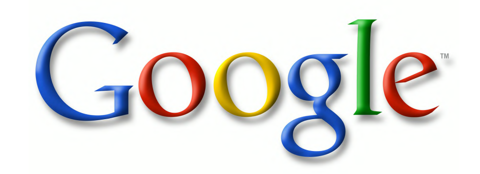


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

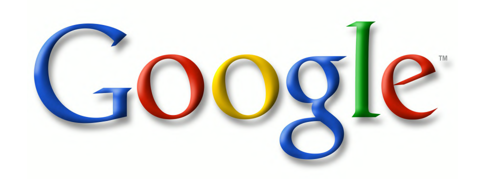
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

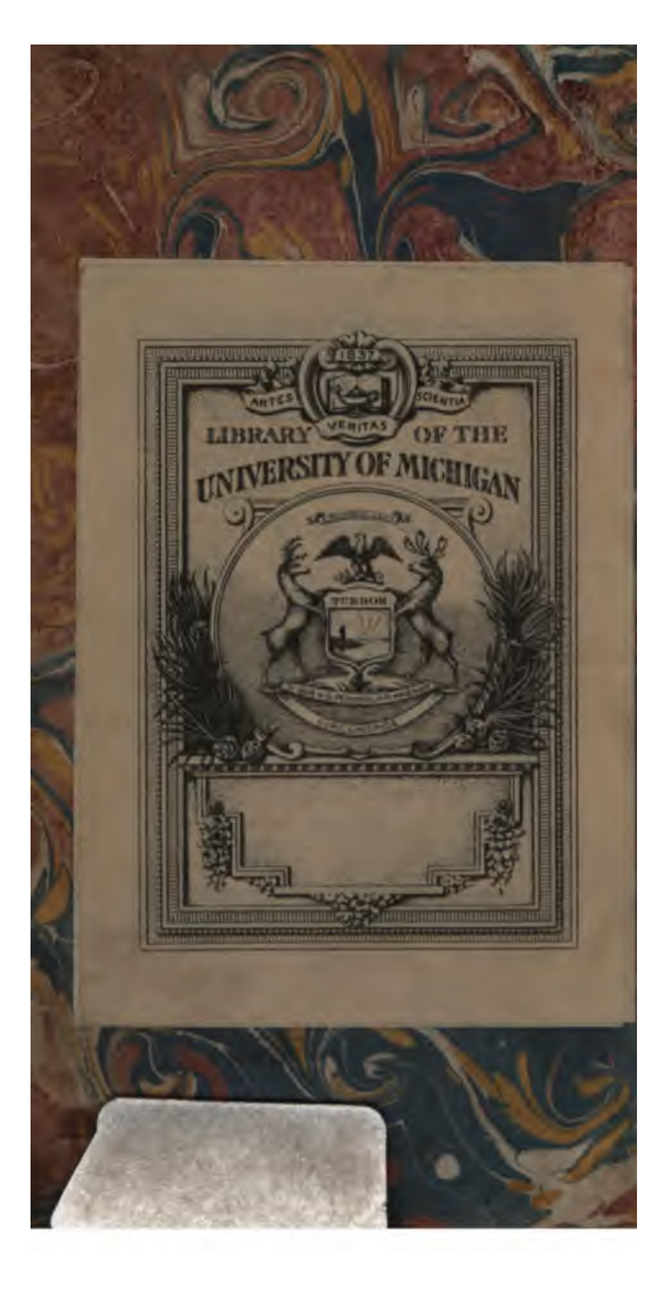
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



H5

(HA)

A VIE

DE

BAYLE:

DES MAIZEAUX.

VELLE EDITION.

OME PREMIER.



LA HAYE,

GOSSE & J. NEAULME.

DCC. XXXII.

❧❧❧❧❧❧ :❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

ERTISSEMENT.

E goût du Public
pour les Oeuvres de
ayle, eſt bien marqué
es Editions frequen-
u'on en a faites coup
up. Les deux premie-
ui ont paru du vivant
uteur, ont eté enle-
en aſſés peu de tems
eaucoup d'empreſſe-
Comme ſa Vie ne ſe
que dans les dernie-
itions, on a crû ren-
rvice au Public, &
it à ceux qui ont fait
ition des deux pre-
s, en leur donant en
ulier une Edition de

ã

cette Vie, dont on eſt redevable aux ſoins de Mr. Des Maizeaux. Cette Vie de Mr. Bayle ſera ſuivie d'un recœuil de ſes Lettres, augmenté d'un grand nombre de Lettres qui n'ont point eté imprimées dans l'Edition que Mr. Des Maizeaux en a donée à Amſterdam en 1729 en trois volumes in-12. On verra par la Lettre ci-jointe la conduite que Mr. Des Maizeaux à tenue dans la recherche de la Vie de Mr. Bayle, & quels ſont les materiaux qu'il a employés dans la compoſition de cet Ouvrage.

LETTRE

Mr. DES MAIZEAUX

Mr. DE LA MOTTE.

Londres le 13 de Decembre 1729.

E Voilà enfin, Monsieur, au bout de la tâche que m'avez imposée : mais je bien que cet Ecrit ne se te du peu de tems que j'ai travailler, & que mon vous obeïr ne m'ait jetté ne précipitation qui m'au- êché de répondre au de- j'avois de bien faire. Quoi- es materiaux fussent prêts longtems, ce n'etoit pas il falloit les mettre en & les arranger, ce qui s peu de chose. Je suis rsuadé, Monsieur, qu'un el que vous l'êtes sera t de mes efforts, & par- les défauts de cet ecrit ideration de l'empresse-

ment que j'ai eu à faire ce que vous demandiez. Mais si l'Ami regarde principalement à la bonne volonté, le Public ne regarde qu'à l'execution. Il est impossible qu'etant si pressé, je n'aye quelquefois trop resserré ce qui devoit être plus étendu; trop etendu ce qui devoit être resserré. Le style en est tres-negligé. Je ne sais même s'il n'y a pas des discordances : car ayant envoyé les cahiers à mesure que je les composois, je n'ai pas encore vu l'Ouvrage dans son entier, & n'ai pu par consequent en comparer toutes les parties. Il seroit à souhaiter que le Public en fût informé : les Lecteurs seroient plus portés à excuser mes défauts; & puisque vous êtes la cause du mal, vous êtes obligé de travailler à y apporter du reméde. Ayez la bonté d'y joindre un mot d'Aver-

ent, qui puiſſe me tenir
Apologie. Mais n'oubliez
r tout de marquer que
n'avez engagé de travail-
es Memoires, lorſqu'on
noit deja la Table des
es du Dictionaire.
ſt vrai qu'aprês avoir re-
té mon ecrit par ſon mau-
ité, vous pouvez auſſi le
aloir par ce qu'il a de bon.
ue defectueuſe qu'en ſoit
ne, vous pouvez, Mon-
parler avec aſſurance de
iere puiſqu'elle n'eſt pas
. J'ai travaillé ſur de bons
ires. Aprês la mort de Mr.
Mr. le Comte de Shafts-
ſon ami me chargea de
muniquer toutes les par-
tés que je pourrois re-
ir touchant ſa Vie & ſes
es. Je m'adreſſai d'abord
Baſnage, qui m'en four-
grand nombre. Je les fis

entrer dans l'Ecrit que Mylord Shaftsbury m'avoit demandé, & dont on publia une Traduction Angloise tres-imparfaite en 1708. Mr. Bayze m'a apris plusieurs particularités de la jeunesse de Mr. Bayle. Il etoit son parent. Je pourrois encore nommer Mr. de la Riviere, Mr. Abbadie, & Mr. Huet, &c. Les Lettres de Mr. Bayle, que j'ai publiées, m'ont eté d'un secours infini. Enfin, j'ai eu un guide assuré pour fixer l'epoque de ses voyages, de ses etudes, de la composition & de l'impression de ses ouvrages, & des differentes circonstances où il s'est trouvé pendant les quarante premieres années de sa Vie. Ce guide c'est Mr. Bayle lui-même, qui a laissé un Journal historique & chronologique de sa Vie, sous le titre de *Calendarium Carlananum*. Je suis redevable de ce

al au savant & obligeant Mr.
s Avocat au Parlement de
qui voulut bien l'acompa-
des eclaircissemens dont
besoin. C'est encore de lui
tiens les Lettres qui regar-
a Reine de Suéde, & quel-
autres pieces tres-impor-
qui entrent dans la com-
on de mon Ouvrage.
remarquerai, en passant ;
'est sur ce Journal, & sur
ttres de Mr. Bayle, qu'on
l'*Histoire de Mr. Bayle &*
Ouvrages, mise à la tête de
ictionaire de l'edition de
re. Cette petite Piece est
. l'Abbé du Revest. Il la
nuniqua à Mr. de la Mon-
, qui lui indiqua plusieurs
ctions dans un Memoire
ai en original. C'est apa-
ent ce qui a donné lieu de
uer à Mr. de la Monnoye.
lu Revest n'avoit qu'une

copie tronquée du Journal de Mr. Bayle : elle l'a ſouvent induit à erreur. Il a auſſi fait pluſieurs fautes de ſon chef. On les a relevées dans l'ecrit intitulé, *Exacte revue de l'Hiſtoire de Mr. Bayle & de ſes Ouvrages : contenant des Additions & des Corrections ; avec diverſes particularités, ou anecdotes, ou tirées de ſes ecrits & de ſa Vie publiée en Anglois.* L'Auteur auroit pu pouſſer plus loin ſa critique, & eviter quelques mépriſes, s'il avoit eté à portée de conſulter le Journal de Mr. Bayle. Comme il ne s'eſt pas propoſé de donner une Hiſtoire exacte & ſuivie, il a quelquefois abandonné ſon ſujet. Il s'eſt jetté dans des digreſſions, qu'on a neanmoins adoptées dans la nouvelle edition de l'ouvrage de Mr. du Reveſt, jointe au *Supplément* du Dictionaire de Mr. Bayle imprimé à Geneve en

1722. On a plus ſongé à groſſir ce petit ouvrage, qu'à le perfectioner. D'ailleurs, les additions ſont entaſſées ſans ordre : il s'y trouve pluſieurs fauſſetés, & il y manque beaucoup de faits importans.

J'ai joint à la Vie de Mr. Bayle trois petites Pieces qui ſervent de preuves, & qu'on pourra mettre à la fin par maniere d'Appendix. La premiere, c'eſt le *Calendarium Carlananum*. La Traduction Françoiſe explique ce qui n'eſt dit qu'en peu de mots ou par abreviation dans l'original. La ſeconde Piece, c'eſt l'*Ordonnance* de Mr. de la Reynie, Lieutenant Général de Police, portant condannation de la *Critique Generale de l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg*. Elle a quelque choſe de ſingulier. La troiſiéme contient les *Actes du Conſiſtoire de l'Egliſe Wallonne de*

Rotterdam, concernant le Dictionaire de Mr. Bayle. On y voit toutes les procedures du Consistoire, & les déclarations de Mr. Bayle. Cette piece n'avoit point encore vu le jour.

Vous pourrez prendre de tout ceci, Monsieur, ce que vous jugerez à propos pour votre Avertissement. Il me semble que vous ne sauriez vous dispenser d'y nommer les persones qui m'ont fourni des Memoires. C'est une reconnoissance qui leur est due. Mais je puis bien m'en reposer sur vous: mes interêts ne sauroient être en de meilleures mains. Il ne me reste donc, Monsieur, qu'à vous demander la continuation de votre amitié, & à vous assurer du parfait devouement avec lequel je serai toujours votre tres-humble & tres-obeïssant serviteur, DES MAIZEAUX.



LA VIE DE Mr. BAYLE:

PAR Mr. DES MAIZEAUX.



Mr. Bayle nâquit au Carlat, Bourg du Comté de Foix, entre Pamiés & Rieux, le 18. de Novembre 1647. Il reçut avec le Baptême le nom de Pierre. Son Pere, d'une bonne Famille originaire de Montauban, s'appelloit Jean. Il etoit Ministre du Carlat, & avoit epousé Jeanne de Bruguiere, dont la Mere etoit de la Maison de

Ducasse ; de sorte que Messieurs Bayle apartenoient à deux Maisons du Pays de Foix, illustres par leur Noblesse, Ducasse, & Chalabre dont Bruguiere est une branche. Mr. Bayle eut deux Freres ; un aîné nommé JACOB, qui fut collégue de son Pere dans l'Eglise du Carlat ; & un cadet nommé JOSEPH, & surnommé *du Peyrat*, d'un bien qui apartenoit à sa Famille, lequel mourut jeune.

Mr. Bayle fit remarquer en lui, dès son enfance, un esprit vif & subtil, une conception aisée & facile, une memoire tres-heureuse : mais il avoit de plus, ce qui est necessaire pour faire valoir de si grands avantages, le desir ardent de savoir & d'apprendre. Il interrogeoit ses parens avec un air empressé & attentif, ne se rendoit point aux réponses qu'on lui faisoit qu'il n'en conçût clairement tout le sens, & ne perdoit rien des petites instructions qu'il recevoit dans cette ecole domestique. Son Pere cultiva avec beaucoup de soin de si heureuses dispositions,

Aprês lui avoir appris la Langue Latine, il lui fit commencer l'etude de la Greque à l'âge de douze ans & demi (1); & le fortifia pendant quelques années dans la connoissance de ces deux Langues, par la lecture des meilleurs Auteurs. Mais enfin les fonctions de son Ministere lui prenant beaucoup de tems, & ses soins ne répondant pas aux progrês que son fils etoit capable de faire; il prit le parti de l'envoyer à l'Academie de Puylaurens pour y achever ses humanités. Mr. Bayle y arriva au mois de Février de l'an 1666. (2) Il etoit dans sa dix-neuviéme année: mais ni les passions qui regnent ordinairement à cet âge, ni l'eloignement de la maison paternelle, n'affoiblirent point la forte passion qu'il avoit pour les Lettres. Il mettoit à profit jusques aux heures de recreation; & tandis que les autres ecoliers s'occupoient de ces amusemens qui sont si chers à la jeunesse, il se

(1) Le 19 de Juin 1660.

(2) Le 12 Fevrier 1666.

retiroit dans ſa chambre pour ſe livrer aux plaiſirs qui naiſſent de l'application à l'etude.

Au mois de Septembre ſuivant (1), il profita du tems des Vacances pour aller voir ſa Famille. Mais ce tems, deſtiné à la diſſipation, devint pour lui un tems de travail : il s'attacha ſi fort à l'etude, qu'il en tomba malade. A peine fut-il gueri, que ſe livrant de nouveau à ſa paſſion dominante, il retomba ; & eut ainſi pluſieurs rechutes qui le retinrent au Carlat plus de dix-huit mois. On l'envoya à Saverdun (2) chez Mr. Bayze, qui avoit epouſé Paule de Bruguiere, ſa tante. Le but de ce voyage etoit de le faire changer d'air, & de le priver de l'etude ; malheureuſement il trouva des livres. Mr. Rival, Miniſtre de Saverdun, en avoit un tres-grand nombre : ce fut une tentation pour le jeune Bayle, qui penſa lui couter la vie. Des lectures preſque conti-

(1) Le 9 de Septembre.

(2) Le 29 de Mai 1668.

nuelles le jetterent dans une fievre dangereuse, dont il put à peine se guérir. Il fut long-tems à se remettre. Des qu'il se trouva en etat de sortir, on le fit transporter à une maison de campagne de Mr. Bayze, située sur les bords de l'Ariege qui rend ce lieu très-agreable. Le souvenir des doux momens qu'il avoit passés auprès de cette riviere, l'a porté à lui consacrer un Article dans son Dictionaire (1).

Des que sa santé fut tout-à-fait retablie il retourna au Carlat (2), & bien-tôt aprês à Puylaurens (3), pour y continuer ses etudes. Il les reprit avec une nouvelle ardeur, mêlant toujours à ses exercices Academiques la lecture de tous les Livres qui lui tomboient entre les mains, sans en excepter les Livres de Controverse. Mais Plutarque & Montagne etoient ses Auteurs favoris. Le long séjour qu'il avoit fait

(1) Voyez l'Article AURIEGE.

(2) Le 27 de Septembre.

(3) Le 5 de Novembre.

chez son Pere avant que d'aller à l'Academie, & les frequentes maladies qu'il eut ensuite, avoient si fort retardé ses etudes, qu'il ne commença la Logique qu'à vingt & un an. Ainsi ce n'est pas sans raison qu'il s'est plaint dans quelqu'un de ses ouvrages, de ce qu'*il avoit commencé tard à etudier* (1).

Il redoubla son application pour tâcher de regagner le tems perdu; & les progrês qu'il faisoit à Puylaurens n'etant pas à son gré assez rapides, il resolut de quitter cette Academie pour aller à Toulouse, qui est une des plus celebres Universités de France. Il y arriva au mois de Fevrier 1669 (2). Il se logea dans une maison particuliere; & alloit entendre les Leçons de Philosophie qui se faisoient dans le College des Jesuites. Il n'y avoit rien

(1) *Reflexions sur un Imprimé, qui a pour titre, Jugement du Public..... sur le Diction. Critiq.* § XIX. p. 659. du T. IV. du *Diction. Critiq.*

(2) Le 19. de Fevrier.

là d'extraordinaire. Les Reformés envoyoient souvent leurs enfans etudier chez les Jesuites, quoi que cela eût eté défendu par les Synodes. Cependant le séjour de Toulouse eut des consequences affligeantes pour la Famille de Mr. Bayle : il changea de Religion. La lecture qu'il avoit faite à Puylaurens de quelques Livres de Controverse, l'avoit deja beaucoup ebranlé ; ses doutes augmenterent à Toulouse par les disputes qu'il eut avec un Prêtre qui logeoit en même maison que lui. Il se crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvoit repondre aux raisonemens qu'on lui faisoit ; & un mois aprês son arrivée à Toulouse, il embrassa la Religion Romaine (1). Il fut immatriculé, & des le lendemain il reprit l'etude de la Logique.

La nouvelle de son changement pénétra de douleur toute sa Famille, & particulierement son Pere de qui il etoit tendrement aimé. M. Bertier, Evêque de Rieux, jugeant bien

(1) Le 19 Mars.

qu'aprês cette démarche le jeune Bayle ne devoit pas s'attendre à recevoir aucun ſecours de ſes parens, ſe chargea genereuſement des frais de ſon entretien. Mr. Bayle en marque ſa reconnoiſſance dans une Lettre qu'il ecrivit en 1693. à Mr. Pinſſon Avocat au Parlement de Paris (*A*).

On

(A) Mr. Bayle en marque ſa reconnoiſſance dans une Lettre qu'il ecrivit à Mr. Pinſſon en 1693.] On venoit de publier ces paroles dans le MENAGIANA : *Mr. Bayle eſt Fils d'un Miniſtre. Mr. l'Evêque de Rieux, qui avoit contribué à ſa converſion, le fit etudier à Toulouſe à ſes dépens, mais après ſes etudes il rentra dans la Secte qu'il avoit quittée.* Ces expreſſions parurent trop générales à Mr. Bayle. Il s'en plaignit à Mr. Pinſſon. „ La maniere, dit-il (*a*), dont Mr. Ménage „ a parlé de moi eſt un peu trop vague, & propre à faire naître de fauſ„ ſes idées : chacun s'imaginera que j'ai

(*a*) Cette Lettre n'a point été imprimée.

On se fit beaucoup d'honneur à Toulouse de l'acquisition d'un hom-

fait toutes mes etudes sous les aus- "
pices & par la liberalité de Mr. l'E- "
vêque de Rieux; voici ce qui en est. "
Ayant fait mes etudes de Grammai- "
re, de Latin, & de Rhetorique, ou "
chez mon Pere, ou à l'Academie de "
Puylaurens; je commençai ma Philo- "
sophie à la même Academie, & pous- "
sai seulement cette etude pendant qua- "
tre ou cinq mois, après quoi j'allai "
à Toulouse tout plein de doutes sur "
ma Religion par des lectures de Li- "
vres de Controverse. Je me trouvai "
logé avec un Prêtre qui disputant "
avec moi ne fit qu'augmenter mes "
doutes, & après tout me persuader "
que j'etois dans une mauvaise Reli- "
gion. J'en sortis, & je continuai ma "
Philosophie dans le College des Je- "
suites de Toulouse. Mr. l'Evêque de "
Rieux, dans le Diocese duquel j'etois "
né, ayant su mon changement & l'in- "
dignation de ma famille contre moi, "
& d'ailleurs que j'etois studieux & de "
bonnes mœurs, & de quelque sorte "

me qui donnoit de si grandes esperances, & dont le merite etoit relevé par la qualité de Fils de Ministre. Lorsque son tour vint de soutenir des Theses publiques, on voulut que la solennité s'en fît avec beau-

„ d'esprit, m'honora de sa protection,
„ & me donna de quoi payer ma pension, ne recevant rien de chez moi, à cause de l'indignation de mon Pere. J'achevai ainsi ma Philosophie: c'est-à-dire, que je demeurai à Toulouse pendant dix-huit mois, après quoi les premieres impressions de l'education ayant regagné le dessus, je me crus obligé de rentrer dans la Religion où j'etois né, & m'en allai à Geneve, où je continuai mes etudes. Je ne dis pas cela pour avoir honte des bienfaits de ce grand Prélat; j'en conserve avec respect, & avec beaucoup de reconnoissance, le souvenir: mais enfin on se doit à soi-même & à son prochain le soin d'empêcher qu'on ne fasse des idées fausses, outrées, & hyperboliques des choses, &c.

coup d'eclat. Les personnes le plus distinguées du Clergé, du Parlement, & de la Ville, s'y trouverent: l'Université n'avoit jamais vu chez elle un Auditoire si auguste & si nombreux. Les Theses etoient ornées du Portrait de la Vierge (1), à qui elles etoient dediées; & ce Portrait etoit accompagné de plusieurs Figures emblematiques qui designoient la Conversion du Répondant. La clarté, la pénétration, & la modestie avec laquelle il répondit, lui attirerent l'applaudissement de tout le monde.

Mr. Ros de Bruguiere, un de ses Oncles maternels, marié à une Demoiselle Catholique, s'etant trouvé à Toulouse lorsque M. Bayle soutint ses Theses, en porta un exemplaire au Carlat, & Madame Ros de Bruguiere en para sa chambre. Le Pere de Mr. Bayle etant venu voir Mr. Ros de Bruguiere, on lui apprit la maniere dont son Fils s'etoit distingué dans cette Dispute publi-

(1) Qui tenoit l'Enfant Jesus entre ses bras.

que, les honneurs qu'on lui avoit faits, & les applaudiſſemens qu'il y avoit reçus. Ce bon homme ecoutoit cela avec plaiſir, & ſembloit avoir oublié dans ce moment le chagrin que ſon Fils lui avoit donné par ſon changement de Religion. Mais Madame Ros de Bruguiere lui ayant montré les Theſes, des qu'il vit la figure de la Vierge, avec ces paroles VIRGINI DEIPARÆ, il fut ſaiſi d'une ſi grande indignation, qu'il fit effort pour s'en approcher: mais on l'en empêcha de peur qu'il ne les mît en pieces dans le tranſport de ſa douleur. Il ſortit précipitamment, jettant un torrent de larmes, & proteſta qu'il ne rentreroit point dans cette maiſon, tant qu'un objet ſi cruel pourroit ſe preſenter à ſa vue.

Cependant les Catholiques, non contens d'avoir gagné le jeune Bayle, formerent le deſſein de gagner encore toute ſa Famille. On crut qu'il falloit commencer par l'aîné. Mr. l'Evêque de Rieux chargea Mr.

Bayle de lui ecrire ; ajoûtant que s'il pouvoit l'engager seulement de venir à Toulouse, sa Conversion etoit sûre. Mr. Bayle, qui croyoit sincerement avoir pris le bon parti & qui aimoit son Frere, lui ecrivit la Lettre suivante (1).

» Monsieur mon tres-cher Frere,

L'affection ardente que j'ai pour « votre personne, & le desir dont je « brûle de votre bonheur, ne me « permettant pas de negliger aucune « occasion de procurer votre bien, « je me sens obligé de vous prier « tres-instamment de venir passer « quelques jours en cette Ville, pour « me donner le moyen de vous en- « tretenir de plusieurs choses qui « vous sont tres-importantes & pour « la vie presente & pour celle qui « est à venir. Je me persuade que si « j'avois la liberté de vous bien dé- «

(1) Cette Lettre est datée du 15 Avril 1670. J'en ai l'Original entre les mains. La Suscription est *A Monsieur Bayle, Fils, Ministre du Carlat, au Carlat.*

» tenter une ame solidement raison-
» nable, comme est la vôtre.

» Et certainement je vous ferois
» tort, si je croyois que vous fus-
» siez malade d'une maniere incura-
» ble, & jusques au point de ne
» trouver rien de bon, dès là qu'il
» n'est pas conforme à votre senti-
» ment. J'ai meilleure opinion de
» vous; & ceux qui vous connois-
» sent ne font nulle difficulté de
» croire qu'avec la bonté de votre
» naturel & la probité dont vous
» faites profession, il n'est point de
» proposition raisonnable que l'on
» ne puisse vous faire goûter, quoi-
» que vous n'y soyez point accoû-
» tumé, & quoique vous ayez une
» nuée de préjugés pour le contrai-
» re. Sur ce fondement je m'assure
» que ce que j'ai à vous dire ne
» vous déplaira pas; & ne vous
» effarouchera pas si fort, que vous
» soyez capable de fermer tout-à-
» fait l'oreille à quiconque vous en
» voudroit parler.

» Si je m'étois adressé à beau-
coup

coup de gens qu'il y a, pour leur «
faire la même priere que je vous «
fais de me donner quelque audien- «
ce, il pourroit bien être qu'ils me «
tiendroient d'abord pour suspect, «
se défieroient de moi, & condan- «
neroient tout ce que je serois ca- «
pable de leur dire : mais pour «
vous, je vous crois incapable de «
me condanner avant que de m'a- «
voir entendu ; & ne fût-ce que «
par curiosité, il me semble que «
vous voudrez savoir ce que ce «
peut être, & que vous suspendrez «
votre jugement jusques à ce que «
vous l'ayez apris : en quoi je ne «
puis remarquer dans votre esprit «
qu'une disposition à bien faire. «

Il ne me resteroit, pour assoir «
quelque bonne esperance, qu'à «
vous croire bien résolu de former «
ce jugement qui est fondé sur une «
verité que l'experience de tous les «
siecles confirme d'une maniere in- «
contestable, qu'en fait de Reli- «
gion toutes les innovations sont «
tres-pernicieuses, & qu'un parti- «

» culier qui se veut eriger de son
» autorité privée en Réformateur
» ne peut passer que pour un fac-
» tieux, un schismatique, un semeur
» de zizanie, & une tête animée
» d'orgoeuil, d'opiniâtreté, & d'en-
» vie. Et en effet, quelle apparen-
» ce que Dieu laisse tomber l'Egli-
» se Chrétienne dans la ruine &
» dans la désolation, qu'il lui cache
» toutes ses clartés, qu'il la prive de
» toutes ses lumieres, & qu'en mê-
» me tems il revête un homme du
» commun, un simple particulier,
» d'une abondance de graces si ex-
» traordinaire, qu'il soit comme le
» restaurateur de la Verité & un
» phare qui remette les errans dans
» le chemin ; enfin, qu'il soit le
» canal & le vehicule, la base & la
» colonne de la vraie Foi, & qu'on
» puisse dire de lui ce qu'un Poëte
» disoit d'un jeune Prince qui sem-
» bloit être né pour la gloire de son
» tems :

» *Hunc saltem everso Juvenem succurrere sæclo*
» *Ne probibete* (1).

» En verité il y auroit de la temerité, & de l'imprudence, & de « l'aveuglement à se persuader de « telles illusions. Il est bien plus de « l'ordre de la providence de Dieu, « & du soin que le S. Esprit prend « des fidéles en gouvernant l'Eglise « par la communication de ses lu- « mieres de laquelle il gratifie les « Lieutenans du Fils de Dieu en « Terre, que ce soit l'Eglise qui in- « struise, qui corrige, & qui refor- « me les particuliers & les abus qu'ils « pourroient laisser couler dans leur « conduite, ou qui les guerisse de « leurs erreurs ; que non pas que « les particuliers reforment l'Eglise « & la redressent de nouveau. Car « comme il y auroit bien de la folie « à soutenir que Dieu, dans le des- « sein de conserver des eaux du dé- «

(1) *Virgil. Georg. Lib. I. v. 500. 501.*

» luge dequoi reparer le genre hu-
» main, fit perir tout ce qu'il y
» avoit dans l'Arche de Noé, &
» suscita en même tems un certain
» homme qui s'etoit sauvé dans
» quelque caverne avec sa Femme;
» ou qui s'etoit dérobé à la fureur
» & à l'inclemence des eaux dans je
» ne sai quels aziles inviolables: ainsi
» c'est bien rêver à credit & tout
» son sou, que de pretendre que le S.
» Esprit, dans le dessein de conser-
» ver toujours comme un peu de le-
» vain de la Foi contre les ravages
» des hérétiques & des infideles, a
» laissé tomber l'Eglise, qui est son
» Epouse, dans l'idolatrie, la super-
» stition & l'aveuglement; & a tiré
» de l'obscurité d'une cellule, ou
» d'un coin de Chapelle, Luther &
» Calvin pour propager la Foi, la
» restituer dans ses droits, & la re-
» lever de dessous ses ruines.

» Encore pourroit-on penser,
» quoique sans apparence de raison
» ni de verité, que Dieu voulut
» conserver ces deux hommes pour

être les propagateurs de l'Evangile dans la corruption générale que l'on suppose qui avoit envahi toute la face de l'Eglise, parce qu'ils s'etoient conservés purs & nets de tous ces desordres & de toutes ces abominations prétendues, comme il conserva Lot & Noé, en recompense de ce qu'ils n'avoient point trempé dans les vices de leurs siecles. Mais pour avoir une telle pensée, il faudroit être tout-à-fait ignorant des choses les plus universellement connues, puis qu'il est de notorieté publique que ces deux grands porteurs de Réformation etoient tout-à-fait perdus & abymés dans le vice (1); pour ne pas dire qu'ils ont débuté d'une maniere extrêmement criminelle; c'est-à-dire, qu'ils ont commencé par violer des voeux, dont la justice & la sain-

(1) Voyez la *Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme.* Lettre X.I. §. 8. & dans le *Dictionaire Critique*, les Articles de CALVIN & LUTHER.

» teté obligent à une obſervance la
» plus reguliere qui ſoit (1).

» Voilà, mon cher Frere, les
» reflexions dont je voudrois vous
» ſavoir muni quand vous viendrez
» en cette Ville, car aſſurément vous
» en ſeriez d'autant plus diſciplina-
» ble. D'ailleurs, l'inſtabilité & la
» caducité de tout votre parti, qui
» n'eſt en ce Royaume que par to-
» lerance, & parce qu'il ne prend
» pas au Roi la fantaiſie de l'ex-
» terminer, me fait craindre pour
» vous toutes les fois que j'y penſe.
» Et en effet, ne ſubſiſter que par-
» ce que l'humeur d'un Monarque
» qui peut tout ce qu'il veut ſur
» cette affaire ne le porte pas à ſuſ-
» pendre ſon concours avec lequel
» il vous ſouffre ; à votre avis, n'eſt-
» ce pas être expoſé à toutes les
» heures du jour d'être détruit,
» puis qu'il n'en eſt point où l'hu-
» meur d'un Souverain ne puiſſe
» paſſer d'une extrêmité à l'autre ?

(1) Voyez la *Critique Générale*, &c. Lettre IX.

« Ainsi j'ai un grand sujet de souhaiter que vous imitiez les Phariſiens & les Saducéens qui vinrent au Baptême de S. Jean, qui leur demanda qui les avoit portés à fuir l'ire à venir. J'espere qu'un jour, moyennant la grace du S. Esprit & la benediction de Dieu, l'on pourroit vous faire un pareil interrogat, qui vous seroit bien doux & bien commode. J'en prie le souverain maître de toutes choses, & voudrois avoir donné tout mon sang pour operer votre salut. Ce que je dis, non seulement pour vous en particulier; mais aussi pour mon Pere, ma Mere, mon second Frere, & tous mes parens: trop heureux si comme un autre Joseph je pouvois être l'instrument de la conservation de toute ma Maison! Adieu, mon cher Frere: faites reflexion sur ce que je vous ai dit, & venez au plus tôt pour savoir ce que c'est que vous veut dire Votre tres-humble, tres obeïssant, & tres-passionné serviteur. »

„ Vous verrez l'accompliſſement de
„ ce que dit S. Paul ; *Quand on cher-*
„ *che le regne de Dieu & ſa juſtice* ;
„ *toutes les autres choſes ſont ajoutées*
„ *de ſurcroît* (1).

Cette Lettre ne fit pas beaucoup d'impreſſion ſur Mr. Bayle l'aîné ; par raport à la Religion. Il regarda du même œuil, & les belles eſperances qu'on lui donnoit, & les lieux communs de controverſe qu'on lui oppoſoit. Mais il fut tres ſenſible à certaines expreſſions, qui lui faiſoient craindre que ſon Frere n'eût pris avec la Religion Romaine l'eſprit d'aigreur qu'elle inſpire à ſes devots. Son Pere plus indulgent, les attribua à quelque Convertiſſeur, qui avoit dicté la Lettre. Il dit qu'il ne reconnoiſſoit point là ſon Fils, & qu'il eſperoit de le voir bien-tôt rentrer dans le bon chemin.

On avoit envoyé à Toulouſe Mr. Naudis de Bruguiere, ſon Couſin

(1) Ces paroles ne ſont pas de S. Paul ; mais de Jeſus-Chriſt : *Evang. de S. Matth. Chap. VI. verſ. 33.*

germain, jeune homme qui avoit beaucoup d'esprit & de pénétration. Il logeoit dans la même maison où Mr. Bayle demeuroit. Ils disputoient souvent de Religion; & aprês avoir poussé vivement les objections qu'on peut faire de part & d'autre, ils les examinoient de sang froid, & en cherchoient le fort ou le foible. Mr. Naudis savoit bien sa Religion: l'etroite amitié qu'il y avoit entr'eux bannissoit l'aigreur de la dispute, la rendoit plus libre, & l'examen plus impartial. Ces disputes familieres, que le simple hazard sembloit faire naître, embarrassoient souvent Mr. Bayle, & lui rendoient suspects certains dogmes de l'Eglise Romaine; de sorte qu'il s'accusoit quelquefois interieurement de les avoir embrassés sans les avoir assez examinés. Car il regardoit l'examen en fait de Religion comme un devoir indispensable; comme le seul moyen de s'assurer de la verité, & par consequent le seul de connoître la volonté de Dieu, & de se mettre en

comme son evasion devoit sans doute irriter Mr. l'Evêque de Rieux & les Peres Jesuites, on crut qu'il falloit garder certains ménagemens, qui firent differer de quelques jours le départ de Mr. Bayle. Ce fut au mois d'Août de l'année 1670. qu'il executa son dessein.

Il sortit secretement de Toulouse (1), où il avoit demeuré dix-huit mois, & se retira auprês de Mazeres dans le Lauragais, à une maison de campagne de Mr. du Vivier, à six lieues de Toulouse & à trois lieues du Carlat. Son Frere aîné s'y rendit le lendemain avec quelques Ministres du voisinage; & le jour suivant (2) il fit son abjuration entre les mains de Mr. Rival Ministre de Saverdun, & en presence de son Frere aîné, de Mr. Guillemat Ministre de Mazeres, & de Mr. Rival Ministre de Calmont & Neveu du Ministre de Saverdun. Le même jour on le fit partir pour Geneve.

(1) Le 19 d'Août, 1670.

(2) Le 21 d'Août.

Mr. Bayle se trouvant obligé dans la suite de refuter les calomnies qu'on avoit publiées au sujet de son séjour à Toulouse, & de ses etudes chez les Jesuites, a fait l'histoire de son changement de Religion & de son retour à l'Eglise Reformée (*B*).

Mr.

(*B*) *Mr. Bayle refutant des calomnies, a fait l'Histoire de son changement de Religion, & de son retour à l'Eglise Reformée.*] „ Ce qu'il y a de vrai, dit-il (*a*), est que Mr. Bayle, pendant qu'il " faisoit sa Philosophie dans l'Academie " de Puylaurens, ne se borna pas telle- " ment à la lecture de ses cahiers, qu'il " ne lût aussi quelques Livres de Con- " troverse; non pas dans l'esprit qu'on " fait ordinairement, c'est-à-dire, pour " se confirmer dans les opinions pré- " conçues, mais pour examiner selon le " grand principe des Protestans, si la " Doctrine que l'on a succée avec le lait " est vraie ou fausse : ce qui demande " qu'on entende les deux parties. C'est "

(*a*) *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée*, p. 139. & suiv.

Mr. Bayle arriva à Geneve le 2. de Septembre, & y reprit le cours de

„ pourquoi il fut curieux de voir dans „ leurs propres Livres les raisons des „ Catholiques Romains. Il trouva des „ objections si specieuses contre le dog- „ me qui ne connoît sur la terre aucun „ Juge parlant, aux décisions duquel „ les particuliers soient obligés de se „ soumettre, quand il arrive des dispu- „ tes sur le fait de la Religion; que ne „ pouvant se repondre à lui-même „ quand il lisoit ces objections, & „ moins encore deffendre ses principes „ contre quelques subtils Controversi- „ stes avec lesquels il disputa à Toulou- „ se, il se crut Schismatique, & hors de „ la voie du salut, & obligé de se reü- „ nir au gros de l'arbre, dont il regarda „ les Communions Protestantes comme „ des branches retranchées. S'y etant „ reüni il continua ses etudes de Philo- „ sophie (*b*) dans le College des Jesui- „ tes, comme font dans tous les pays où

(*b*) Il n'avoit encore etudié que quatre ou cinq mois en Philosophie. Voyez la *Chimere démontrée*, p. 151. & la Lettre à Mr. Pinsson, ci-dessus Rem. A.

de ſes etudes. Il avoit apris chez les Jeſuites la Philoſophie Peripateticienne ; & comme il la poſſedoit bien, il la défendoit avec beaucoup de chaleur (1). Cependant il crut devoir examiner la Philoſophie de Des Cartes, qu'on profeſſoit à Geneve ; & il ne fut pas long-tems ſans preferer les principes raiſonnés de la nouvelle

Philoſophie

l'Egliſe Romaine domine preſque tous « ceux qui etudient, de quelque qua- « lité & condition qu'ils ſoient. Mais « le culte exceſſif qu'il voyoit rendre « aux creatures lui ayant paru tres ſuſ- « pect, & la Philoſophie lui ayant fait « regarder comme impoſſible la Tranſ- « ſubſtantiation, il conclut qu'il y avoit « du Sophiſme dans les objections auſ- « quelles il avoit ſuccombé ; & faiſant « un nouvel examen des deux Religions, « il ſe détermina à retourner à la Prote- « ſtante, ſans avoir egard ni à mille avan- « tages temporels dont il ſe privoit, ni « à mille choſes facheuſes qui lui pa- « roiſſoient inévitables en la ſuivant. «

(1) *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée*, &c. pag. 144. 145.

Philoſophie, aux ſubtilités infructueuſes des Sectateurs d'Ariſtote. Mr. Bayle avoit trop de talens pour n'être pas bien-tôt diſtingué à Geneve. La maniere avantageuſe dont tout le monde parloit de lui fit que Mr. de Normandie, Syndic de la Republique, le pria de ſe charger de l'education de ſes enfans (1). Mr. Bayle le fit, & c'eſt chez Mr. de Normandie qu'il contracta avec Mr. Baſnage une amitié qui a duré juſques à la mort; Mr. Baſnage, qui etudioit alors à Geneve, etant logé chez Mr. de Normandie. Il ne lia pas une amitié moins forte avec Mr. Minutoli; elle fut toujours cultivée par une correſpondance que ni le tems, ni l'eloignement des lieux, ne fit jamais negliger. Mr. Bayle eut auſſi des liaiſons particulieres avec Meſſieurs Pictet & Leger, qui ont eté Profeſſeurs en Theologie dans l'Academie de Geneve; & s'aquit d'une maniere particuliere l'eſtime & la bienveillance de

(1) Il entra chez Mr. de Normandie le 21. de Novembre 1670.

plusieurs personnes distinguées dans l'Etat ou dans l'Eglise: tels qu'etoient Mr. Fabry, Syndic; Messieurs Turretin, Bourlamachi, Sartoris, &c.

Il n'y avoit pas deux ans que Mr. Bayle etoit à Geneve, lorsque Mr. le Comte de Dhona, Seigneur de Copet, Baronie dans le pays de Vaud à deux lieues de Geneve, pria Mr. Basnage de lui chercher un Gouverneur pour ses Fils. M. Basnage lui nomma Mr. Bayle, comme une personne extremement propre à les bien former. Il en parla en même tems à Mr. Bayle, qui eut d'abord quelque repugnance à prendre le parti qu'on lui proposoit. Il ne pouvoit se resoudre à perdre les agrémens qu'il trouvoit à Geneve, pour s'enterrer à la campagne. Cependant il y alla, (1), & donna ses soins à l'education de Mr. le Comte de Dhona, qui a eté Gouverneur & ensuite Ministre d'Etat du Roi de Prusse; à celle du Comte de Dhona Ferrassiere, qui a eté Lieutenant Général dans les

(1) Le 23 de Mai 1672.

etat de la suivre. Il se confirmoit d'autant plus dans ces sentimens, que quelque soumission que l'Eglise Romaine exigeât, c'etoit pourtant par la voie de l'Examen qu'on avoit voulu operer sa conversion.

Dans ce tems-là, Mr. de Pradals de Larbon vint à Toulouse. C'etoit un de ces hommes dont l'esprit, l'enjoûment, & les manieres, gagnent d'abord l'affection de ceux qui les voient. Aussi etoit-il recherché avec empressement des personnes les plus distinguées de la Province. Mr. Bayle le Pere l'avoit prié de voir son Fils toutes les fois qu'il iroit à Toulouse; il esperoit que Mr. de Pradals s'attireroit bien-tôt la confiance du jeune Bayle; en effet il y reüssit si bien, que Mr. Bayle lui dit un jour qu'il croyoit avoir eté un peu trop vîte dans le nouveau parti qu'il avoit pris, & qu'il trouvoit à present plusieurs choses dans la Religion Romaine qui lui faisoient de la peine. Mr. de Pradals, charmé de cet aveu, en informa d'abord la Famille de Mr.

Bayle, & ce fut pour elle un ſujet de joie inexprimable. On reſolut de lui envoyer ſon Frere aîné, & on pria Mr. de Pradals de leur menager une entrevue. Mr. Bayle l'aîné etant allé à Toulouſe avec Mr. de Pradals, celui-ci invita le jeune Bayle à diner, ainſi qu'il avoit accoutumé de faire. Aprês qu'il ſe fut entretenu quelque tems avec lui, & que les domeſtiques ſe furent retirés, Mr. Bayle l'aîné, qui etoit dans un cabinet, en ſortit & ſe preſenta devant ſon Frere. Tout ce que la joie, & la douleur, & la ſurpriſe ont de plus fort, ſaiſit le jeune Bayle & ne lui permit pas de parler. Il ſe jetta aux genoux de ſon Frere, & les arroſoit de ſes larmes. Mr. Bayle l'aîné ne put retenir les ſiennes, & l'ayant relevé il lui parla d'une maniere ſi tendre & ſi touchante, que le jeune Bayle ne ſongea qu'à lui découvrir le fond de ſon cœur, en lui marquant l'impatience qu'il avoit de quitter Toulouſe, & de renoncer à la Religion Catholique. Cependant

Mai de l'année 1674, aprês avoir donné à ses Eleves une personne propre à les conduire. Il ne s'arrêta à Geneve qu'autant de tems qu'il faloit pour voir ses amis ; & arriva à Rouen avec le parent de Mr. Basnage, le 15 du mois de Juin. Il entra d'abord chez un Marchand pour travailler à l'instruction de son Fils. C'etoit le poste que Mr. Basnage avoit procuré à Mr. Bayle. Ce Marchand avoit une Terre auprês de Rouen, où Mr. Bayle fut obligé d'aller passer cinq ou six mois avec son disciple. L'ennui qui l'avoit chassé de Copet vint le retrouver dans cette campagne. Il eut recours aux mêmes remedes pour le dissiper : il ecrivoit des Lettres à ses parens & à ses amis, & même il composoit quelques petits ouvrages. Quand Mr. Minutoli le pressa de les lui envoyer, il le pria de l'en dispenser. „ Il me suffit, lui ecrivit-il (1), „ que vous n'ignoriez pas que je me „ suis entretenu avec vous durant „ ma solitude de Normandie : cela

(1) Lettre du 17 de Mars 1675, p. 66.

vous marquant assez que vous êtes "
toujours present à mon souvenir, "
je vous epargnerai la peine de lire "
un cahos de pensées indigestes, que "
mon chagrin me fasoit rediger par "
ecrit." Etant revenu à Rouen au commencement de l'hiver, le seul avantage qu'il y trouva fut de s'entretenir souvent avec Mr. Basnage le Pere, Mr. Bigot, Mr. de Larroque, & quelques autres personnes distinguées par leur savoir & par leur merite. Il n'y passa que cet hiver. Ayant reconnu que son eleve n'avoit aucune disposition à l'etude, il en avertit ses parens, & le quitta.

Toute sa passion etoit pour Paris. Les Arts & les Sciences qui y fleurissoient, le grand nombre d'excellentes Bibliotheques, les Conferences qui se tenoient toutes les semaines sur toute sorte de sujets chez de savans particuliers, qui se faisoient un plaisir d'y recevoir ceux qui souhaitoient y assister, etoient de si puissans attraits pour Mr. Bayle, qu'il ne put y resister. Il pria ses amis de

lui faciliter les moyens de pouvoir rester dans cette grande Ville. On proposa de le mettre auprês d'un jeune Gentilhomme de Province qui y etoit attendu, & Mr. Bayle partit de Rouen le 1 de Mars 1675, pour s'y rendre. Il n'y trouva pas le jeune homme qu'on lui destinoit (1) : mais à la recommandation de Mr. le Marquis de Ruvigny, il fut fait Gouverneur de Messieurs de Beringhen, Freres de Mr. de Beringhen Conseiller au Parlement de Paris & de Madame la Duchesse de la Force. Il entra chez eux le 3 d'Avril, un mois aprês son arrivée à Paris.

Lorsqu'il etoit encore à Rouen, les instances pressantes de sa Mere l'engagerent à se faire peindre par Mr. Ferdinand, qu'un President à Mortier avoit fait venir à Rouen. Quand Mr. Bayle fut à Paris, il envoya à sa Mere ce Portrait, & l'accompagna d'une Lettre si tendre, si respectueuse, & qui marque si bien la situation

(1) Lettre à Mr. Minutoli du 17 de Mars 1675.

de son esprit, que je ne saurois me dispenser de l'inserer dans ces Memoires. La voici. Elle est datée du 16 Avril 1675. (1) :

„ Ma tres-honorée Mere,

" J'avois fait mon compte de vous envoyer tout à la fois, & le Portrait de mon cœur, & celui de mon visage; mais il ne m'a pas eté possible de trouver des expressions assez fortes pour representer la grandeur de ma tendresse & de mon respect; si bien que pour ne pas faire tort à mon cœur, j'ai pris le parti de vous envoyer seulement l'ouvrage du Peintre. J'esperois qu'il me seroit aussi facile de bien representer ce qui se passe dans mon ame, qu'il lui a eté facile de me portraire d'aprês le naturel. Il me sembloit deja que mille termes propres & significatifs s'empressoient à qui viendroit le premier au bout de ma plume. Cepen-

(1) La Souscription est, *à Mademoiselle de Bayle, au Carlat.*

„ dant lorſqu'il a eté queſtion de ve-
„ nir au fait, je n'ai rien trouvé dans
„ mon imagination de ce qui m'e-
„ toit neceſſaire ; & il m'a fallu aban-
„ donner cette entrepriſe malgré
„ moi.

„ Pour ſupleer à cela, ma tres-
„ honorée Mere, imaginez-vous ce
„ qu'il y a au monde de plus recon-
„ noiſſant, de plus tendre, & de
„ plus reſpectueux ; & vous aurez
„ l'idée de ce que je ſuis à votre
„ egard, & que je n'ai pu exprimer
„ dans une Lettre. Il m'eſt bien doux
„ que vous ayez tant ſouhaité mon
„ Portrait : il me le feroit beaucoup,
„ ſi vous etiez perſuadée que je ſuis
„ innocent de vous l'avoir tant fait
„ attendre. Si je ne puis avoir le vô-
„ tre, du moins vous aurai-je tou-
„ jours peinte dans mon cœur, ſur
„ lequel vous avez eté miſe comme
„ un cachet.

„ Puiſſe le bon Dieu, qui a tou-
„ jours déployé ſes gratuités ſur
„ nous, favoriſer de plus en plus
„ notre Maiſon, vous accordant à
vous,

vous, ma tres-honorée Mere, une " vie longue, & exempte de soucis, " de chagrins, & de maladies ; & à " moi une protection qui vous laisse " goûter les joies & les douceurs " que le bonheur des personnes qui " nous sont cheres a coutume de " nous apporter. "

Je suis d'un naturel à ne pas " craindre la mauvaise fortune, & à " ne faire pas des voeux ardens pour " la bonne. Neanmoins cet equilibre " & cette indifference cessent dans " mon esprit, dès que je viens à faire " reflexion que votre amitié pour " moi vous fait sentir tout ce qui " m'arrive. C'est pourquoi, dans la " pensée que mon malheur vous se- " roit un tourment, je voudrois être " heureux : & quand je songe que " mon bonheur feroit toute votre " joie, je serois fâché que ma mau- " vaise fortune me continuât ses per- " sécutions, ausquelles pour mon in- " terêt particulier j'ose me promet- " tre de n'être jamais trop sensible. " Je suis avec la plus ardente pas- "

„ sion, ma tres-honorée Mere ;
„ Votre, &c.

Le séjour de Paris mit Mr. Bayle au comble de ses desirs. Il jouissoit du commerce des gens de Lettres, & se trouvoit à portée de consulter toute sorte de Livres. Mr. Basnage etoit alors à Sedan où il achevoit ses etudes de Theologie. Mr. Bayle lui faisoit part de ce qu'il y avoit de nouveau dans la Litterature; & Mr. Basnage lisoit ses Lettres à Mr. Jurieu, Ministre & Professeur en Theologie dans l'Academie de Sedan. Comme Mr. Jurieu reviendra plus d'une fois dans ces Mémoires, je commencerai ici à faire son caractere. Il avoit l'esprit pénetrant, l'imagination féconde; il écrivoit bien & facilement. Quoi qu'il s'eloignât des sentimens des Réformés en plusieurs choses, il ne laissoit pas de s'eriger en zelé defenseur de l'Orthodoxie (C). Présomptueux,

(C) *Quoiqu'il s'eloignât des sentimens des Réformés en plusieurs choses, il ne*

ſomptueux, il vouloit dominer par-
tout
laiſſoit pas de s'eriger en zelé défenſeur de l'Orthodoxie.] Il avoit publié en 1670 une Réponſe au Livre de *la Reünion du Chriſtianiſme*, ecrit par Mr. Dhuiſſeau, Miniſtre de Saumur : mais ſa Réponſe fut condannée dans le Synode de Saintonge, comme contenant des propoſitions héretiques. Il fit enſuite une diſſertation ſur la Neceſſité du Baptême, où il défendoit une des erreurs de l'Egliſe Romaine, & on eut bien de la peine à le reſoudre à ſupprimer cet Ecrit. On ne trouva pas moins de difficulté à lui faire retrancher de ſon *Apologie de la Morale des Réformés* (*a*) des propoſitions heretiques. Cependant il ſe ligua avec quelques autres Theologiens pour perſecuter Mr. Pajon, Miniſtre d'Orleans, qui avoit ſur la Grace un ſiſtême particulier, mais qui revenoit dans le fonds au dogme de la Predeſtination abſolue & de la Perſeverance finale enſeignée par les Egliſes reformées de France (*b*).

(*a*) Ce Livre parut en 1674.

(*b*) Voyez la *Réponſe à l'Apologie de Mr. Jurieu* par Mr. de Beauval, p. 10.

tout ; & son orgoeuil lui faisoit souffrir impatiemment tous ceux dont il regardoit le mérite comme capable d'egaler ou d'obscurcir celui qu'il croyoit avoir. L'attachement qu'il avoit pour ses Amis etoit reglé sur la déference qu'ils avoient pour lui. Manquer aux egards qu'il exigeoit, c'etoit assez pour s'attirer son indignation, & pour s'en faire un ennemi implacable. Cet esprit imperieux & turbulent lui faisoit porter la discorde par tout où il alloit, & le rendoit odieux à tout le monde. C'est par là qu'il avoit eté obligé de quiter les Eglises de Mer & de Vitry, & qu'il s'etoit attiré plusieurs mortifications à Sedan, où il ne laissoit pas d'avoir un parti considerable.

Mr. Pithois, un des Professeurs en Philosophie, etant mort dans ce tems-là, Mr. Basnage proposa Mr. Bayle à Mr. Jurieu, comme une personne tres capable de remplir la Chaire vacante. Mr. Jurieu promit qu'il le serviroit de tout son crédit ; & il y etoit d'autant plus disposé, que Mr.

Brazi, Fils de l'autre Professeur en Philosophie que Mr. Jurieu n'aimoit pas, travailloit à se faire choisir à la place de Mr. Pithois, ce qui l'avoit fort alarmé. Ainsi ce n'etoit pas tant par consideration pour Mr. Bayle, que „ (1) pour flatter sa passion favorite, qui etoit l'envie de dominer. Son parti dans l'Academie n'etoit pas aussi fort qu'il le souhaitoit; & si le parti opposé avoit reüssi dans le dessein de donner la Chaire de Philosophie au concurrent de Mr. Bayle, Mr. Jurieu ne prévoyoit pour lui que chagrins & qu'amertumes: de sorte que qui que ce soit qui lui fût tombé entre les mains, il auroit remué ciel & terre pour l'etablir sur l'exclusion de ce concurrent qu'il redoutoit. “ Il pria Mr. Basnage d'ecrire à Mr. Bayle de venir incessamment à Sedan : mais celui-ci s'en excusa, craignant que son changement de Religion, dont Mr. Basnage avoit seul

(1) *Lettre sur les petits Livres publiés contre la Cabale Chimerique*, p. 4, 5.

le secret dans ce pays-là, ne vint à être connu ; & qu'on ne prît occasion de l'Arrêt contre les Relaps (*D*), pour

(*D*) *L'Arrêt contre les Relaps.*] On appeloit *Relaps* les Réformés qui après avoir embrassé la Religion Romaine l'abandonnoient pour reprendre la Protestante. Des l'année 1657, on commença d'inquieter plusieurs Réformés, sous prétexte qu'ils etoient Relaps ; mais cela se faisoit sans ordre exprês de la Cour (*a*). La premiere Declaration qui parut contr'eux fut donnée au mois d'Avril 1663 : elle portoit qu'ils seroient punis suivant la rigueur des Ordonances ; expression qui à proprement parler ne signifioit rien, puis qu'il n'y avoit point encore d'Ordonance qui eût défini la peine de ce nouveau Crime. On ne laissa pas de se prévaloir de cette Déclaration pour maltraiter les Réformés ; on prétendit même qu'elle avoit un effet retroactif ; ce qui ayant causé une infinité de desordres, le Roi se vit obligé de donner un Arrêt au mois de Septembre

(*a*) Voyez l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, Tom. III. pag. 66, 132, 230, 428.

pour lui faire des affaires, & pour maltraiter

Septembre 1664, pour défendre qu'on l'etendît à ce qui s'etoit passé avant qu'elle eût eté enregistrée dans les Parlemens. Cependant ce Prince n'etant pas content des termes vagues & indeterminés de sa premiere Déclaration, il en donna une autre au mois de Juin 1665, où il condannoit les Relaps à être bannis à perpetuité du Royaume. Mr. Bayle etoit dans le cas de cette seconde Declaration; qui ayant encore paru trop moderée, fut enfin suivie d'une troisiéme au mois de Mars 1679, par laquelle on declaroit que les Relaps seroient condannés à faire amende honorable, bannis à perpetuité hors du Royaume, & leurs biens confisqués (*b*). La crainte qu'avoit Mr. Bayle d'être reconnu & inquieté comme Relaps, le porta à prier ses amis de changer l'orthographe de son nom dans la suscri-

ption

(*b*) Voyez la même *Histoire*, Tom. III. p. 520, 582; & le Recœuil d'Edits, Déclarations, &c. qui est à la fin de ce Tome, p. 109, 151: & Tom. IV. p. 18, 374; & le Recœuil d'Edits &c. de ce Tome p. 7, 106.

maltraiter les Reformés de Sedan. Le refus de Mr. Bayle surprit extrement Mr. Jurieu, & il en voulut savoir la cause. Mr. Basnage la lui dit ; mais Mr. Jurieu ne crut pas que cela dût l'empêcher de venir, puisqu'etant seuls dépositaires de ce secret, il ne couroit aucun risque. Mr. Basnage lui ecrivit une seconde fois, le rassura, & Mr. Bayle partit de Paris le 22. d'Août pour se rendre à Sedan.

Aussi-tôt qu'il y fut arrivé (1), Mr. Basnage le fit connoître de quelques amis qu'il avoit dans le parti opposé à Mr. Jurieu, & particulierement de Mr. du Rondel, Professeur en Eloquence. Ils promirent de lui rendre justice. Mr. Bayle sentit bientôt le besoin qu'il avoit de ce secours.

Il avoit

ption de leurs Lettres, & de l'ecrire *Béle* & non pas *Bayle* (c).

(c) Voyez les Lettres à Mr. Minutoli du 17 de Mars 1675, p. 74 : & du 6. de Fevrier 1676, p. 105.

(1) Il arriva à Sedan le 31 d'Août, 1675.

Il avoit trois concurrens, & on fit tout ce qu'on put pour l'eloigner, parce qu'il etoit etranger, & que ſes concurrens etoient enfans de la Ville. Mais enfin on en vint à la diſpute. Les competiteurs convinrent de faire leurs Theſes ſans Livre, ſans prépation, entre deux ſoleils. On leur donna pour ſujet *le temps*. Ils s'enfermerent le 28. de Septembre pour les compoſer; & Mr. Bayle ſoutint publiquement les ſiennes le 23 & le 24 d'Octobre, l'aprês-dinée. Il diſputa avec tant de netteté d'eſprit, de préciſion, & de force de raiſonnement, que malgré le credit & les brigues de ſes concurrens, le Senat Academique lui adjugea la victoire. On trouve ces particularités dans les Lettres qu'il ecrivit à Mrs. Conſtant & Minutoli (E).

(*E*) *On trouve ces particularités dans les Lettres qu'il ecrivit à Mrs. Conſtant & Minutoli.*] „Il y a environ quatre mois, dit-il à Mr. Conſtant (*a*), "

(*a*) Lettre du 17 de Decembre 1675, p. 97, 98.

Il fut reçu Professeur le 2 de Novembre : il en prêta serment le 4 ; & le 11 il fit l'ouverture de ses Leçons publiques.

„ que je quitai Paris, pour suivre la „ Vocation qui me fut adressée de venir être ici Professeur en Philosophie. „ Y etant arrivé, j'y rencontrai l'etat „ des choses si engagé dans plusieurs „ petites intrigues Academiques, qu'il „ falut me rabattre de ma Vocation sur „ le hazard de la dispute. Je m'y suis „ exposé ; & Dieu a tellement supplée „ à mon ignorance, soit en me fortifiant dans mes foiblesses, soit en me „ faisant trouver des Antagonistes qui „ n'etoient pas plus forts que moi ; „ qu'enfin la pomme m'a eté donnée.... „ Je prens la liberté de vous envoyer „ le seul exemplaire de mes *Theses* qui „ me reste. Ce sont des Theses à la fourche, que nous convinmes de faire „ sans Livre & sans préparation, entre „ deux soleils, pour prévenir la supercherie que des Troupes Auxiliaires „ eussent pu nous jouer, si on eût eu la „ liberté de composer chez soi. Par mal-

Peu de tems aprês il aprit que

heur il nous echut une matiere extrê- «
mement epineuse. «

Voici comment il en parle à Mr. Minutoli. „ Diverses raisons dit-il (b), « m'ayant déterminé à embrasser la Vo- « cation qui me fut adressée pour une « Charge de Professeur en Philosophie, « je quitai Paris sur la fin du mois « d'Aoùt dernier, & m'en vins ici, où « j'ai eté contraint de rassembler tumul- « tuairement mes idées de Philosophie « dissipées, pour entrer en lice avec trois « concurrens qui s'etoient toujours te- « nus en haleine. Je vous laisse à juger « si cela ne m'a pas bien tenu en sollici- « tude. Enfin, soit bonheur, soit igno- « rance à mes Competiteurs, j'ai eté re- « çu; & je suis obligé de travailler com- « me un forçat, ayant à composer mon « Cours au jour la journée, & donnant « cinq heures tous les jours à mes Eco- « liers. Ce sont des corvées qui m'ont « etourdi; & c'est seulement parce qu'on « s'accoutume à tout que je commence « à respirer. «

(b) Lettre du 6 de Fevrier 1676. n. 100.

l'Academie de Geneve avoit choisi Mr. Minutoli pour Professeur en Histoire & aux Belles-Lettres : ce fut Mr. Minutoli lui-même qui l'en informa, sans oublier le détail de l'examen qu'il avoit subi, & des oppositions qu'il avoit trouvées. Mr. Bayle le felicita de son nouvel emploi, & le remercia de toutes ces particularités. „ Les circonstances, „ dit-il (1), que vous m'avez apri„ ses de votre glorieux etablissement „ en la Charge de Professeur, m'ont „ eté infiniment agreables; car quoi „ que je susse en gros que vous aviez „ fait paroître votre esprit & votre „ erudition d'une maniere fort ecla„ tante, & que j'en eusse déja con„ çu une incroyable satisfaction; „ neanmoins, l'ordre & le détail „ que vous m'en avez apris ont re„ doublé cette satisfaction : car nous „ autres Philosophes nous aimons „ la methode plus que tout; & sans „ elle, rien ne nous paroît char„ mant. Je dis cela, Monsieur, afin

(1) Lettre du 4 d'Avril 1676, p. 104.

de vous faire esperer que vous ne "
ferez plus exposé à mes irregulari- "
tés, & que je ne vous acablerai "
plus d'un ramas confus & indige- "
ste de pensées & de paroles, com- "
me j'ai fait ci-devant. Mon nou- "
veau grade m'inspire l'esprit de "
Methode, & vous vous en senti- "
rez, ou personne ne s'en sentira. "
Mais qui auroit dit, Monsieur, "
que dans votre propre Patrie vous "
eprouveriez tant de traverses! On "
ne s'est pas etonné ici que l'on ait "
remué ciel & terre pour m'eloi- "
gner de la Profession de Philoso- "
phie, car j'etois etranger, & mes "
Antagonistes etoient enfans du "
lieu; au contraire, on s'est etran- "
gement scandalisé de ce qu'il s'est "
trouvé des personnes qui m'ont "
eté favorables: mais en verité il y "
a lieu à la surprise, que tous vos "
Compatriotes n'ayent pas donné "
les mains sans balancer à votre "
promotion, qui sera si fructueuse "
& si glorieuse à l'Academie. "

Quelque opposition que Mr. Bayle

eût essuyée à Sedan, son merite força bien-tôt tout le monde à l'estimer & à l'aimer. Mr. le Comte de Guiscard, Gouverneur de Sedan, l'invitoit souvent à venir s'entretenir avec lui. Mr. du Rondel, qui a eté ensuite Professeur aux Belles-Lettres à Mastricht, lui donna toute son amitié, & la lui a continuée jusqu'à sa mort. Mr. Jurieu même fut si touché des belles qualités de Mr. Bayle, si charmé de sa douceur, de sa modestie, & de sa droiture, qu'il eut pour lui un epanchement de cœur dont il ne se croyoit peut-être pas capable. Il en a fait un aveu public en 1691, dans le tems qu'il avoit honteusement rompu avec lui, & qu'il travailloit à le perdre. „Cet „ homme, dit-il (1), nous fut indi„ qué pour remplir une chaire de „ Philosophie vacante dans l'Acade„ mie de Sedan, où j'avois l'hon„ neur d'être Professeur en Theo„ logie & l'un des Moderateurs de „ l'Academie. Un de ses amis nous

(1) *Apologie du Sieur Jurieu*, p. 24. col. 1.

l'indiqua comme un garçon d'es- "
prit, tres-habile, & tres-capable de "
faire fleurir les sciences qu'il se- "
roit appellé à cultiver. On ne nous "
trompa pas en cela. Il vint, & se "
fit connoître dans toutes les actions "
publiques de son Examen. Mais "
son ami & lui n'ayant pas jugé à "
propos de me faire un mystere de "
sa revolte, & du long séjour qu'il "
avoit fait entre les Jesuites de Tou- "
louse (1), cela me jetta dans le der- "
nier embarras, à cause de l'Arrêt "
contre les Relaps. Cependant com- "
me je le crus, sur ses protestations, "
revenu de bonne foi, nous primes "
le parti de garder le silence & de "
passer outre. Il fut plusieurs années "
dans l'Academie, vivant honête- "
ment, ne faisant & ne disant rien "
qui scandalisât. La beauté de son "
genie & ses maximes honêtes m'at- "
tachérent tellement à lui, que je "
l'aimai plus fortement que je n'ai "
jamais aimé personne, je l'avoue. "

(1) Mr Bayle n'a jamais demeuré chez les Jesuites.

La Composition de son Cours de Philosophie l'occupa pendant deux ans : c'etoit un surcroît de travail qui remplissoit les intervalles de ses fonctions Academiques, & ne lui laissoit pas le tems d'ecrire à ses amis, „ Je n'ai, dit-il à Mr. Minutoli (1), „ pu faire réponse autrement que „ par un Billet à votre belle Lettre „ du premier d'Avril, à cause des „ fatigantes occupations où m'ont „ engagé pendant ces deux années „ la multitude d'exercices qu'il m'a „ fallu faire à mes Ecoliers, & la „ composition d'un *Cours*. Me voici, „ par la grace de Dieu, delivré de „ cette facheuse corvée. J'ai achevé „ mon Cours ; mes *Theses* pour les „ Maîtres-es-Arts sont soutenues. „ Enfin je suis dans les Vacances.

Mais encore long-tems après, les Vacances etoient le seul tems où il pût prendre quelque relâche. La Revision de son Cours, les Additions qu'il y faisoit, & ses Leçons publiques & particulieres, ne lui

(1) Lettre du 29 d'Août 1677, p. 130.

laissoient aucun loisir. C'est ainsi qu'il en parle à Mr. Minutoli dans une autre Lettre (1).

Mr. Ancillon, Ministre de Mets, lui avoit fait present d'un Livre de Mr. Poiret, imprimé à Amsterdam en 1677, sous le titre de *Cogitationes rationales de Deo, Anima, & Malo*; & l'avoit prié de faire des Remarques sur cet Ouvrage. Mr. Bayle lui envoya en 1679 un Ecrit Latin, contenant les difficultés qui l'avoient arrêté en le lisant d'un bout à l'autre. Il l'acompagna d'une Lettre de remerciment, où il s'excusoit de ce que ses ocupations ne lui avoient pas permis de satisfaire plus tôt à sa demande, ni de donner à ses Objections toute la force & la regularité qu'il auroit souhaité. *At etenim*, dit-il, *non mihi tantum otii fuit, quantum ad id consilium exequendum requirebatur: quippe muneris mei pensum adeo laboriosum est, præsertim Viro nondum tanto oneri assuefacto, nondum scientia requisita sa-*

(1) Lettre du 15 de Decembre 1678, pag. 140.

tis instructo; ut vix par esse valeam prælectionibus præter solitum frequentibus quas mihi imponit, nedum ad sexcentas alias occupationes, quæ nemini non ex inopinato eveniunt, mentem adjungere valeam. Mr. Ancillon communiqua cet Ecrit à Mr. Poiret, & celui ci y fit une réponse qu'il envoya à Mr. Ancillon, avec une Lettre où il le remercioit de lui avoir suscité un Adversaire qui faisoit paroître tant de précision, de jugement, de pénétration, & de politesse. Mr. Poiret inséra les Objections de Mr. Bayle avec sa Réponse dans la nouvelle edition de son Livre, imprimée à Amsterdam en 1685, & y joignit les deux Lettres dont je viens de parler. Ce petit ouvrage fait voir que Mr. Bayle avoit medité profondément sur les matieres les plus sublimes de la Philosophie. Mr. Poiret se tira assez mal de quelques unes de ses difficultés (1).

Mr. Bayle profita des Vacances

(1) Voyez la Lettre à Mr. Des Maizeaux du 3 de Juillet 1705, p. 1027.

de l'Autonne pour aller faire un tour à Paris, d'où il passa à Rouen pour voir Mr. Basnage (1).

L'affaire de Mr. de Luxembourg faisoit alors beaucoup de bruit. Il avoit eté deferé à la Chambre des Poisons comme coupable d'impietés, de maléfices, & d'empoisonemens; & il s'etoit constitué prisonnier: mais il fut déchargé des acusations intentées contre lui, & les procedures furent supprimées. Mr. Bayle, qui en avoit apris plusieurs particularités etant à Paris, se divertit à composer une Harangue, où ce Maréchal plaidoit sa cause devant ses Juges & se justifioit d'avoir fait un pact avec le Diable, 1. pour jouir de toutes les Femmes qu'il voudroit; 2. pour être toujours heureux à la Guerre; 3. pour gagner tous ses procês; 4. pour avoir toujours les bonnes graces du Roi. Ces quatre points faisoient la division de la Harangue, qui contenoit une satire tres-

(1) Lettre à Mr. Minutoli du premier de Janvier 1680, p. 153.

vive contre le Maréchal & contre plusieurs autres personnes. Mr. Bayle fit ensuite, sous le nom d'un autre, la Critique de cette Harangue, qui est encore plus satirique que la Satire même. Il envoya ces deux Pieces à Mr. Minutoli, & le pria de lui en dire son sentiment : & pour l'engager à en parler avec plus de liberté, il lui cacha qu'il en etoit l'Auteur.
» Je vous envoye, dit-il (1), la Copie d'une Harangue qu'on a faite au nom du Duc de Luxembourg, pour trouver moyen de décrire une partie de sa Vie. Si j'ai le tems, je ferai copier une espéce de Censure de ladite Harangue. Vous m'obligerez de m'apprendre votre sentiment sur ces pieces-là ; car un de mes Amis de Paris, qui connoît l'Auteur de la seconde piece, & qui peut-être par prévention pour son ami panche à croire que la Harangue ne vaut

(1) Lettre du 24 de Mars 1680, p. 162, 163. Voyez aussi la Lettre du premier de Janvier 1681, p. 169.

rien, m'a engagé à lui promettre «
que je lui ecrirois mon sentiment «
sur l'une & sur l'autre. Or com- «
me je n'ai pas le tems, & que «
d'ailleurs vous êtes bien plus ca- «
pable que moi d'anatomiser ces «
sortes d'ouvrages, pour en faire «
voir le fort & le foible, je vous «
supplie, Monsieur, d'y donner «
quelques heures. Je donnerai à «
mon Ami ce qu'il souhaite, & je «
suis sur qu'il fera plus de cas de «
votre jugement que du mien, car «
il connoît le prix des choses ; & «
qu'il aimera mieux que je le satis- «
fasse de votre bourse que de la «
mienne. «

Dans ce tems-là, le Pere de Valois, Jesuite de Caen, déguisé sous le nom de *Louis de la Ville*, publia à Paris un Livre intitulé, *Sentimens de Mr. Des Cartes touchant l'essence & les proprietés du Corps, opposés à la Doctrine de l'Eglise & conformes aux Erreurs de Calvin sur le sujet de l'Eucharistie.* L'Auteur ne se contentoit pas d'opposer aux Cartesiens l'autorité

du Concile de Trente ; il les combattoit aussi par le raisonement, en afoiblissant autant qu'il lui etoit possible les raisons dont Mrs Clerceslier, Rohault, & le Pere Malebranche, s'etoient servis pour prouver que l'etendue est l'essence de la matiere. Mr. Bayle lut cet ouvrage, qu'il trouva bien ecrit. Il jugea qu'on y prouvoit invinciblement ce qu'on vouloit prouver ; c'est-à dire, que les Principes de M. Des Cartes etoient contraires à la foi de l'Eglise Romaine, & conformes à la doctrine de Calvin ; ce qui dans le fonds, dit Mr. Bayle dans une Lettre à Mr. Minutoli, n'etoit pas difficile à prouver (1). Comme il vouloit faire soutenir des Theses raisonées à ses Ecoliers, il fit sur le même sujet une Dissertation, où, en défendant le principe de Mr. Des Cartes, il rétablit dans toute leur force les raisons des Philosophes que le Pere de Valois avoit attaquées, & ruina toutes les exceptions & toutes les subtilités

[1] Lettre du 24 de Mars 1680, p. 165.

de ce Pere. Il s'attacha sur tout à montrer que la pénétrabilité de la matiere est impossible.

Il parut aux mois de Novembre & de Decembre de l'année 1680. une des plus grandes Cométes qu'on ait vues. Le peuple, c'est-à-dire, presque tout le monde, en etoit saisi de frayeur & d'etonnement. On n'etoit pas encore revenu de cet ancien préjugé, que les Cométes sont les présages de quelque evenement funeste. Mr. Bayle, comme il nous l'apprend lui-même (1), se trouvoit incessamment exposé aux questions de plusieurs personnes alarmées de ce prétendu mauvais présage. Il les rassuroit autant qu'il lui etoit possible, mais il ne gagnoit que peu de chose par les raisonemens philosophiques; on lui répondoit toujours que Dieu montre ces grands Phénoménes, afin de donner le tems aux pécheurs de prévenir par leur penitence les maux

(1) Voyez l'*Avertissement* sur la troisiéme edition des *Pensées diverses sur la Cométe*, &c.

qui leur pendent sur la tête. Il crut donc qu'il seroit tres-inutile de raisoner davantage, à moins qu'il n'employât un argument qui fît voir que les attributs de Dieu ne permettent pas qu'il destine les Cométes à un tel effet. Il medita là-dessus, & il s'avisa bien-tôt de cette raison Theologique, que *si les Cometes etoient un presage de malheurs, Dieu auroit fait des Miracles pour confirmer l'Idolatrie dans le monde*. Il ne se souvenoit point de l'avoir lue dans aucun Livre, ni d'en avoir jamais oui parler: ainsi il y découvroit une idée de nouveauté qui lui inspira la pensée d'ecrire une Lettre sur ce sujet qui pût être inserée dans le *Mercure Galant*. Il commença à y travailler le 11 de Janvier de l'année 1681, & fit tout ce qu'il put pour ne point passer les bornes d'une telle Lettre; mais l'abondance de la matiere ne lui permit pas d'être assez court, & il fut obligé de regarder sa Lettre comme un Ouvrage qu'il faudroit imprimer à part. Il n'affecta plus alors la brieveté;

veté; il s'etendit à son aise sur chaque chose; mais neanmoins il ne perdit pas de vue Mr. de Visé, Auteur du *Mercure Galant*. Il prit la resolution de lui envoyer sa Lettre, & de le prier de la donner à son Imprimeur, & d'obtenir ou la permission de Mr. de la Reynie, Lieutenant Général de Police, si elle suffisoit; ou le privilége du Roi, s'il en faloit venir là. Il la lui envoya le 27 de Mai. Mr. de Visé garda quelque tems son Manuscrit, sans savoir le nom de l'Auteur; & quand on fut lui en demander des nouvelles, il répondit qu'il savoit d'une personne à qui il l'avoit donné à lire que Mr. de la Reynie ne prendroit jamais sur lui les suites de cette affaire, & qu'il faloit recourir à l'Aprobation des Docteurs avant que de pouvoir solliciter un Privilege du Roi; détail pénible, long, & ennuyeux, où il n'avoit pas le loisir de s'engager. On retira le Manuscrit, & Mr. Bayle ne songea plus à faire imprimer à Paris sa Lettre sur les Cométes. Ce-

pendant, comme il l'avoit composée dans cette vue, il avoit pris le ſtyle d'un Catholique Romain, & imité le langage & les eloges de Mr. de Viſé ſur les affaires d'Etat. Cette conduite etoit abſolument neceſſaire à quiconque ſe vouloit faire imprimer à Paris; & il crut que l'imitation du *Mercure Galant* en certaines choſes rendroit plus facile à obtenir, ou la permiſſion de Mr. de la Reynie, ou le Privilege du Roi. C'eſt auſſi ce qui l'obligea de feindre que ſa Lettre avoit eté ecrite à un Docteur de Sorbone.

Les Réformés de France ſe trouvoient alors dans une triſte ſituation. Il y avoit long-tems qu'on travailloit à leur ruine. On les dépouilloit peu-à-peu de leurs Privileges, & il ne ſe paſſoit point d'année qu'on ne fît quelque infraction à l'Edit de Nantes. Enfin on réſolut de ſupprimer leurs Academies. Il y avoit lieu de croire que celle de Sedan ſeroit epargnée. La Principauté de Sedan etoit un Etat ſouverain juſques en

l'année 1642. Le Duc de Bouillon la ceda à Louis XIII, qui promit de laisser les choses dans l'etat où il les trouvoit. Louis XIV ratifia le Traité, où il fut accordé de nouveau que la Religion Protestante y seroit maintenue avec tous les Droits & Privileges dont elle se trouvoit en possession. Mais tous ces avantages ne purent sauver l'Academie. Louis XIV ordonna même qu'elle fût cassée la premiere. L'Arrêt fut rendu le 9 de Juillet 1681, & signifié le 14 du même mois.

Dans ce tems-là il y avoit à Sedan un jeune homme de Rotterdam, nommé Mr. *Van Zoelen*, parent de Mr. Van Zoelen qui a eté ensuite Bourguemestre dans la même Ville. Ce jeune homme (1) avoit logé à Sedan avec Mr. Bayle, & s'etoit fortifié dans ses etudes par de frequentes conversations avec lui. Il avoit conçu pour ce Professeur une ami-

(1) *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée*, Preface, p. clxij, clxiij.

tié fort etroite ; de ſorte que le jour même que l'Arrêt qui ſupprima l'Academie fut venu, il prit la réſolution de l'envoyer à Mr. Paets ſon parent, l'un des Conſeillers de la Ville de Rotterdam, tres ſavant & qui favoriſoit les gens de Lettres. On lui fit connoître en lui envoyant cet Arrêt, que Mr. Bayle etoit ſans emploi; on dît beaucoup de bien de lui, & on reçut une réponſe qui témoignoit beaucoup d'inclination à lui rendre ſervice. Mr. Bayle ecrivit là-deſſus à Mr. Paets pour le remercier des ſentimens favorables qu'il avoit pour lui, & pour lui demander la continuation de ſa bienveillance. Mr. Paets joignoit à beaucoup d'eſprit & de pénétration un grand amour pour les Sciences, & particulierement pour la Philoſophie. Son merite lui avoit acquis une grande autorité : il en auroit eu encore davantage ſans les diviſions qui regnoient dans la Republique. On le regardoit comme le Chef du parti oppoſé à la Maiſon d'Oran-

ge (1) ; & de là vient qu'il trouva quelque difficulté à rentrer dans la Magistrature aprês son Ambassade extraordinaire en Espagne (2). Cependant il triompha de la jalousie ; & la déference que les Magistrats de Rotterdam avoient pour ses conseils régloit toutes leurs deliberations.

Mr. Bayle songea en même tems à procurer à Mr. Jurieu un etablissement à Rotterdam, & engagea Mr. Van Zoelen à lui rendre ses bons offices auprês de Mr. Paets. Mr. Van Zoelen partit de Sedan pour aller en personne solliciter à Rotterdam ; & il parla si fortement à Mr. Paets, qu'il voulut bien s'employer pour Mr. Jurieu (3).

Mr. Bayle resta six où sept semaines à Sedan aprês la destruction de l'Academie, en attendant des répon-

(1) Il etoit beaufrere de Mr. Coneille de Wit.

(2) Voyez la *Gazette de Londres* du 4 Octobre 1675 ; à l'Article de la Haie du 8 d'Octobre.

(3) *Chimere démontrée*, Preface, p. clxiij & suiv.

tes de Hollande. Mais enfin, ennuyé de n'en pas recevoir, il quita Sedan le 2 de Septembre & arriva à Paris le 7 du même mois, sans savoir encore s'il iroit à Rotterdam ou en Angleterre, ou s'il s'arrêteroit en France (1). Avant qu'il partît Mr. le Comte de Guiscard fit tous ses efforts pour le porter à embrasser la Religion Romaine. Il lui proposa de grands avantages, mais qui ne furent pas capables de le tenter (2). Enfin il etoit prêt à aller à Rouen & à passer de là en Angleterre, lorsqu'il reçut la réponse de Mr. Paets, qui marquoit que la Ville de Rotterdam lui donnoit une pension, avec le droit d'enseigner la Philosophie. Mr. Paets ajoutoit, que l'affaire de Mr. Jurieu etoit en bon train. Ainsi il quita Paris le 8 d'Octobre, & le 30 il arriva à Rotterdam où il fut reçu tres-gracieusement par la

(1) Ibid p. clxviij; & Lettre à Mr. Minutoli du 17 de Septembre 1681, p. 172.

(2) *Cabale Chimerique*, p. 290.

Famille de Mr. Van Zoelen & par Mr. Paets (1).

Mr. Jurieu suivit de près Mr. Bayle ; mais à peine fut-il à Rotterdam, qu'il lui echapa des brusqueries qui indignérent fort contre lui Mr. Paets ; & on ne les lui pardonna qu'en consideration de Mr. Bayle (2). La Ville de Rotterdam erigea en leur faveur une *Ecole illustre* : Mr. Jurieu fut nommé Professeur en Theologie ; Mr. Bayle Professeur en Philosophie & en Histoire, avec cinq cens florins de pension annuelle. Il prononça le 5 de Decembre la Harangue d'entrée, qui fut généralement applaudie ; & le 8 il fit sa premiere Leçon de Philosophie à un fort grand nombre d'Etudians.

Peu de tems après, il donna sa Lettre sur les Cométes à Mr. Leers, Libraire de Rotterdam, homme d'esprit & de merite, afin qu'il la fit imprimer. Et comme il prit toute

(1) *Chimere démontrée*, Préface, p. clxix.

[2] Ibid. p. clxix, clxx.

sorte de precautions pour n'être pas reconnu Auteur de cet ouvrage, il ne changea rien dans le style de Catholique Romain, ni dans le langage & les eloges imités du Mercure Galant. Il crut que rien ne seroit plus propre qu'un tel langage à faire juger que cette Lettre n'etoit point l'Ecrit d'un homme sorti de France pour la Religion. Pendant le cours de l'impression, il inséra plusieurs choses qui n'etoient pas dans le Manuscrit qu'il avoit envoyé à l'Auteur du Mercure Galant [1]. Cet Ouvrage fut achevé d'imprimer le 11 de Mars 1682, & il parut sous ce titre : *Lettre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbone. Où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la Philosophie & de la Theologie, que les Cométes ne sont point le présage d'aucun malheur. Avec plusieurs Reflexions Morales & Politiques, & plusieurs Observations Historiques ; & la refutation de quelques erreurs populaires. A Cologne chez Pierre Marteau, M. DC. LXXXII.*

[1] Préface de la troisiéme edition.

Pour

Pour se mieux cacher, M. Bayle y ajouta une Préface, ou Avis au Lecteur, sous le nom d'une personne qui publioit cette Lettre sans en connoître l'Auteur. Dans cette Preface, l'Editeur, après avoir marqué plusieurs raisons qui l'avoient porté à faire imprimer cet ouvrage, allégue encore celle-ci ; „ J'ai eté, dit-il, confirmé dans ce même des- «
sein par une raison plus forte. J'ai «
seu de bonne part que le Do- «
cteur de Sorbone à qui cette Let- «
tre a eté ecrite y prépare une ré- «
ponse fort exacte & fort travail- «
lée. Il seroit fort à craindre, vu «
son indifference pour la qualité «
d'Auteur, qu'il ne se contentât de «
travailler pour son Ami, si on ne «
l'engageoit en publiant la Lettre «
qu'il en a reçue à faire part au «
public des belles & savantes re- «
flexions qu'il aura faites sur des «
points considerables ; comme sont «
la conduite de la Providence à «
l'egard des anciens Païens : la «
question, *Si Dieu a fait des miracles*

» *parmi eux, quoi qu'il fût qu'ils en*
» *deviendroient plus idolatres :* la que-
» ſtion, *Si Dieu a quelquefois etabli*
» *des préſages parmi les Infidéles* : la
» queſtion, *Si un effet purement na-*
» *turel peut être un préſage aßeuré*
» *d'un evénement contingent :* la que-
» ſtion, *Si l'Athéïſme eſt pire que l'I-*
» *dolatrie, & s'il eſt une ſource ne-*
» *ceſſaire de toute ſorte de crimes :* la
» queſtion, *Si Dieu pouvoit aimer*
» *mieux que le monde fût ſans la con-*
» *noiſſance d'un Dieu, qu'engagé dans*
» *le culte abominable des Idoles* ; &
» pluſieurs autres, ſur leſquelles un
» grand & ſavant Theologien com-
» me celui-là, peut avoir des penſées
» tres-inſtructives, & tres dignes
» de voir le jour.

Mais malgré tous ces déguiſemens, on ſut bien-tôt que Mr. Bayle etoit l'Auteur de la Lettre ſur les Comé-tes. Le Sieur Leers avoit montré le manuſcrit à Mr. Paets, & lui avoit dit de qui il le tenoit ; & Mr. Paets n'en fit point un myſtere à ſes amis (1) ;

(1) *Chimere démontrée*, Preface, p. clxx.

il crut même rendre un bon service à l'Auteur en le découvrant (1). Mr. Jurieu le sut aussi par cette voie ou immédiatement ou médiatement: & en ayant parlé à Mr. Bayle avec un petit reproche sur ce que d'autres savoient le secret pendant qu'il ne le savoit pas; Mr. Bayle lui déclara comment tout s'etoit passé, & s'eclaircit avec lui touchant quelques points du Livre (2). Mr. Jurieu parloit de cet ouvrage avec eloge (3): mais dans le fonds il souffroit impatiemment l'honneur qu'en recevoit Mr. Bayle; jaloux comme il etoit de la gloire de ses amis.

Madame Paets mourut dans ce tems-là. Elle donna une preuve de l'estime qu'elle avoit pour Mr. Bayle en lui léguant deux mille florins pour acheter des Livres. Mr. Bayle conserva toujours le souvenir de cette générosité, comme nous le verrons dans la suite.

(1) *Cabale Chimerique*, p. 206.
(2) Preface, ubi supr. p. clxxj.
(3) *Chimere démontrée*, p. 207.

Mr. Maimbourg venoit de publier son *Histoire du Calvinisme*. Cet Ouvrage avoit pour objet des matieres tres-importantes : il s'agissoit de prononcer sur l'esprit & sur la conduite des Réformés de France, depuis qu'ils s'etoient separés de l'Eglise Romaine. Mr. Maimbourg avoit employé tous les artifices de sa plume, pour leur attirer le mépris & la haine des Catholiques. Mr. Bayle, indigné de la mauvaise foi & du dessein pernicieux de cet Auteur, resolut de refuter son Histoire. Il profita des Vacances de Pâques pour y travailler, & ecrivit sa Reponse en forme de Lettres : mais il ne jugea pas à propos de suivre son Adversaire pié à pié. Il crut que pour détromper le Public, & montrer le peu d'estime que meritoit Mr. Maimbourg, il suffisoit, en supposant même comme veritables les faits qu'il rapportoit, de donner des considerations générales sur son Histoire, qui découvrissent sa malignité, son emportement, & les maximes cruel-

les & sanguinaires qu'il tâchoit d'inspirer à ses Lecteurs. Mr. Bayle s'egaya sur diverses particularités de la vie & des disputes de cet Ecrivain, & en fit un portrait tres-ressemblant mais peu avantageux. „ (1) Ce n'etoit point une critique amére & « chagrine : c'etoit un badinage in- « genieux ; & cependant plein de « sens & de raison, plus propre à « embarrasser ou à déconcerter son « adversaire, que des argumens gra- « ves & serieux. «

Il commença à y travailler le 1 de Mai, & l'acheva le 15 du même mois : de sorte que cet ouvrage, quoiqu'assez gros, fut fait dans l'espace de quinze jours, comme il le dit lui-même dans la derniere Lettre. Il prit toutes les précautions possibles pour se cacher. Dans l'Avertissement, il faisoit dire au Libraire que ce recoeuil de Lettres lui etant tombé entre les mains, il avoit cru le devoir publier incessamment ; & qu'on l'avoit chargé de faire savoir

(1) *Eloge de Mr. Bayle*, par Mr. de Beauval.

au Lecteur que ces Lettres avoient eté effectivement ecrites à un Gentilhomme de campagne du pays du Maine, dans le tems qu'il etoit porté par la date de chacune. Il ne voulut pas même le faire imprimer à Rotterdam : mais etant allé voir Amsterdam, il y porta son Manuscrit & le donna à Abraham Wolfgang Libraire, le 30 du mois de Mai. Ce Livre parut au commencement de Juillet sous ce titre : *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg. A Ville-Franche chez Pierre Le Blanc. M. DC. LXXXII.* Mr. Bayle en reçut des exemplaires le 11 de ce mois.

Cet Ouvrage eut l'approbation, non seulement des Réformés qui y etoient si bien défendus contre les attaques de Mr. Maimbourg ; mais même des Catholiques judicieux & moderés. Il en passa plusieurs exemplaires en France qui furent recherchés avec empressement. Le Prince de Condé, Prince bien capable de juger du merite d'un ouvrage, ne

pouvoit se lasser de le lire. Il est vrai qu'il n'aimoit pas Mr. Maimbourg. Cet Historien, pour plaire à la Cour qui lui faisoit pension, avoit affecté de ne point parler de Son Altesse, en faisant l'eloge de ses Ancêtres. Mr. Bayle ne manqua pas de le relever là-dessus (1), & Mr. le Prince lui en sut bon gré. Cet ouvrage chagrina cruellement Mr. Maimbourg : l'estime qu'on en faisoit le mettoit au desespoir. Il sollicita plusieurs fois Mr. de la Reynie de le condanner : mais Mr. de la Reynie, qui l'avoit lu avec plaisir, & qui n'etoit pas fâché qu'on eût mortifié Mr. Maimbourg, le renvoyoit toujours. Enfin il s'adressa au Roi, & en obtint un ordre à Mr. de la Reynie de faire brûler en Greve *la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg*, & de défendre à tous Imprimeurs & Libraires d'imprimer, vendre, ou debiter cet ouvrage. Mr. de la Reynie obeït, & mit dans sa Sentence tout

(1) Lettre xix, p. 268, 269.

ce que Mr. Maimbourg voulut : on y découvre aisément le style d'un Auteur, & d'un Auteur irrité (1) : mais pour se venger de Mr. Maimbourg, il fit imprimer plus de trois mille exemplaires de cette Sentence, & les fit afficher par tout Paris ; ce qui excita tellement la curiosité du public, que chacun vouloit avoir la Critique de Mr. Maimbourg.

Cet ouvrage fut enlevé en Hollande presque aussi-tôt qu'il parut ; & dès le mois d'Août Mr. Bayle prépara une nouvelle edition. Il l'augmenta de la moitié ; & y mit une Préface, où il continuoit à dépayser les Lecteurs & à leur donner le change. Cette edition fut achevée d'imprimer vers la fin de Novembre : il en reçut des exemplaires le 29 de ce mois.

On chercha long-tems en France, parmi les meilleures plumes du parti Protestant, l'Auteur de la Critique de Mr. Maimbourg ; & à la fin on

(1) On trouvera cette Sentence à la fin de ces Memoires.

se fixa à Mr. Claude, qui soutenoit glorieusement la cause des Réformés. Les amis même de Mr. Bayle, qui savoient qu'il etoit l'Auteur de la Lettre sur les Cométes, ne pensoient point à lui attribuer cette Critique, à cause de la difference du style. Ainsi ce fut un pur hazard qui le découvrit, comme il nous l'a apris lui-même en faisant voir qu'il n'y a rien de plus incertain que les conjectures tirées de la difference ou de la conformité du style, pour reconnoître l'Auteur d'un Livre anonyme. „ Je sai par experience, dit-il (1), que tous les ecrits d'un « homme ne se ressemblent point. « La Critique Générale du P. Maimbourg fut publiée peu de tems « après les Pensées sur les Cométes: « cependant personne ne parut croire que ces deux Livres venoient « de la même main. La premiere « edition de la Critique fut toute « debitée avant que l'on jettât des « soupçons sur le veritable Auteur: «

(1) *Cabale Chimerique*, p. 204, 205.

» tout le monde le croyoit en Fran-
» ce. La seconde edition l'auroit
» peut-être mieux découvert; mais
» sans un pur hazard il seroit apa-
» remment encore inconnu. Ce ha-
» zard fut, que cet Auteur répon-
» dant à la lettre d'un Anonyme,
» que son Libraire lui avoit en-
» voyée, oublia de prier le Libraire
» de ne donner point l'original de
» la Réponse, mais une copie. Cet
» Anonyme ami de Mr. Claude le
» fils lui demanda, en lui montrant
» ma réponse, s'il en connoissoit
» l'ecriture. Mr. Claude lui ayant
» dit de qui c'etoit, il n'en falut pas
» davantage pour mettre l'Auteur
» dans la necessité de ne plus faire
» de mystere. Par la conformité du
» style on n'auroit jamais découvert
» la chose. Car quoi que l'Auteur
» n'y tâchât pas, il donna au
» style de la Critique de Maim-
» bourg un caractére fort different
» de celui des *Pensées sur les Cométes.*„

Mr. Jurieu fit aussi une Réponse à Mr. Maimbourg, mais plus am-

ple & plus détaillée. Elle parut en 1683, ſous ce titre : *L'Hiſtoire du Calviniſme & celle du Papiſme miſes en paralléle ; ou Apologie pour les Reformateurs, pour la Réformation, & pour les Réformés ; diviſée en quatre Parties : contre un Libelle intitulé Hiſtoire du Calviniſme par Mr. Maimbourg* (1). Cet ouvrage etoit bien ecrit ; l'Auteur y refutoit Mr. Maimbourg avec beaucoup de force : mais on n'y trouvoit pas ce tour aiſé & naturel, ces reflexions vives & piquantes, cette maniere de relever ſans aigreur les défauts de ſon adverſaire & de traiter les matieres de controverſe ſans emportement ; ce qui faiſoit le caractére de la *Critique Générale*. On ſentit bien-tôt cette difference. Les Catholiques mêmes, malgré les préjugés de la Religion, ne pouvoient s'empêcher de faire l'eloge du Livre de Mr. Bayle, dans le tems qu'ils affectoient de mépriſer celui de Mr.

(1) On l'imprima en deux volumes in-quarto, & en quatre volumes in douze.

Jurieu. „ C'eſt un beau livre, diſoit Mr. Ménage (1), que la Critique du Calviniſme du P. Maimbourg ; & lui-même ne pouvoit s'empêcher de l'eſtimer. Il me l'a avoué, quoi qu'ordinairement il affectât d'en parler comme d'un Livre qu'il n'avoit pas lu. A la Religion prês, je trouve tout ce qu'a dit Mr. Bayle fort vif & tres-ſenſé. J'ai voulu lire ce que Mr. Jurieu a fait ſur le même ſujet ; il y a bien de la difference. Le Livre de Mr. Bayle eſt le Livre d'un honnête homme, & celui de Mr. Jurieu celui d'une vieille de prêche. C'eſt un méchant rechauffé de tout ce que du Moulin & les autres ont dit de plus fade contre la Religion Catholique. »

Le jugement ſi different qu'on faiſoit de ces deux ouvrages, déplut infiniment à Mr. Jurieu. Il regarda Mr. Bayle comme ſon concurrent, & ne put lui pardonner d'avoir en-

(1) *Menagiana*, edition de Paris. Tom. II. p. 22, 23, 1694.

levé tous les suffrages. Cet incident jetta dans son cœur des semences de haine & de jalousie.

Parmi les gens de Lettres avec qui Mr. Bayle avoit eu des liaisons à Sedan, on doit compter Mr. Fetizon, jeune Ministre natif de cette Ville. Il avoit quité Sedan pour aller exercer son Ministere en Champagne dans la maison de Mr. de Briquemaux (1). Il ecrivit à Mr. Bayle qu'il avoit composé, en forme d'Entretiens, l'Apologie des Réformés par rapport aux Guerres civiles de France. Mr. Bayle souhaita de voir cet ouvrage, & Mr. Fetizon le lui envoya, & le dédia à *Philaréte*, c'est-à-dire, à Mr. Bayle lui-même. Mr. Bayle trouva cet ouvrage digne de voir le jour, & le fit imprimer (2).

(1) La Terre de Mr. de Briquemaux située sur la riviere d'Aisne, s'appelloit S. Loup. Mr. de Briquemaux etant ensuite sorti de France pour la Religion, Mr. l'Electeur de Brandebourg le fit Gouverneur de Lipstadt dans le pays de Cleves.

(2) *A la Haie chez Abraham Arondeus*, in 12.

Il parut au commencement de l'année 1683 ſous ce titre : *Apologie pour les Reformés ; où l'on voit la juſte idée des Guerres civiles de France, & les vrais fondemens de l'Edit de Nantes. Entretiens curieux entre un Proteſtant & un Catholique. Patrice*, le Catholique Romain, allégue tout ce qu'on a dit de plus fort & de plus odieux contre les Reformés, au ſujet des Guerres civiles ; & n'oublie pas les accuſations qu'on leur a faites, d'être animés d'un eſprit de faction & de revolte, & d'avoir des ſentimens contraires à l'indépendance des Rois ; *Euſebe*, le Proteſtant, les juſtifie de s'être armés pour défendre leur Religion, leurs vies, & les droits de la Maiſon de Bourbon ; & fait voir par le témoignage même de Louis XIII, qu'ils ont toujours eté fidéles à leurs Princes légitimes ; & que bien loin que leurs ſentimens ſoient oppoſés à l'autorité ſouveraine des Rois, ils tendent à l'etablir & à la confirmer, au lieu que les Catholiques Romains rendent cette autorité dépendante du Peuple ou du Pape.

Sur la fin de l'année 1682, on sollicita fortement Mr. Bayle à se marier. Le parti qu'on lui proposoit etoit avantageux. „C'etoit une Demoiselle jeune, jolie, de tres bon « sens, douce, sage, maitresse de ses « volontés, & qui avoit du moins « quinze mille ecus (1)." Mademoiselle du Moulin, petite-fille du fameux Pierre du Moulin, sœur de Mademoiselle Jurieu & ensuite femme de Mr. Basnage, avoit entamé cette affaire, & l'avoit mise en si bon train, qu'il ne restoit plus de difficulté que du côté de Mr. Bayle. Il avoit toujours paru fort eloigné du mariage : les soins & les embarras d'une famille ne lui sembloient pas convenir à un homme de Lettres, à un Philosophe qui fait consister tout son bonheur dans l'etude & dans la meditation. D'ailleurs, content du necessaire, les richesses lui paroissoient plutôt un embarras

(1) Lettre de Mle. du Moulin à Mr. Bayle du 12 de Decembre 1682, dans les *Lettres de Mr. Bayle*, p. 192. de l'ed. d'Amst. 1729.

qu'un bien. Mᵉ. du Moulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces ſentimens, & pour l'engager à profiter des avantages qui s'offroient comme d'eux-mêmes : mais elle ne put y reüſſir.

L'année ſuivante, Mr. Bayle donna une nouvelle edition de ſa Lettre ſur les Cométes, plus ample & plus exacte que la premiere. Elle fut achevée d'imprimer le 2 de Septembre 1683, & il en reçut cent-vingt exemplaires du Libraire pour envoyer à ſes amis. Il ſupprima le titre de la premiere edition, & y ſubſtitua celui-ci : *Penſées diverſes, ecrites à un Docteur de Sorbone, à l'occaſion de la Comète qui parut au mois de Decembre* 1680. *A Rotterdam chez Reinier Leers.* M. DC. LXXXIII. Il retrancha auſſi la longue Preface de l'edition précédente, & y mit un petit Avertiſſement ſous le nom du Libraire, pour marquer en quoi cette ſeconde edition etoit preférable à la premiere.

Dans ce tems-là quelques amis de Mr.

Mr. Bayle lui envoyerent des ouvrages Controverſe qu'ils avoient compoſés, & le prierent de les faire imprimer s'il le jugeoit à propos. Le premier qu'il reçut, etoit la refutation d'un Memoire dreſſé par l'Aſſemblée du Clergé de France en 1682, où l'on propoſoit & approuvoit dix-ſept *Methodes*, ou differentes manieres de diſputer contre les Reformés. Cette refutation etoit de Mr. Baſnage, alors Miniſtre à Rouen. Elle etoit accompagnée d'une Lettre à Mr. Bayle, ſous le nom d'un ami de l'Auteur, & contenoit pluſieurs particularités curieuſes ſur cette Aſſemblée du Clergé (1). Cet ouvrage parut ſous ce titre: *Examen des Methodes propoſées par Mrs. de l'Aſſemblée du Clergé de France en l'année* 1682 (2). Mr. Baſnage avoit ſou-

(1) Elle a pour titre, *Lettre ſur la derniere Aſſemblée du Clergé. A. M. B. A. R.* c'eſt-à-dire, *à Mr. Bayle à Rotterdam.*

(2) Il fut imprimé à Rotterdam chez Pierre de Graef, mais le titre porte *à Cologne chez Pierre Marteau.* In 12.

haité que le Manuſcrit fût communiqué à Mr. Jurieu ; & Mr. Jurieu fit imprimer ſon *Aprobation* à la tête du Livre. Les autres ouvrages qu'on envoya à Mr. Bayle etoient des Réponſes à un Livre de Mr. Brueys, Avocat de Montpellier. Mr. Brueys s'etoit diſtingué parmi les Réformés par une refutation du Livre de Mr. Boſſuet Evêque de Condom & enſuite de Meaux, intitulé : *Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique.* Mais il changea enſuite de Religion ; & ſe conformant à la methode ordinaire des nouveaux Convertis, il ecrivit contre le parti qu'il avoit quité. Son Livre parut en 1683, ſous ce titre : *Examen des raiſons qui ont donné lieu à la ſeparation des Proteſtans, fait ſans prévention ſur le Concile de Trente, ſur la Confeſſion de Foi des Egliſes Proteſtantes, & ſur l'Ecriture Sainte.* Il etoit ecrit d'une maniere douce, inſinuante, & avoit un air de déſintereſſement qui pouvoit d'abord impoſer & ſurprendre les eſprits foibles & ſuperficiels : on crut

qu'il faloit y repondre. Mr. Jurieu, qui avoit opposé au Livre de Mr. de Meaux un ouvrage intitulé, *Préservatif contre le changement de Religion*; en publia une *Suite* contre le Livre de Mr. Brueys. Mr. de Larroque, fils du Ministre de Rouen & reçu Ministre dans un des derniers Synodes, se mit aussi sur les rangs. Il fit une réponse à Mr. Brueys, & l'envoya à Mr. Bayle, qui la donna d'abord à l'imprimeur. Elle a pour titre *Le Proselyte abusé: ou fausses vûes de Mr. Brueys dans l'examen de la séparation des Protestans* (1). On y trouve une Epitre dedicatoire *à Monsieur *** Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam*, où Mr. de Larroque rend compte de la composition, du but, & du plan de cet ouvrage. Mr. Bayle ne voulut pas que son nom parût à la tête de l'Epitre dedicatoire, quoiqu'il fût facile à ceux qui connoissoient la Hollande, ou qui avoient quelque com-

(1) *A Rotterdam chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV. in 12.

merce avec les gens de Lettres, de voir qu'elle lui etoit adreſſée. Il a parlé fort avantageuſement du Livre de Mr. de Larroque. „ C'eſt, » dit-il (1), le coup d'eſſai d'un jeu» ne Auteur plein d'eſprit, qui fait » voir à ſon adverſaire en le ſuivant » pas à pas qu'il a fait de lourdes » fautes. La raillerie vient quelque» fois ſur les rangs un peu forte, » mais délicate. L'erudition y tient » auſſi fort bien ſa partie.

Mr. Lenfant, qui etudioit alors la Theologie à Geneve, ecrivit auſſi contre Mr. Brueys. Mais ayant apris que d'habiles gens travailloient ſur le même ſujet, il auroit ſupprimé ſa réponſe, ſi Mr. Bayle & Mr. Jurieu ne l'euſſent pas exhorté à l'achever & à la donner au Public (2). Après avoir fait quelque ſéjour à Geneve

(1) *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Mars 1684, p. m. 101. Voyez auſſi la Lettre à Mr. Lenfant, du 26 de Novembre 1683.

(2) Voyez les Lettres à Mr. Lenfant, du 8 de Septembre, & du 26 de Novembre 1683.

il alla à Heidelberg, & de-là il envoya son Manuscrit à Mr. Bayle, & le pria d'y faire les changemens qu'il jugeroit à propos. Mr. Lenfant ne voulut point descendre dans le détail de la dispute : il se contenta de raisonner sur des principes généraux. Son Livre parut au commencement de l'année 1684, sous le titre de *Considerations générales sur le Livre de Mr. Brueys, intitulé, Examen des raisons qui ont donné lieu à la separation des Protestans; & par occasion sur ceux du même caractere* (1). On mit à la tête de cet ouvrage un *Avertissement*, où, après avoir montré combien le Livre de Mr. Brueys etoit capable de faire illusion, & la necessité qu'il y avoit d'y répondre; on attribuoit sa conversion à des motifs purement mondains, & on l'attaquoit même sur ses mœurs. Cet Avertissement etoit suivi d'une longue *Lettre de l'Auteur à un de ses Amis, en lui envoyant son Manuscrit*,

[1] *A Rotterdam chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV. in 12.

c'eſt-à-dire, à Mr. Bayle. Mr. Lenfant y donnoit le caractere du Livre de Mr. Brueys, & en marquoit pluſieurs endroits foibles. Cette Réponſe eſt ecrite avec beaucoup d'eſprit, de jugement, & de moderation; qualités qui regnent dans tous les ouvrages de Mr. Lenfant.

Mr. Bayle s'etoit toujours plu à ramaſſer ces ſortes de pieces, qu'on appelle *fugitives*, parce qu'elles diſparoiſſent preſque auſſi-tôt qu'elles ont paru. Le ſeul moyen de les conſerver, c'eſt d'en aſſembler aſſez pour faire un volume. C'eſt ce que Mr. Bayle fit à l'egard de quelques ecrits qui regardoient la Philoſophie de Des Cartes. Il les publia ſous ce titre: *Recœuil de quelques Pieces curieuſes concernant la Philoſophie de Mr. Des Cartes. A Amſterdam chez Henry Desbordes. M. DC. LXXXIV.* Il y mit une Préface où il faiſoit l'hiſtoire de ces Pieces, & deploroit la ſervitude où les Ecrivains ſe trouvoient en France. „ Ce ſeroit un grand mal„ heur pour toute la République

des Lettres, dit-il, ſi on etoit par «
tout auſſi formaliſte & auſſi poin- «
tilleux à l'egard de l'impreſſion «
des Livres, qu'on l'eſt depuis «
quelque tems en France, où l'In- «
quiſition qui s'y etablit à grands «
pas, empêche de paroître pluſieurs «
beaux ouvrages, & rebute les plus «
celebres Auteurs. Et qui ne ſeroit «
rebuté de voir que ceux qui ſont «
etablis pour l'approbation des Li- «
vres, gardent un manuſcrit des «
trois ou quatre ans ſans y regar- «
der, & qu'ils en deſapprouvent «
tout ce qui ſent une ame elevée «
au deſſus de la ſervitude & des «
opinions populaires ! Quelle mor- «
tification pour un Auteur, qui ne «
trouve jamais que les preſſes rou- «
lent aſſez vîte ſur ſes ouvrages, «
de voir qu'aprês un delai de trois «
ou quatre ans on lui ordonne de «
ſupprimer ce qu'il eſtime le plus «
dans ſes ecrits, s'il n'aime mieux «
les voir condannés à une eternel- «
le priſon, par le refus qu'on lui «
fera d'un Privilege du Roi ! »

Recœuil contient, 1. Une espece de Concordat passé entre les Jesuites & les Peres de l'Oratoire, par lequel ceux-ci s'engagent à ne point enseigner la Philosophie de Des Cartes, ni la doctrine de Jansenius. 2. Des Remarques sur ce Concordat. 3. Un Eclaircissement sur le Livre de Mr. de La Ville, ou plutôt du Pere de Valois (1). Cet ecrit est de Mr. Bernier, si connu par ses Voyages, & par son Abregé de la Philosophie de Gassendi. Le Pere de Valois l'avoit mis au rang des nouveaux Philosophes qui détruisent le dogme de la Transsubstantiation, en soutenant que l'essence de la matiere consiste dans l'etendue. Son Livre fit beaucoup de bruit en France, & allarma tous les Cartesiens. Mr. Régis, qui tenoit des Conferences à Paris, fut obligé de les rompre. Mr. Bernier craignoit pour lui-même, & composa cet Eclaircissement, où il tâche de concilier les principes de sa Philosophie avec les décisions de l'Eglise.

(1) Voyez ci-dessus p. 61.

Ce

Ce Recœuil contient encore 4°. une réponse du Pere Malebranche au Pere de Valois, qui avoit fait paroître beaucoup d'animosité contre lui, & s'etoit particulierement attaché à rendre sa foi suspecte. Cette Réponse est suivie d'un Memoire pour expliquer la possibilité de la Transsubstantiation. 5. Les Theses raisonnées que Mr. Bayle fit soutenir à ses Ecoliers en 1680 : *Dissertatio in qua vindicantur à Peripateticorum exceptionibus rationes quibus aliqui Cartesiani probarunt essentiam corporis sitam esse in extensione*. Mr. Bayle joignit à cette Dissertation quelques Theses de Philosophie, où il soutient entr'autres choses, que le lieu, le mouvement, & le tems, n'ont point eté encore définis que d'une maniere inexplicable. 6. Une Piece qui avoit eté imprimée à Paris sous le titre de *Meditations sur la Metaphysique, par Guillaume Wander*. Mr. l'Abbé de Lannion en est l'Auteur (1). On y trou-

[1] Voyez la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, T. I. Ch. XXVI. p. 223, 224.

ve le précis de la Metaphysique Cartesienne, & tout ce qu'il y a de meilleur dans les Meditations de Des Cartes. Il semble même que tout y soit mieux digeré, plus court, & plus mouelleux que dans celles de Des Cartes, & qu'on soit allé plus avant que lui. C'est le jugement qu'en porte Mr. Bayle.

L'Eclaircissement de Mr. Bernier fut refuté dans un Livre imprimé à Paris en 1682, sous ce titre : *La Philosophie de Mr. Des Cartes contraire à la Foi de l'Eglise Catholique. Avec la Refutation d'un Imprimé fait depuis peu pour sa défense.* Cet imprimé, c'est l'ecrit de Mr. Bernier. L'Auteur de ce Livre dit qu'ayant vu celui de Mr. de La Ville, il trouva qu'on y avoit fort bien attaqué le systeme des Cartesiens au sujet de l'essence du corps, mais qu'on n'avoit pas refuté leur sentiment sur les accidens ou les qualités de la matiere ; de sorte qu'il avoit cru devoir traiter ce dernier point, & y joindre une nouvelle discussion du premier, pour faire

un ouvrage complet. Ainsi il divisa son Livre en deux parties. Dans la premiere, il fit voir que „ si l'essence du corps consiste dans l'etendue « actuelle, le Corps de Jesus-Christ « ne sauroit être reellement & de « fait dans l'Eucharistie, puisqu'une « chose ne sauroit exister sans son « essence; mais qu'il y est seulement « en figure, c'est-à-dire, en pure « imagination & pensée, ou en ap- « prehension imaginaire, qui le fait « croire present où il n'est pas : & « dans la seconde, il prouve qu'en « etablissant, comme fait Des Car- « tes, qu'il n'y a rien dans la sub- « stance que la substance même, & « que les qualités & les accidens « que l'on y conçoit ne sont que de « simples apparences qui abusent « nos sens, & leur font accroire qu'il « y a quelque chose de réel en la « substance, qui n'y est pas effecti- « vement, mais qui est seulement « en notre pensée ; on détruit la « doctrine de l'Eglise, qui enseigne « que dans l'Eucharistie la substan- «

„ ce du pain & du vin etant détrui-
„ te & toute changée au Corps &
„ au Sang de Jesus-Christ, les ac-
„ cidens qui etoient en elle restent
„ encore; ce qui suppose necessai-
„ rement que ces accidens sont reel-
„ lement distincts de la substance
„ & peuvent subsister sans elle.“
Ce Livre n'est guére connu; Mr. Bayle n'en parle point, & je n'en parle ici que par le rapport qu'a cet Ouvrage au Recœuil que Mr. Bayle avoit fait imprimer.

La maniere de faire savoir au Public, par une espece de Journal, ce qui se passe dans la République des Lettres, est une des plus belles inventions du dernier siecle. La gloire en est due à Mr. de Sallo, Conseiller Ecclesiastique au Parlement de Paris, qui fit paroître le *Journal des Savans* l'an 1665. On reçut par tout cet ouvrage avec applaudissement, & on l'imita en Italie & en Allemagne. Mr. Bayle etoit surpris de voir qu'en Hollande, où il y avoit tant d'habiles gens & tant de Libraires,

& une si grande liberté d'imprimer, on ne se fût pas encore avisé de donner un Journal de Literature. Il avoit eté tenté plusieurs fois de le faire ; mais considerant qu'un Ouvrage de cette nature demandoit beaucoup de tems & d'application, il s'en etoit abstenu. Cependant on vit paroître vers la fin du mois de Fevrier 1684 un Journal imprimé à Amsterdam chez le sieur Henri Desbordes, sous le titre de *Mercure Savant du mois de Janvier* 1684. C'etoit une entreprise du Sieur de Blegny, Chirurgien de Paris, homme fertile en projets. En voici quelques exemples. Voyant qu'on tenoit des Conferences sur la Philosophie & sur d'autres sciences, il se mit aussi sur le pié d'en tenir, & erigea chez lui une *Academie de nouvelles Découvertes*. Il donnoit des leçons particulieres aux garçons Chirurgiens sous le nom de *Cours de Chirurgie*, & aux garçons Apoticaires sous le nom de *Cours de Pharmacie* : il s'avisa même de faire un Cours de Perruque

pour les garçons Perruquiers. On y etoit reçu moyennant une certaine somme d'argent. Il se mêloit aussi de la Medecine, & vint jusqu'à prendre les qualités de „ Conseiller, Mede-
» cin Artiste ordinaire du Roi &
» de Monsieur, & préposé par or-
» dre de Sa Majesté à la recherche
» & verification des nouvelles dé-
» couvertes de Medecine.“ En 1679 il entreprit une espece de Journal intitulé, *Nouvelles Découvertes dans toutes les parties de la Medecine*. Il le publioit tous les mois : mais la maniere outrageante dont il traitoit plusieurs personnes de merite, donna lieu à un Arrêt du Conseil, qui fit cesser ce Journal en 1682. Le Sieur de Blegny n'osant plus faire imprimer de Journal en France, jetta les yeux sur la Hollande, & s'associa avec Mr. Gautier, Medecin de Niort, qui demeuroit à Amsterdam. Il lui envoyoit des Memoires. Du reste, ce nouveau Journal ne contenoit point d'extraits de Livres, mais plusieurs petites Pieces qui rouloient

presque toutes sur la Medecine. On y trouvoit aussi des Chansons avec la Musique, des Poësies, & des Nouvelles politiques. La médisance y regnoit encore plus que dans le Journal de Medecine.

Un ouvrage si mal conçu & si mal executé piqua Mr. Bayle, & lui fit reprendre la pensée qu'il avoit eue de donner un Journal. Mr. Jurieu l'y exhorta fortement. Il etoit bien aise d'avoir une plume assurée qui fit le panegyrique des Livres qu'il publieroit (1). M. Bayle se rendit à ses sollicitations, & commença de travailler à son Journal le 21 de Mars 1684 Le 4 d'Avril il convint avec le sieur Desbordes pour l'impression, & se détermina à le donner tous les mois sous le titre de *Nouvelles de la Republique des Lettres*; à commencer par le mois de Mars. Il ne parut du *Mercure Savant* que les mois de Janvier & Fevrier; sur quoi quelques personnes s'imaginerent que Mr. Bay-

(1) *Chimere démontrée*, Préface, page clxxvij.

le en etoit l'Auteur, ce qui l'obligea de desavouer formellement cet ouvrage (1). Les *Nouvelles* du mois de Mars ne parurent que le 2 du mois de Mai, & celles du mois d'Avril le 2 de Juin : mais il travailla avec tant de diligence, que celles de Juillet furent publiées au commencement d'Août, & ainsi des autres, les Nouvelles de chaque mois paroissant les premiers jours du mois suivant. Dans la Préface il rendit compte du plan qu'il s'etoit fait, & qui ne differoit pas beaucoup de celui des autres Journalistes. Il divisa chaque Journal en deux parties : la premiere contenoit des extraits détaillés, & la seconde un Catalogue de Livres nouveaux accompagné de quelques remarques. Cela lui donnoit lieu de parler d'un plus grand nombre de Livres, & de faire connoître plusieurs ouvrages dont il ne croyoit pas devoir donner l'extrait.

(1) Voyez l'Avertissement mis au revers du titre des *Nouvelles* de Mai 1684 de la troisiéme edition.

Il ornoit ses Extraits de mille traits curieux & interessans, sur l'Histoire des Auteurs, sur leurs ouvrages, sur leurs disputes ; & de plusieurs reflexions fines & délicates. Il ne travailloit pas uniquement pour les Savans : il avoit aussi une vue de plaire & de se rendre utile aux gens du monde (1). En un mot, „ tout etoit vif & animé dans ses Extraits ; il „ avoit l'art d'egayer toutes ses ma- „ tieres, & de renfermer en peu de „ mots l'idée d'un livre, sans fati- „ guer le Lecteur par un mauvais „ chois, ou par de froides & en- „ nuyeuses reflexions. Il etoit sage „ & retenu dans ses jugemens : ne „ voulant ni choquer les Auteurs ; „ ni se commettre en prostituant les „ louanges (2). " On trouva d'abord qu'il louoit trop, & cela l'obligea à être plus econome de ses louanges (3). Il recevoit avec plaisir les

(1) Voyez la Lettre à Mr Le Clerc du 18 de Juin 1684.

(2) *Eloge de Mr. Bayle* par Mr. de Beauval.

(3) Voyez l'Avertissement mis à la

avis qu'on lui donnoit, & en savoit profiter. Cet ouvrage fut reçu avec un aplaudissement universel. Mr. Bayle s'etoit flaté qu'il ne seroit pas défendu en France, cependant il le fut; mais cette défense n'empêcha pas qu'il n'y en passât tous les mois un grand nombre d'exemplaires. Tout le monde s'empressoit à le lire.

Les Etats de la Province de Frise, qui connoissoient Mr. Bayle par sa Lettre sur les Cométes (1)*, le nommerent le 29 de Mars pour être Professeur en Philosophie dans l'Academie de Franeker, avec neuf cens florins d'apointemens (F). Leur Résolution

(F) Les Etats de Frise le nommerent pour être Professeur en Philosophie dans l'Academie de Franeker.] Voici les propres termes de leur Resolution.

Extract uit een Register der Resolu-

têre du Mois d'Août 1684.

(1) Voyez l'Avertissement de l'*Addition aux Pensées diverses sur les Cometes*.

ſolution lui fut communiquée par une Lettre du 21 d'Avril, qu'il reçut le 9 de Mai. Il répondit le lendemain, & demanda quelque tems pour déliberer : mais le 9 de Juin il ecrivit une Lettre de remerciment, & refuſa des appointemens qui etoient preſque le double de ceux qu'il recevoit. Le veritable Philoſophe connoît des biens ſuperieurs aux richeſſes.

Pendant que Mr Bayle déliberoit ſur la vocation de Franeker, il aprit

tie van de Edele Mogende Heeren Gedeputeerden Staten van Frieſland.

Dominus Baylius geeligeert tot Profeſſor Philoſophiæ tot Franecker op een Tractement van ſeven honderd vyftig Caroli Guldens buyten hondert vyftig Caroli Guldens wegens immuniteyt. Reſolutie den 29 Maart 1684.

Accordeert met het voorſz. Regiſter gemaak en beruſtende onder my ondergeſchreve.

C. DE HERTOGHE.

(1) la mort de son frere Joseph. C'etoit un jeune homme tres-estimable. Aprês avoir commencé ses etudes de Theologie à Puylaurens, il alla à Geneve en 1682, pour les achever, & y demeura plus d'un an. Il partit pour Paris, où l'on le demandoit (2) pour être Gouverneur de Mr. Dusson fils de M. le Marquis de Bonac (3). Il y mourut le 9 de Mai 1684, regreté de tous ceux qui le connoissoient (4). Il joignoit à beaucoup d'esprit & de pénétration, un grand fonds de pieté & de modestie. Il etoit savant, laborieux, & capable de grossir le nombre des hommes illustres. Mr. Bayle l'aimoit tendrement, & il en etoit tendrement aimé. Il ressentit tres-vivement cette perte. „ Je vous suis in„ finiment obligé, dit-il à Mr. Len-

(1) Le 16 de Mai.

(2) Lettres à Mr. Minutoli du 9 de Juillet 1682, & du 15 de Juillet 1683.

(3) Voyez l'Article AURIEGE.

(4) Voyez la Lettre de Mr. le Comte de Dhona à Mr. Bayle, du 28 de Septembre 1684.

sant (1), de la part que vous avez «
prise à la mort de mon pauvre «
frere. Tout le monde m'en ecri- «
voit, ou m'en disoit beaucoup de «
bien. Je l'aimois tendrement, & il «
m'aimoit peut-être encore davan- «
tage. Dieu soit loué, qui l'a vou- «
lu retirer de ce monde, & me pri- «
ver des consolations que j'en atten- «
dois. Vous avez perdu un bon «
ami, qui vous estimoit extreme- «
ment; ainsi, Monsieur, vous avez «
eu quelque interêt à regreter cette «
mort. "

Il parut dans ce tems-là une troisiéme edition de la *Critique générale du Calvinisme*. La seconde edition avoit eté reimprimée à Geneve, mais cela n'empêcha pas que ce Livre ne vînt bien tôt à manquer. Dans l'Avertissement de cette troisiéme edition, Mr. Bayle dit qu'etant tres-assuré que c'etoit pour la derniere fois qu'on imprimoit cet ouvrage, il auroit bien voulu l'approcher de

(1) Lettre du 8 d'Août 1684.

la perfection autant qu'il eût eté possible, en y faisant les additions & les changemens necessaires ; mais qu'il n'avoit osé le faire de peur de trop chagriner ceux qui l'avoient déja acheté deux fois, & qu'on entendoit souvent se plaindre des nouvelles editions revues, corrigées, & augmentées, parce qu'elles donnent du dégoût pour les précedentes, & du regret d'y avoir mis son argent. C'est pourquoi il avoit fait ensorte que cette troisiéme edition ne fût pas fort differente de la precedente ; & il avertit tous ceux qui avoient la seconde, qu'ils pourroient s'en tenir-là, & que celle-ci ne devoit point les tenter. Ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'elle ne soit moins mauvaise que les deux autres, c'est que l'avantage n'est pas assez grand pour meriter qu'on y songe. Mais il ne faut pas prendre ces expressions au pié de la lettre : cette troisiéme edition contient des additions & des corrections importantes. Il fit aussi quelque changement dans la disposition des Let-

tres, mais il s'attacha particulierement à corriger le stile, par le retranchement des expressions ambigües, ou des rimes. Il remarque à cette occasion la difficulté qu'il y a d'ecrire en François de telle sorte, qu'on evite les vers, les consonances, & les phrases où un même mot peut avoir differens rapports & faire des sens differens.

Au commencement de l'année 1685, il publia une suite de cet ouvrage sous ce titre : *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg. Premiere Partie, où en justifiant quelques endroits qui ont semblé contenir des contradictions, de faux raisonnemens & autres méprises semblables; on traite par occasion de plusieurs choses curieuses qui ont du rapport à ces matieres. A Ville-Franche chez Pierre le Blanc: M. DC. LXXXV.* Cet ouvrage est precedé d'une longue Preface, ou Avis au Lecteur, où Mr. Bayle assure qu'aprês avoir eu beaucoup de peine à consentir que l'on commen-

çât d'imprimer cet ouvrage il avoit eté souvent tenté d'en interrompre l'impression ; considerant combien il est rare de n'echouer pas, lorsqu'après avoir fait un livre qui a eu quelque sorte de succês, on se hazarde de lui donner une suite. „Ces „ suites, continue-t-il, font dire „ presque toujours, que l'Auteur „ ne s'est pas soûtenu, qu'il en de„ voit demeurer où il en etoit, qu'il „ devoit mieux connoître ses for„ ces, & qu'il a eu grand tort de „ s'exposer à ne pas répondre à l'o„ pinion qu'on avoit conçue de „ lui. Il montre que ces jugemens sont quelquefois raisonnables, mais que le plus souvent ils sont tres-injustes ; & que si la suite d'un Livre n'est pas aussi estimée que l'ouvrage qui a precedé, ce n'est pas tant par la faute de l'Auteur, que par celle des Lecteurs. Mais comme la disgrace n'en est pas moindre, il conclud que si on en excepte un petit nombre d'Auteurs privilegiés, tous les autres ont sujet de craindre

la comparaison que l'on fait entre leurs ouvrages, si le premier a eu le bonheur de plaire. Il ajoûte que jamais personne n'eut tant de sujet que lui de redouter cette comparaison ; & il marque plusieurs circonstances qui avoient heureusement concouru à faire valoir la *Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme*, & qui ne subsistoient plus pour favoriser ces *Nouvelles Lettres*. Mais qu'enfin il avoit souffert qu'on les publiât, bien résolu de regarder avec une parfaite indifference tous les jugemens qu'on en pourroit faire. Il avertit neanmoins le Lecteur, qu'on trouvera dans le second Tome quelques endroits qui n'ont pas toute la gravité qu'on attendra peut-être de ce Livre ; & qu'on pourra même croire qu'il y en a quelques-uns qui penchent trop vers la bagatelle. Ainsi il déclare qu'il n'a point pretendu ecrire en Docteur, ni pour les personnes savantes ; mais pour une infinité de gens qui aiment à lire ; & qui n'ayant pas beaucoup d'etude, ne cherchent

à proprement parler qu'un honnête amusement qui les instruise & qui ne les fatigue pas. Ceux, dit-il, qui voudront juger de ce livre, doivent se souvenir que tel a eté le but de l'Auteur. Nous n'avons que la premiere Partie de cet Ouvrage : Mr. Bayle se proposoit d'en donner encore deux Parties : il avoit même commencé d'y travailler; mais il ne les a pas achevées. „ On avoit dessein au commencement, dit-il, de » faire suivre cette premiere partie » par deux autres, dont la premiere » devoit contenter ceux qui ont » dit qu'on avoit touché en trop peu » de mots dans la Critique Générale, plusieurs choses dignes de » grande consideration ; comme le » Colloque de Poissi, la premiere » prise d'armes, la version des Pseaumes &c.; & la seconde devoit expliquer quelques difficultés de » Controverse. Mais quoique depuis assez long-tems on ait quelque chose de prêt sur l'une & » l'autre de ces deux parties, il y a

beaucoup d'apparence que d'au- «
tres ocupations empêcheront d'y «
mettre la derniere main. "

Mr. Bayle envoya un exemplaire de cet ouvrage à Mr. Lenfant, & l'assura qu'il pouvoit lui en marquer les défauts sans craindre de le chagriner. „Je vous prie, dit-il (1), d'agréer un exemplaire d'une sui- «
te de la *Critique Générale* ..... Je ne «
suis pas content de ce dernier Li- «
vre ; & vous me ferez plaisir de «
m'en faire remarquer naïvement les «
défauts. Ne craignez pas que j'en «
sois fâché le moins du monde. Mes «
amis ne me sauroient plus obli- «
ger qu'en me disant franchement «
leurs griefs sur mes petites pro- «
ductions. J'ai eté à l'essai sur cela, «
& je puis dire par experience que «
je ne sens pas le moindre chagrin «
de leurs censures. "

Cette suite n'eut pas le même succês que la *Critique Générale*. Tout ce que Mr. Bayle avoit dit dans la Preface pour faire sentir la difference

(1) Lettre du 2 d'Avril 1685.

qu'il y avoit entre ces deux ouvrages, & pour donner une juste idée de celui-ci, fut inutile. On n'y fit aucune attention. On ne voulut pas même entendre ce qu'il avoit dit dans la IX. Lettre touchant les droits de la Conscience errante, & les erreurs de bonne foi ; quoi qu'il eût pris toutes les précautions possibles pour se bien expliquer. Il s'en plaignit six mois aprês dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, à l'occasion de quelques plaintes du Pere Malebranche sur la negligence des Lecteurs. „ Il faut avouer, dit-il (1), „ que la plûpart des Lecteurs sont „ d'etranges gens ; on a beau les „ avertir de mille choses, on a beau „ leur recommander ceci ou cela avec „ de tres-humbles prieres, ils n'en „ suivent pas moins leur humeur „ & leur coûtume. On a fait des „ Historiettes sur les précautions „ inutiles des meres & des maris. Je „ m'etonne qu'on n'en fasse pas sur

(1) Juillet 1685, Art. VIII, p. m. 780, 781.

celles de Mrs. les Auteurs. J'en « connois un dont l'ouvrage n'est « sorti de dessous la presse que de- « puis six mois, qui n'avoit rien « oublié pour se garantir des juge- « mens temeraires; sa Préface avoit « donné des avis fort essentiels; & « dans les lieux où il se défioit du « Lecteur il avoit marqué expressé- « ment qu'on prendroit le change si « l'on n'examinoit bien tout de suite « ce qu'il disoit; il avoit même por- « té ses précautions jusques à mar- « quer en gros caractéres son veri- « table sentiment, & à menacer en « quelque façon ceux qui s'y mé- « prendroient qu'ils seroient inexcu- « sables. Tout cela n'a de rien servi: « il n'a pas laissé d'aprendre que des « gens même du métier ont donné « dans le panneau qu'il avoit pris « tant de soin de faire eviter. "

Mr. Bayle commença la seconde année de ses *Nouvelles de la Republique des Lettres*, c'est-à-dire, le mois de Mars 1685, par une addition dans le titre qui les tira du nombre des

ouvrages anonymes ; il y ajoûta ces paroles, *par le Sieur B...... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.* Il y joignit un Avertissement, où il dit qu'il avoit cru devoir faire connoître distinctement au Public le lieu où ces Nouvelles etoient composées, afin qu'on vît que M^rs. de Rotterdam honoroient les Muses de leur protection, & que cet ouvrage venoit de la plume d'un des Professeurs qu'ils avoient etabli dans leur nouvelle *Ecole illustre* ; & il déclare que s'il ne leur dédie pas cet Ouvrage selon les formes accoutumées, il ne laisse pas de le leur consacrer tout entier. Il s'exprima encore plus fortement dans un des Articles de ce mois de Mars, en donnant l'extrait d'un Livre, où l'on remarquoit que la Ville de Rotterdam avoit toujours favorisé les belles Lettres. „Ce » qu'elle a fait depuis trois ans, » ajouta Mr. Bayle (1), est une » preuve bien sensible de son incli» nation pour les Sciences. On voit

(1) Art. VIII. p. m. 312.

bien que je veux parler de L'ECOLE ILLUSTRE que Messieurs les Magistrats de ROTTERDAM eurent la generosité de fonder en l'année 1681. Si le public recevoit quelque instruction, & quelque délassement utile de ces *Nouvelles de la Republique des Lettres*, ce seroit à ces Messieurs qu'on en seroit redevable, puisque c'est d'eux que je tiens cette douce tranquilité de vie qui me permet de soûtenir ce rude travail. C'est à l'ombre de ce glorieux Sénat que se composent ces Recoeuils, *ille nobis hæc otia fecit*, & je suis bien aise de trouver ici naturellement une occasion favorable de témoigner ma reconnoissance, & de protester que si l'on dit quelque chose à l'avantage de ces Nouvelles, je le consacre entierement à la gloire de cette Ville."

Le 8 de Mai 1685, Mr. Bayle aprit que son Pere etoit mort le Samedi 30 du mois de Mars précedent. C'etoit une nouvelle bien affligean-

te : mais la douleur redoubla lorsqu'il fut informé que son frere aîné etoit detenu prisonnier pour cause de Religion. Mr. l'Evêque de Rieux ignora ce qu'etoit devenu Mr. Bayle jusqu'à ce que la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme* fit du bruit en France, & qu'on sût qu'il en etoit l'Auteur.

Cet ouvrage renouvella le chagrin qu'on avoit eu de son evasion lorsqu'il etoit à Toulouse, & de son retour à la Religion Reformée. On avoit cherché plusieurs fois à s'en venger sur son Frere ; mais la conduite sage & prudente de ce Ministre l'avoit toujours derobé aux poursuites de ses ennemis. Enfin, on s'adressa à Mr. de Louvois, qui s'etant offensé de quelques traits de la *Critique générale* sur la conduite qu'on tenoit à l'egard des Reformés, ordonna que Mr. Bayle le Ministre du Carlat fût arrêté. On envoya chez lui une troupe d'Archers, qui l'arracherent de son cabinet & le conduisirent dans les prisons de Pamiés le 11 de Juin. De

là

là il fut transferé le 10 de Juillet à Bourdeaux au Château Trompette, & mis dans un cachot puant & infect. On vouloit qu'il abandonnât sa Religion : mais ni les promesses, ni les menaces, ni les outrages, ne furent pas capables de l'ebranler. Il fit paroître une constance & une fermeté qui etonna ses persecuteurs : il louoit Dieu de l'avoir appellé à souffrir pour la verité. La délicatesse de son temperament ne fut pas à l'epreuve d'un traitement si inhumain : il mourut le 12 de Novembre aprês cinq mois de prison. C'est ainsi qu'il (1) „couronna la pieté qu'il avoit témoignée toute sa vie, par " une tres-belle mort, qui fut admi- " rée de ceux même qui avoient fait " tout ce qu'ils avoient pu pour le " faire mourir Papiste, & des atta- " ques desquels il triompha glorieu- " sement." Il etoit bien versé dans l'Histoire sacrée & profane, & dans la connoissance des Auteurs anciens & modernes. Le zele qu'il avoit

(1) *Cabale chimerique*, p. 313.

pour sa Religion etoit acompagné de douceur & de sagesse. Quoiqu'il ressentît vivement tous les maux qu'on faisoit aux Reformés, il conserva toujours une fidelité inviolable pour la personne du Roi, & une parfaite soumission à ses ordres; persuadé qu'un Chrétien ne doit opposer à son Souverain que les supplications & les larmes (1).

Mr. Paets etoit alors en Angleterre de la part des Etats; & comme on y agitoit beaucoup la question de la Tolerance, il ecrivit le 12 de Septembre à Mr. Bayle une Lettre Latine sur cette matiere, que Mr. Bayle fit imprimer à Rotterdam sous ce titre: *H. V. P. ad B.* *** (2) *de nuperis Angliæ motibus Epistola; in qua de diversorum à publica Religione circa divina sentientium disseritur Tolerantia.*

(1) Voyez son discours à Mr. Daguesseau Intendant de la Généralité de Montauban, & sa réponse au Consistoire de Mazeres dans l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages*, imprimée à Amsterdam, 1716, p. 98. & suiv.

(2) C'est-à-dire, *Hadriani Van Paets ad Balium.*

Dans cette Lettre, Mr. Paets admiroit d'abord la revolution qui s'etoit faite dans l'esprit & dans les sentimens des Anglois à l'egard de Jaques II. Il louoit ce Prince de n'avoir point dissimulé sa Religion en montant sur le throne ; & il esperoit qu'il tiendroit fidélement à ses sujets Protestans la parole qu'il leur avoit donnée de les laisser jouir tranquillement de la Religion qu'ils professoient. Le reste de la Lettre etoît employé à refuter ceux qui enseignent que les Rois ne doivent souffrir qu'une Religion dans leurs Etats, & que les Peuples ne doivent souffrir un Prince que de leur Religion. Il faisoit voir que rien n'etoit plus opposé au génie de l'ancien Christianisme que l'esprit de persecution ; & aprês avoir examiné les raisons que les Politiques & les Theologiens alleguent pour défendre l'intolerance, il combattoit l'autorité infaillible que l'Eglise Romaine s'arroge. Dans une apostille, il eclaircissoit & confirmoit certaines choses qu'il avoit

dites, & montroit qu'il seroit facile de ne faire qu'une même Societé de toutes les Sectes Protestantes. Mr. Bayle jugeant que cette Lettre etoit tres-propre à inspirer des sentimens de douceur & de moderation, voulut bien la traduire en François. Sa traduction parut au mois d'Octobre, intitulée *Lettre de Monsieur H. V. P. à Monsieur B. * * * sur les derniers troubles d'Angleterre : où il est parlé de la Tolerance de ceux qui ne suivent point la Religion dominante* (1). Elle fut aussi traduite en Flamand. Mr. Bayle en donna un extrait dans ses Nouvelles du mois d'Octobre 1685 ; & Mr. Paets etant mort aprês l'impression de cet Article, il y ajoûta en peu de mots, dans une nouvelle edition, l'eloge de ce grand homme.
„ Ce n'est pas la premiere fois, dit-„ il (2), que *l'illustre Mr. Paets*, Au-„ teur de la Lettre dont nous ve-„ nons de parler, a raisonné forte-

(1) *A Rotterdam chez Reinier Leers*, 1686 in 12.

(2) Art. II. p. 1093, 1094, de la troisiéme edition.

ment ſur le chapitre de la toleran- “
ce. Il y a quelques autres Lettres “
de ſa façon ſur cette même matie- “
re dans le recoeuil des *præſtantium* “
ac eruditorum Virorum Epiſtolæ impri- “
mé d'abord *in* 4, & reimprimé *in* “
fol. à Amſterdam en l'année 1684. “
Ce ſont de beaux monumens de “
ſon eloquence & de la ſolidité de “
ſon eſprit. Il auroit pu tres-faci- “
lement en produire de beaucoup “
plus conſiderables s'il avoit voulu “
devenir Auteur, car il etoit grand “
Theologien, grand Juriſconſulte, “
grand Politique, & grand Philo- “
ſophe; il concevoit les choſes fort “
heureuſement, & il les aprofon- “
diſſoit d'une maniere ſurprenante; “
jamais homme ne raiſonna plus “
fortement, ni ne donna un tour “
plus majeſtueux à ce qu'il avoit à “
dire; mais il etoit né pour de plus “
grandes ocupations que pour celle “
d'être Auteur. L'Ambaſſade Ex- “
traordinaire d'Eſpagne, qu'il ſou- “
tint ſi avantageuſement pour ſa pa- “
trie conſternée des grands progrês “

„ la doctrine du Pere Malebranche
„ touchant le plaisir des sens, s'eto-
„ neroient sans doute qu'on lui en
„ fît des affaires ; & que s'ils ne se
„ souvenoient pas du serment de bon-
„ ne foi que Mr. Arnauld venoit de
„ prêter dans la Préface de ce der-
„ nier Livre, ils croiroient qu'il a
„ fait des chicanes à son adversaire
„ afin de le rendre suspect du côté
„ de la morale." Mr. Arnauld, qui prenoit aisément feu, publia un ecrit intitulé : *Avis à l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres*, où il se plaignoit de cette reflexion de Mr. Bayle, & soûtenoit que non seulement il avoit bien pris, mais aussi bien refuté le sens du Pere Malebranche. Mr. Bayle donna le précis de cet ecrit dans les Nouvelles de Decembre, & promit de profiter des Vacances pour l'examiner avec soin. En effet, il y travailla, & sa reponse fut achevée d'imprimer le 25 de Février, intitulée, *Réponse de l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres à l'Avis qui lui a eté donné sur ce*

qu'il a dit en faveur du P. Malebranche touchant le plaisir des sens, &c. (1). Mr. Arnauld ne se rendit pas. Il fit une réponse sous le titre de *Dissertation sur le pretendu bonheur du plaisir des sens, pour servir de replique à la réponse qu'a faite Mr. Bayle pour justifier ce qu'il a dit dans ses Nouvelles de la République des Lettres du mois de Septembre* (2) *1685, en faveur du Pere Malebranche contre Mr. Arnauld* (3). Mr. Bayle auroit répondu à cette replique s'il n'avoit pas eté malade lorsqu'elle parut ; & il jugea qu'il seroit trop tard de la refuter, lorsque sa santé lui permit d'ecrire. Il n'en a dit qu'un mot dans un autre de ses ouvrages (4).

Mr. Bayle ayant remarqué dans ses Nouvelles de Septembre 1685 (5), qu'il s'etoit glissé plusieurs fautes

(1) *A Rotterdam, chez Pierre de Graef*, 1686 in 12.

(2) Il falloit dire *du mois d'Août*.

(3) Imprimée à Cologne (Rotterdam) 1687 in 8.

(4) *Dictionaire Critique*, Article D'EPICURE Rem. G.

(5) Art. VII. p. m. 1013.

dans le Traité des Auteurs anonymes publié par Mr. Deckherr, Avocat de la Chambre Imperiale de Spire; Mr. d'Almeloveen, qui se proposoit de donner une nouvelle edition de cet ouvrage, le pria de le lire, & de lui marquer les erreurs qui s'y trouvoient. Un Savant nommé Mr. Vindingius, avoit déja ecrit une Lettre à Mr. Deckherr, qui avoit eté imprimée dans la seconde edition de ce Livre, où il rectifioit quelques méprises de cet Auteur, & lui fournissoit quelques supplémens: mais cette Lettre n'etoit pas non plus exempte de fautes. Mr. Bayle corrigea l'un & l'autre, & ajoûta la découverte de plusieurs Auteurs anonymes, dans la réponse qu'il fit à Mr. d'Almeloveen. Il la finit en disant qu'il auroit pu fournir des remarques plus amples & plus curieuses, s'il avoit eu le tems de consulter ses memoires & ses amis, & s'il n'eût pas craint de déplaire aux Auteurs qui avoient voulu se cacher. Cette Lettre fut ecrite les 6 & 7 de

Mars 1686 ; & Mr. d'Almeloveen la joignit à la nouvelle edition du Livre de Mr. Deckherr, imprimée à Amſterdam ſous ce titre : *Johannis Deckherri, Doctoris & Imperialis Cameræ Judicii Spirenſis Advocati & Procuratoris, de Scriptis adeſpotis, pſeudepigraphis, & ſuppoſititiis, Conjecturæ : cum Additionibus Variorum. Editio tertia altera parte auctior.* Mr. Bayle en parla dans ſes Nouvelles d'Avril 1686 (1), & marqua quelques fautes d'impreſſion qui ſe trouvoient dans ſa Lettre.

La perſecution qu'on faiſoit aux Reformés en France avoit ſenſiblement touché Mr. Bayle : mais il fut pénétré de douleur, lorſqu'il aprit qu'au mois d'Octobre 1685, on avoit revoqué l'Edit de Nantes, qui etoit le gage & la ſûreté de leurs droits & de leurs libertés ; & qu'on avoit envoyé chez eux des Dragons qui y logeoient à diſcretion & commettoient toute ſorte de deſordres &

(1) Art. I. du Catalogue des Livres nouveaux, p. m. 460.

de violences pour les forcer à embraſſer la Religion Romaine. Les uns ſe ſoumirent exterieurement, & les autres ſe refugierent dans les pays étrangers pour y ſervir Dieu ſelon les lumieres de leur conſcience. Cependant les Convertiſſeurs ne laiſſoient pas de nier qu'on eût fait aucune violence aux Réformés ; à peine s'en trouva-t-il deux ou trois qui avouerent le *logement des gens de guerre*, que les Proteſtans appeloient *la Croiſade Dragonne*, les *Converſions à la Dragonne*, ou ſimplement la *Dragonade*. Mr. Bayle fit pluſieurs reflexions là-deſſus dans ſes Nouvelles de la République des Lettres, avec beaucoup de ſageſſe & de retenue. Mais enfin, laſſé d'une infinité d'écrits où l'on ne parloit que de la *gloire immortelle* que *Louis le Grand* s'etoit acquiſe en *détruiſant l'hereſie* & rendant *la France toute Catholique* (1);

(1) Le Sieur Gautereau, nouveau Converti, publia un Livre intitulé: *La France toute Catholique ſous le regne de Louis le Grand, ou Entretiens de quelques Fran-*

il publia au mois de Mars de l'année 1686. un petit Livre intitulé, *Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand*. Mais afin qu'on ne pût pas même soupçoner qu'il en etoit l'Auteur, il supposa dans le titre que ce Livre avoit eté imprimé *à St. Omer*, & y mit un Avertissement où le Libraire disoit que le manuscrit lui avoit eté donné par un Missionaire nouvellement revenu d'Angleterre, qui lui avoit conseillé de l'imprimer, persuadé que ce seroit une preuve de l'emportement des Hérétiques.

Ce petit ouvrage est composé de trois Lettres. La seconde, qui fait le corps du Livre, est ecrite à un Chanoine par un Refugié de Londres qui avoit eté son ami. C'est une censure tres-forte & tres-amére de la conduite qu'on avoit tenue en France à l'egard des Reformés. On y

çois de la Religion pretendue Reformée, qui ayant abjuré leur Heresie, font l'Apologie de l'Eglise Romaine, &c. Lyon 1685, 3, vol. in 12.

accuſe tous les Catholiques François ſans exception d'avoir eu part à la perſecution : On fait un portrait affreux de l'Egliſe Romaine ; la mauvaiſe foi & la violence, dit-on, en ſont le veritable caractériſtique : on reproche aux Convertiſſeurs leurs artifices ridicules, & leurs chicaneries baſſes & groſſieres : on ſe plaint de l'injuſtice des Arrêts, & particulierement de celui qui permettoit aux enfans de ſept ans de faire chois de la Religion Catholique : on pretend montrer la fauſſeté des raiſons alleguées dans l'Edit qui revoque celui de Nantes : on fait une vive peinture de la Dragonade : on repreſente les ſermens des Catholiques, entant que Catholiques, comme une pure momerie : on ſe moque de leur prétendu zéle ; on attribue au Clergé Catholique la ruine de la Religion Chrétienne : on compare la conduite des Convertiſſeurs à celle des Païens qui perſecutoient les Chrétiens : on accuſe les Catholiques d'avoir rendu le Chriſtianiſme

odieux aux autres Religions ; & on ſoûtient que les loix de l'humanité, & cette charité générale que nous devons à tous les hommes, obligeoient un honnête homme à faire ſavoir à l'Empereur de la Chine ce qui venoit de ſe paſſer en France, & à l'avertir que les Miſſionaires qui ne demandoient d'abord que d'être ſoufferts, n'avoient pour but que de ſe rendre les Maîtres, & qu'il ne pouvoit pas compter ſur la fidelité de leurs proſelytes. Enfin, on dit que les Prêtres & les Moines portent la diſcorde, la ſedition, & la cruauté par tout où ils vont. Voilà une idée générale de cette Lettre.

On verra ſans doute avec plaiſir le jugement qu'en fit Mr. Bayle dans ſon Journal. „ On y trouvera ſans doute, dit-il (1), trop de « feu, & trop d'eſſor d'imagination ; « mais la beauté des penſées, & le « fondement ſolide qu'elles ont « quant à la ſubſtance du fait, ſe- «

(1) *Nouvelles* de Mars 1686, Art. III. des Livres nouveaux p. m. 346.

» ront excuser apparemment ce qui
» peut y être d'excessif. Assurément
» on y dit aux Convertisseurs de
» France dequoi leur faire sentir
» une vive confusion, si leur métier
» souffroit qu'ils fussent sensibles à
» quelque chose. Le tour qu'on
» prend, & le vif dont on l'acom-
» pagne depuis le commencement
» jusques à la fin, feront trouver à
» peu de Lecteurs cette Piece lon-
» gue quand même elle le seroit. "
C'est ainsi qu'en parloit Mr. Bayle, feignant de n'en connoître point l'Auteur. Le Chanoine piqué de cette Lettre, l'envoie à un autre Refugié de Londres ami de l'Auteur, & le prie de lui en dire son sentiment. Il l'assure qu'il rendra graces à Dieu d'avoir beni les voies douces & charitables dont on s'etoit servi contre une Religion rebelle à Dieu & à l'Eglise, & qu'il tâchera par ses prieres d'obtenir la grace de sa conversion. Enfin, il l'exhorte à lire les Lettres de St. Augustin, qui font voir, dit-il, l'injustice des plaintes des

des Reformés, & justifient sans replique les voies dont on s'etoit servi pour les ramener. Cette Lettre est la premiere des trois. Dans la troisiéme, le Refugié répond au Chanoine avec beaucoup de douceur & de moderation. Il condamne les saillies & les expressions hyperboliques de son ami : il avoue qu'il y avoit en France une infinité d'honnêtes gens, & mêmes des Prêtres & des Moines, qui avoient généreusement compati aux miseres des Reformés, & leur avoient rendu de bons services; & que son ami avoit tort de dire qu'il ne s'etoit pas trouvé un seul honnête homme en France; mais qu'à l'egard des Convertisseurs il les abandonnoit à tous les traits de la plume de son Confrere, & à toute l'etendue de ses invectives, aussi-bien que ces Ecrivains Catholiques qui nioient qu'on eût employé la violence contre les Reformés. Il lui fait là-dessus quelques questions assez vives; & dit qu'ayant representé à son Ami le grand nombre d'honnê-

tes gens qu'ils avoient trouvés parmi les Catholiques de France, il lui avoit soutenu que tous ces honnêtes gens avoient agi en cela non pas comme Catholiques simplement, mais comme François ; & qu'il faut faire plus de fonds sur un homme, en tant qu'instruit des regles de la civilité & de l'honnêteté Françoise, qu'en tant qu'instruit par son Curé dans le Catechisme de sa Religion. Il ajoûte qu'il s'étoit moqué de cette distinction, mais que son ami lui avoit montré un cahier traduit de l'Anglois, où cette pensée se trouvoit.
» Il y a ici, dit-il (1), un savant
» Presbiterien, bon Philosophe, qui
» a fait un Commentaire philoso-
» phique sur ces paroles de la para-
» bole, *contrains les d'entrer*, lequel
» commentaire n'est pas encore im-
» primé. On le traduit en notre
» Langue. On m'en a prêté quel-
» ques cahiers, que j'ai lus avec un
» singulier plaisir. Les Anglois sont

(1) *Ce que c'est que la France toute Catholique*, p. 125.

les gens du monde qui ont l'esprit «
le plus profond & le plus medi- «
tatif. Je ne pense pas que jamais «
on ait mieux prouvé que toute «
contrainte est vicieuse & contrai- «
re à la raison & à l'Evangile en «
matiére de Religion. S. Augus- «
stin, & les deux Lettres ausquel- «
les on nous renvoie, y sont abî- «
més; & on lui fait voir que s'il «
n'avoit pas mieux raisonné con- «
tre les Hérétiques de son siecle «
que pour les Persecuteurs, les «
Conciles qui ont condanné Pe- «
lage sur le rapport, & oui sur ce «
les conclusions de S. Augustin, «
auroient bien eté faciles à conten- «
ter ou à mécontenter. Je hâterai «
le plus qu'il me sera possible la «
traduction & l'impression de cet «
ouvrage. Je suis seur qu'il se trou- «
vera bien des Catholiques qui «
l'approuveront nonobstant l'esprit «
dominant de votre Robe. “

L'ouvrage qu'on annonce ici est intitulé *Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ*, Contrains

les d'entrer; *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives, qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par la contrainte, & où l'on refute tous les Sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que S. Augustin a faite des persecutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F. A Cantorbery chez Thomas Litwel M. DC. LXXXVI.* Mr. Bayle rapporta ce titre dans ses Nouvelles du mois d'Août 1686 (1); & ajoûta : „ Nous avons parlé dans „ les dernieres Nouvelles de Mars „ p. 345. du *Ce que c'est que la France toute Catholique*, qui est un petit Traité où l'on a fait esperer la „ publication de ce Commentaire. „ Ce sera sans doute un Commentaire d'un tour nouveau. Le titre „ nous en est venu d'outre-mer depuis deux jours, & l'on nous a „ promis de nous envoyer bien-tôt „ l'Ouvrage même. Nous verrons „ s'il est aussi foudroyant pour la „ Nation des Convertisseurs, qu'on

(1) Art. II. des Livres nouveaux p. m. 961.

nous l'insinue dans sa lettre d'a- «
vis. " Mais cela n'etoit qu'une feinte. Le Livre s'imprimoit à Amsterdam chez Wolfgang, qui avoit imprimé *La France toute Catholique*. L'impression en fut achevée au mois d'Octobre, & Mr. Bayle en parla dans ses Nouvelles du mois de Novembre (1).

Cet ouvrage est divisé en trois parties. Dans la premiere, Mr. Bayle refute le sens literal de ces paroles *Contrains les d'entrer*; & comme ce n'est point un Commentaire Theologique ou Critique, mais un *Commentaire philosophique*, c'est-à-dire, un ouvrage de pur raisonnement, il pose d'abord pour principe, que *la lumiere naturelle, ou les principes généraux de nos connoissances, sont la regle matrice & originale de toute interpretation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement*; ou, ce qui revient à la même chose, que tout dogme particulier, soit qu'on l'avance comme contenu

(1) Art. III. du Catalogue des Livres nouveaux, p. m. 1347, & suiv.

dans l'Ecriture, soit qu'on le propose autrement, est faux lorsqu'il est refuté par les notions claires & distinctes de la lumiere naturelle, principalement à l'egard de la Morale: & il montre que tous les Theologiens, sans en excepter même les Catholiques Romains, conviennent de cette maxime. Aprês avoir etabli & prouvé ce principe, il fait voir que le sens literal de ces paroles est faux, 1°. Parce qu'il est contraire aux idées les plus pures & les plus distinctes de la raison. 2. Parce qu'il est contraire à l'esprit de l'Evangile. 3. Parce qu'il contient le renversement général de la Morale divine & humaine; qu'il confond le vice avec la vertu, & que par là il ouvre la porte à toutes les confusions imaginables, & tend à la ruine universelle des Societés. 4. Parce qu'il fournit aux Infidéles un sujet legitime & raisonable de défendre l'entrée & le séjour de leurs Etats aux Prédicateurs de l'Evangile, & de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent.

5. Parce qu'il renferme un commandement universel dont l'execution ne peut qu'être compliquée de plusieurs crimes. 6. Parce qu'il ôte à la Religion Chrétienne une forte preuve contre les fausses Religions, & particulierement contre le Mahometisme qui s'est etabli par la persecution. 7. Parce qu'il a eté inconnu aux Peres de l'Eglise des trois premiers siecles. 8. Parce qu'il rend vaines & ridicules les plaintes des premiers Chrétiens contre les persecutions païennes. 9. Enfin, parce qu'il exposeroit les vrais Chrétiens à une oppression continuelle, sans qu'on pût rien alleguer pour en arrêter le cours, que le fonds même des dogmes contestés entre les persecutés & les persecuteurs ; ce qui n'est qu'une miserable petition de principe qui n'empêcheroit pas que le monde ne devînt un coupe-gorge.

Dans la *seconde partie*, Mr. Bayle répond aux objections qu'on lui pouvoit faire, & qu'il reduit à celles ci : 1°. „ Qu'on n'use point de

» violence afin de gêner la conscien-
» ce, mais pour reveiller ceux qui
» refusent d'examiner. " Il refute
cette excuse, & examine ce qu'on
appelle *opiniâtreté*. 2. „ Qu'on rend
» odieux le sens literal en jugeant
» des voies de Dieu par les voies
» des hommes : qu'encore que les
» hommes soient en etat de mal ju-
» ger lorsqu'ils agissent par passion,
» il ne s'ensuit pas que Dieu ne se
» serve de ce moyen pour accom-
» plir son œuvre par les ressorts ad-
» mirables de sa Providence. " Mr.
Bayle fait voir la fausseté de cette
pensée, & quels sont les effets ordi-
naires des persecutions. 3. „ Qu'on
» outre malignement les choses en
» faisant paroître la contrainte com-
» mandée par Jesus-Christ sous l'i-
» mage d'echafauts, de roues, & de
» gibets ; au lieu qu'on ne devoit
» parler que d'amendes, exils, &
» autres petites incommodités. " Il
montre l'absurdité de cette excuse,
& que supposé le sens literal, le der-
nier suplice est plus raisonable que
les

les chicaneries, les emprisonemens, les exils, & les logemens de Dragons dont on s'etoit servi en France. 4. „Qu'on ne peut condanner le sens literal sans condanner en même tems les loix que Dieu avoit etablies parmi les Juifs, & la conduite que les Prophétes ont quelquefois tenue." Mr. Bayle fait voir que certaines choses ont eté permises, ou même recommandées sous l'ancienne Loi pour des raisons qui etoient particulieres à la Republique Judaïque, & qui n'ont point lieu sous l'Evangile. 5. „Que les Protestans ne peuvent blâmer le sens literal de contrainte, sans condanner les plus sages Empereurs & les Peres de l'Eglise, & sans se condanner eux-mêmes; puisqu'ils ne souffrent point en certains lieux les autres Religions, & qu'ils ont quelquefois puni de mort les Hérétiques, Servet par exemple." Mr. Bayle blâme la conduite des anciens Empereurs Chrétiens qui ont persecuté; & n'excuse l'intolerance des

Princes Proteſtans, que lorſqu'elle eſt un acte de politique neceſſaire au bien de l'Etat. Sur ce pié-là, il ſoutient qu'il eſt permis de faire des Loix contre le Papiſme, en vertu de ce qu'il enſeigne la Perſecution, & qu'il l'a toujours exercée lorſqu'il en a eu le pouvoir. Le ſuplice de Servet, ajoûte-t-il, & d'un tres-petit nombre d'autres gens ſemblables errans dans les doctrines les plus eſſentielles, eſt regardé à preſent comme une tache hideuſe des premiers tems de notre reformation, fâcheux & déplorables reſtes du Papiſme; & je ne doute point que ſi le Magiſtrat de Geneve avoit aujourd'hui un tel procês en main, il ne s'abſtint bien ſoigneuſement d'une telle violence.

La 6. Objection eſt, „ que l'opi-
» nion de la tolerance ne peut que
» jetter l'Etat dans toute ſorte de
» confuſions, & produire une bi-
» garrure horrible de Sectes qui de-
» figurent le Chriſtianiſme. " Mr.
» Bayle tire de cette objection une

preuve pour ſon ſentiment : car ſi la multiplicité des Religions nuit à un Etat, c'eſt uniquement, dit-il (1), parce que l'une ne veut pas tolerer l'autre, mais l'engloutir par la voie des perſecutions. *Hinc prima mali labes*, c'eſt-là l'origine du mal. Si chacun, ajoute-t-il, avoit la tolerance que je ſoutiens, il y auroit la même concorde dans un Etat diviſé en dix Religions, que dans une Ville où les diverſes eſpéces d'Artiſans s'entreſupportent mutuellement. Tout ce qu'il pourroit y avoir, ce ſeroit une honnête emulation à qui plus ſe ſignaleroit en pieté, en bonnes mœurs, en ſcience ; chacune ſe piqueroit de prouver qu'elle eſt la plus amie de Dieu en témoignant un plus fort attachement à la pratique des bonnes œuvres ; elles ſe piqueroient même de plus d'affection pour la patrie ſi le Souverain les protegeoit

(1) *Commentaire philoſophique*, &c. ſecõde partie, Chap. VI. p. 363, 364.

» toutes, & les tenoit en equilibre
» par son equité : or il est manife-
» ste qu'une si belle emulation se-
» roit cause d'une infinité de biens ;
» & par consequent la tolerance est
» la chose du monde la plus pro-
» pre à ramener le siecle d'or, & à
» faire un concert & une harmonie
» de plusieurs voix & instrumens
» de diferens tons & notes, aussi
» agreable pour le moins que l'uni-
» formité d'une seule voix. Qu'est-
» ce donc qui empêche ce beau con-
» cert formé de voix & de tons si
» diferens l'un de l'autre ? c'est que
» l'une des deux Religions veut
» exercer une tirannie cruelle sur
» les esprits, & forcer les autres à
» lui sacrifier leur conscience ; c'est
» que les Rois fomentent cette in-
» juste partialité, & livrent le bras
» seculier aux desirs furieux & tu-
» multueux d'une populace de Moi-
» nes & de Clercs : en un mot,
» tout le desordre vient, non pas
» de la tolerance mais de la non-
» tolerance. " Il montre après cela

en quel sens les Princes doivent être les *Nourriciers de l'Eglise*.

La 7. Objection est, „qu'on ne peut nier la contrainte dans le sens literal " sans introduire une tolerance gé- " nérale." Mr. Bayle avoue que la consequence est vraie ; mais il nie qu'elle soit absurde. Il fait voir qu'il n'y auroit aucun inconvenient à tolerer, non seulement les Juifs, mais même, si cela etoit necessaire, les Mahometans & les Païens, & à plus forte raison les Sociniens. Il examine les restrictions des demi-tolerans ; & aprês avoir fait quelques remarques sur ce qu'on appelle *blasphême*, il conclut qu'on n'etoit pas en droit de punir Servet comme blasphemateur.

La 8 & derniere Objection, c'est „ qu'on rend odieux le sens literal de contrainte, en suposant fausse- " ment qu'il autorise les violences " que l'on fait à la verité." Mr. Bayle répond que la consequence est juste ; & que si l'on admet le sens literal, les Heretiques auront le même droit

de perſecuter les Orthodoxes, que les Orthodoxes pretendent avoir de perſecuter les Heretiques. Pour le prouver il poſe pour principe, qu'on eſt toujours obligé de ſuivre les mouvemens de ſa conſcience; qu'on péche toujours ſi on ne les ſuit pas, quoi qu'on puiſſe pécher quelquefois en les ſuivant. Ce principe eſt fondé ſur cette maxime, que *tout ce qui eſt fait contre le dictamen de la conſcience eſt un peché*; d'où il s'enſuit, que tout homme qui fait une action que ſa conſcience lui dicte être mauvaiſe, ou qui ne fait pas celle que ſa conſcience lui dicte qu'il faudroit faire, offenſe Dieu & péche neceſſairement. De ſorte que ſi Dieu avoit ordonné par une Loi poſitive, que tout homme qui connoît la verité doit employer le fer & le feu pour la defendre; tous ceux à qui cette Loi ſeroit revelée ſe trouveroient dans une neceſſité indiſpenſable d'y obeïr. Or comme un Heretique eſt perſuadé que ſes ſentimens ſont véritables, il eſt donc obligé de faire

pour ſes erreurs ce que Dieu auroit commandé de faire pour la verité ; & par conſequent les Heretiques ſeroient autoriſés à perſecuter les Orthodoxes qu'ils regardent comme des errans, s'il etoit vrai que Dieu eût commandé de perſecuter l'erreur. Il fortifie cette preuve, en diſtinguant la verité abſolue d'avec la verité putative ou apparente. Il dit que comme nous n'avons point de marque aſſurée pour diſcerner ſi ce qui nous paroît être la verité l'eſt abſolument ; lorſqu'il ſe rencontre que l'erreur eſt ornée des livrées de la verité, nous lui devons le même reſpect qu'à la verité ; & que vu la foibleſſe de l'homme & l'etat où il ſe trouve, la ſageſſe infinie de Dieu n'a pas permis qu'il exigeât de nous à toute rigueur que nous connuſſions la verité abſolue, mais qu'il nous a impoſé une charge proportionée à nos forces, qui eſt de chercher la verité, & de nous arrêter à ce qui nous paroît l'être aprês l'avoir ſincérement cherchée ; d'aimer cette verité appa-

rente, & de nous regler sur ses preceptes quelque difficiles qu'ils soient.

Dans la Preface intitulée *Discours préleminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du Commentaire*, l'Auteur dit qu'il a composé cet ouvrage à la sollicitation d'un Refugié Auteur de *La France toute Catholique*; & que l'ayant fait pour être traduit en François, & à l'occasion des persecutions qui avoient été faites en France aux Protestans, il n'avoit cité aucun Livre Anglois, mais s'etoit borné à ceux qui etoient tres-connus aux Convertisseurs François. Il y attaque de nouveau l'esprit de persecution, & refute quelques Controversistes Catholiques avec beaucoup de force & de vehemence.

„ L'Auteur, dit Mr. Bayle parlant „ de cet Ouvrage dans son Journal (1), a mis à la tête de son Li- „ vre un long discours préliminaire, „ qu'on pourroit justement nommer „ une *Oraison Philippique*. La defini- „ tion qu'il y donne d'un Conver-

(1) Novembre, *ubi supr.* p. 1348, 1349.

tiſſeur eſt preſque auſſi cruelle "
que la choſe definie ; tout le reſte "
eſt à peu prês ſur le même ton. "
Ce diſcours eſt precedé d'un Avis
au Lecteur, où le Libraire promet
de donner inceſſamment la troiſiéme
Partie, qui contenoit la refutation
des raiſons de St. Auguſtin pour juſtifier les perſecutions.

Les *Nouvelles de la Republique des Lettres* aquirent à Mr. Bayle l'eſtime non ſeulement des particuliers, mais même de pluſieurs Corps illuſtres. L'Academie Françoiſe, à qui il avoit envoyé ſon Journal, lui en témoigna ſa reconnoiſſance par une Lettre où on l'aſſuroit que toutes les voix s'etoient reünies à reconnoître ſon merite & l'utilité de ſon preſent (1). La Societé Royale d'Angleterre lui ecrivit une Lettre, où elle dit (2) qu'*ayant remarqué le ſoin particulier qu'il avoit de ramaſſer tout ce*

(1) Lettre de Mr. de Benſerade du 18 Mai 1685, p. 242.

(2) Lettre de Mr. Hoskyns, Secretaire de la Societé Royale, du 13 de Mai 1686, p. 256.

qui se passoit de curieux parmi les Gens de Lettres, & les beaux talens qu'il faisoit eclater dans ces Nouvelles, elle souhaitoit d'entretenir avec lui *une correspondance fixe & certaine*, dont il *se pourroit tirer des avantages communs.* Elle ajoutoit que *pour premiere marque de l'estime qu'elle avoit pour lui*, elle lui envoyoit *l'Histoire naturelle des Poissons* par Mr. Willougby revuë & augmentée par Mr. Ray. Il reçut aussi des Lettres tres-obligeantes de la Societé de Dublin (1). C'etoit une Compagnie de personnes savantes & curieuses, qui s'etoient associées pour travailler à l'avancement des Sciences & des beaux Arts : mais qui ne subsista que quelques années.

D'un autre côté, son Journal l'engagea dans quelques disputes ; & lui attira quelques plaintes ausquelles il satisfit en s'expliquant, ou en corrigeant de bonne grace les fautes qu'il avoit faites d'aprês des Memoires peu

(1) Lettre de Mr. Smyth, Secretaire de la Societé de Dublin, du premier de Decembre 1686, p. 272.

exacts qu'on lui avoit communiqués. Mais on lui fit des reproches auquels il fut tres sensible, tant par la maniere dont ils furent faits, que parce qu'il s'agissoit d'une Tête couronée. C'est un des evenemens les plus memorables de la Vie de Mr. Bayle, & qui merite bien que je rapporte ici toutes les Pieces qui le regardent.

Dans les Nouvelles du mois d'Avril 1686 (1), il parla d'un Imprimé qui couroit sous le nom de la Reine Christine de Suéde. C'etoit une réponse au Chevalier de Terlon, où cette Princesse condannoit la persécution de France. „Il y a beaucoup d'apparence, dit-il, que " tous les Confessionaux François " seroient rigides pour la Reine de " Suéde, s'il etoit vrai qu'elle eût " repondu au Chevalier de Terlon " la Lettre qu'on fait courir, où elle " condanne hautement le procedé de " la France convertissante, & sur "

(1) Art. VI. des Livres nouveaux, p. m. 472.

„ tout lorſqu'elle fait reflexion à la
„ conduite du Clergé François con-
„ tre le Chef de l'Egliſe. Il y a bien
„ des Proteſtans qui n'oſent croire
„ qu une Reine qui fait profeſſion
„ de la Catholicité ait ecrit une telle
„ Lettre. " On pria Mr. Bayle de
placer cette Lettre dans ſon Journal,
& il l'inſera dans celui du mois de
Mai (1). La voici (2) :

„ Puiſque vous deſirez de ſavoir
„ mes ſentimens ſur la pretendue
„ extirpation de l'Héréſie en Fran-
„ ce, je ſuis ravie de vous le dire
„ ſur un ſi grand ſujet. Comme je
„ fais profeſſion de ne craindre & de
„ ne flater perſonne, je vous avoue-
„ rai franchement que je ne ſuis pas
„ fort perſuadée du ſuccês de ce
„ grand deſſein, & que je ne ſaurois
„ m'en réjouir comme d'une choſe
„ fort avantageuſe à notre ſainte Re-
„ ligion. Au contraire, je prévois

(1) Art. IV. p. 529. & ſuiv.

(2) Elle eſt datée de Rome le 2 de Fevrier 1686.

bien des préjudices qu'un procedé " si nouveau fera naître par tout. "
De bonne foi, êtes-vous bien " persuadé de la sincerité de ces nou- " veaux Convertis? Je souhaite qu'ils " obeïssent sincérement à Dieu & à " leur Roi; mais je crains leur opi- " niâtreté, & je ne voudrois pas " avoir sur mon compte tous les " Sacriléges que commettront ces " Catholiques forcés par des Missio- " naires qui traitent trop cavalié- " rement nos saints Mysteres. Les " gens de guerre sont d'etranges " Apôtres: je les crois plus propres " à tuer, violer, & voler, qu'à per- " suader. Aussi des Relations, des- " quelles on ne peut douter, nous " apprennent qu'ils s'acquittent de " leur Mission fort à leur mode. " J'ai pitié des gens qu'on abandon- " ne à leur discretion: je plains tant " de Familles ruinées, tant d'hon- " nêtes gens réduits à l'aumône, & " je ne puis regarder ce qui se passe " aujourd'hui en France, sans en " avoir compassion. Je plains ces "

» malheureux d'être nés dans l'er-
» reur, mais il me semble qu'ils en
» sont plus dignes de pitié que de
» haine; & comme je ne voudrois
» pas pour l'Empire du monde
» avoir part à leur erreur, je ne
» voudrois pas aussi être cause de
» leurs malheurs.

» Je considére aujourd'hui la Fran-
» ce comme une malade, à qui on
» coupe bras & jambes pour la gué-
» rir d'un mal qu'un peu de pa-
» tience & de douceur auroient en-
» tierement guéri. Mais je crains
» fort que ce mal ne s'aigrisse, &
» qu'il ne se rende enfin incurable;
» que ce feu caché sous les cendres
» ne se rallume un jour plus fort
» que jamais, & que l'hérésie mas-
» quée ne devienne plus dangereu-
» se. Rien n'est plus louable que
» le dessein de convertir les Héré-
» tiques & les Infidéles. Mais la ma-
» niere dont on s'y prend est fort
» nouvelle; & puisque notre Sei-
» gneur ne s'est pas servi de cette
» methode pour convertir le monde,

elle ne doit pas être la meilleure. «
J'admire & ne comprens pas ce « zéle & cette politique qui me pas- « sent, & je suis de plus ravie de ne « les pas comprendre. Croyez-vous « que ce soit à present le tems de « convertir les Huguenots, de les « rendre bons Catholiques dans un « siécle où l'on fait des attentats si « visibles en France contre le res- « pect & la soumission qui sont dus « à l'Eglise Romaine, qui est l'uni- « que & l'inébranlable fondement « de notre Religion, puisque c'est « à Elle que notre Seigneur a fait « cette magnifique promesse, *que les* « *portes de l'enfer ne prévaudront pas* « *contre elle*? Cependant jamais la « scandaleuse liberté de l'Eglise Gal- « licane n'a eté poussée plus prês de « la rebellion, qu'elle est à present. « Les dernieres propositions signées « & publiées par le Clergé de Fran- « ce sont telles, qu'elles n'ont don- « né qu'un trop apparent triomphe « à l'hérésie; & je pense que sa sur- « prise doit avoir eté sans egale, se «

» voyant peu de tems aprês persé-
» cuté par ceux qui ont sur ce point
» fondamental de notre Religion
» des dogmes & des sentimens si
» conformes aux siens.
» Voilà les puissantes raisons qui
» m'empêchent de me réjouir de
» cette prétendue extirpation de
» l'héréfie. L'interêt de l'Eglise
» Romaine m'est sans doute aussi
» cher que ma vie ; mais c'est ce
» même interêt qui me fait voir avec
» douleur ce qui se passe ; & je
» vous avoue aussi que j'aime assez
» la France pour plaindre la déso-
» lation d'un si beau Royaume. Je
» souhaite de tout mon cœur de me
» tromper dans mes conjectures, &
» que tout se termine à la plus gran-
» de gloire de Dieu, & du Roi
» votre Maître. Je m'assure même
» que vous ne douterez pas de la sin-
» cerité de mes vœux, & que je suis.

Dans ce même mois (1) il dit :

(1) Art. I. des Livres nouveaux, p. m. 592.

Nous

Nous avons eté assurés de bonne part que la Reine Christine a ecrit la Lettre que nous avons inserée ci-dessus. Et dans celui de Juin (1), il dit encore : *On nous confirme de jour en jour ce que nous avons touché dans le dernier mois, que Christine est le veritable Auteur de la Lettre qu'on lui attribue contre les persecutions de la France. C'est un reste de Protestantisme.*

Peu de tems aprês Mr. Bayle reçut la Lettre suivante :

» Monsieur,

» Vous ne trouverez pas mauvais, j'espere, que l'on vous donne un petit avis qui pourra dans la suite vous être de quelque utilité, comme vous verrez. Vous êtes un homme d'esprit ; & ceux qui lisent vos *Nouvelles de la Republique des Lettres*, pour peu qu'ils s'y connoissent, avouent que vous en avez parfaitement : mais, Monsieur, ne sçauroit-on être bel es-

(1) Art. VI. des Livres nouveaux, p. m. 726.

» prit ſans offenſer les gens, & ſans
» s'attirer des affaires ! & vous qui
» ſavez tant de choſes, devriez-vous
» ignorer le reſpect qu'on doit aux
» têtes couronées ; & que ce ſont
» des choſes ſacrées où l'on ne tou-
» che pas ſans danger du foudre &
» du tonnerre ! Je vous dis ceci au
» ſujet de la Reine de Suéde, de
» qui vous avez pris la liberté de
» parler bien cavalierement dans vos
» Nouvelles, à propos d'une Let-
» tre qu'on a imprimée ſous ſon
» nom. Vous en faites mention en
» quatre endroits : mais le dernier
» eſt aſſurement d'un eſprit qui a
» pris l'eſſor un peu plus loin qu'il
» ne faloit.

» Quand au Nom illuſtre de *Chri-*
» *ſtine* vous auriez du moins ajoûté
» celui de *Reine*, vous n'auriez fait
» que votre devoir. Ne m'allez pas
» dire que les grands Hiſtoriens
» comme vous traitent ainſi les plus
» grands Monarques, & qu'ils di-
» ſent tout court *Louis* XIV. &
» *Jaques* II, en parlant du Roi de

France & de celui d'Angleterre. «
Le nombre de quatorze, & de «
deux porte avec soi quelque di- «
stinction, & corrige en quelque «
maniere la liberté de cette expres- «
sion. Mais qui diroit par exemple, «
Louis s'est mis en tête de convertir les «
Protestans avec une Mission de dra- «
gons : ou, *Jaques veut par la dou-* «
ceur rétablir, s'il peut, sa Religion «
dans son Royaume ; ce seroit une «
maniere de parler bien ridicule. «
Il ne l'est pas moins, Monsieur, «
de dire comme vous faites dans «
votre dernier mois de Juin page «
726. *on confirme que Christine est le* «
veritable Auteur, &c, en parlant «
d'une des plus illustres Reines «
qu'il y ait eu, & qu'il y aura peut- «
être jamais dans le monde. Il fal- «
loit assurément acompagner ce «
Nom de quelque titre, non seu- «
lement par le respect que vous de- «
vez à une si grande Princesse en «
parlant de Sa Majesté ; mais mê- «
me selon le stile des gens qui se «
piquent de bien ecrire. "

» Mais ce n'eſt pas encore ce qu'il
» y a de plus defectueux dans cet
» endroit de vos Nouvelles. Ce
» ſont, Monſieur, deux ou trois
» mots avec leſquels vous finiſſez
» cet article. *C'eſt un reſte*, dites-
» vous, *de Proteſtantiſme*. Vous vous
» ſeriez bien paſſé de dire cela. La
» paſſion de faire le bel eſprit vous
» a emporté ; mais vous vous êtes
» trompé, il n'y a point d'eſprit là
» dedans, il n'y a que de l'inſolence.
» On ne parle point ainſi d'une
» Reine qui fait profeſſion, avec
» tant de zele & de bon exemple,
» d'une Religion contraire à celle
» des Proteſtans ; qui a tout ſacrifié
» pour elle ; & dont toutes les ac-
» tions démentent ce que vous dites,
» qu'il y ait en Sa Majeſté aucun
» *reſte* de votre Religion. Il ne faut
» pour s'en convaincre que lire cet-
» te même Lettre dont vous par-
» lez dans vos Nouvelles ; il ne fau-
» droit qu'en lire pluſieurs autres
» qu'elle a encore ecrites ſur le mê-
» me ſujet. Elle n'eſt point Catho-

lique à la maniere de France: elle "
l'est à la maniere de Rome, c'est- "
à-dire, de St. Pierre & de St. Paul. "
C'est pourquoi elle est contre ces "
persecutions, parce qu'effectivement "
cette maniere de convertir "
les hérétiques n'est pas originaire "
des Apôtres. "

Au reste tout ce que je vous "
dis ici est de mon chef, & parce "
que mon devoir m'oblige de vous "
le dire, etant un des serviteurs de "
la Reine. Que s'il arrive que sa "
Majesté vienne à lire vos *Nouvelles*, "
je ne sais pas ce qu'elle dira, "
ni ce qu'elle fera; mais, Monsieur, "
croyez-moi, de quelque "
protection dont vous vous vantiez "
auprês des Magistrats de la Ville "
de Rotterdam, cela ne vous sauveroit "
pas du ressentiment d'une si "
grande Princesse, si elle l'avoit "
entrepris. Et Messieurs les Magistrats "
de Rotterdam sont trop justes "
& trop raisonables, pour vouloir "
vous proteger dans une pareille "
occasion. "

„ Sa Majeſté ne déſavoue pas la
„ Lettre qu'on a imprimée ſous ſon
„ nom, & que vous rapportez dans
„ vos *Nouvelles*. Il n'y a que le mot
„ de *je ſuis* à la fin, qui n'eſt pas
„ d'elle. Un homme d'eſprit, com-
„ me vous, devoit bien avoir fait
„ cette reflexion, & l'avoir corrigé.
„ Une Reine comme elle ne peut
„ ſe ſervir de ce terme qu'avec tres-
„ peu de perſonnes, & Mr. de Ter-
„ lon n'eſt pas de ce nombre. Cette
„ ſeule circonſtance verifie aſſez que
„ ce n'eſt pas la Reine qui s'eſt
„ aviſée de faire imprimer cette Let-
„ tre, comme tout le monde ſait.
„ Si vous en voulez faire mention
„ dans vos *Nouvelles*, vous le pou-
„ vez; mais point de plaiſanterie là-
„ deſſus, comme vous avez fait dans
„ le mois d'Avril page 472: profi-
„ tez ſeulement de l'avis, & croyez
„ qu'en cela je ſuis veritablement,

„ Monſieur,

„ Votre tres-humble
ſerviteur.

„ P. S. Si je ne mets pas ici mon nom, c'est seulement parce que " cela n'est pas necessaire, & que ma " Lettre n'a pas besoin de réponse. " Quand il sera tems de me faire " connoître à vous je le ferai : mais " c'est à vous de vous corriger, si " vous le trouvez à propos. "

Mr. Bayle se justifia dans un Article des Nouvelles du mois d'Août (1) intitulé, *Reflexions de l'Auteur de ces Nouvelles sur une Lettre qui lui a eté ecrite touchant ce qu'il a dit de la Reine de Suede.* Voici sa Reponse:

„ Celui qui a ecrit cette Lettre ne se nomme point, & ne marque ni " le tems ni le lieu où il l'a ecrite. " Il marque seulement que *tout ce qu'il me dit est de son chef*, & que " son devoir l'y oblige *etant un des Serviteurs de la Reine.* Voyons de " quoi il se plaint; & puisqu'il s'agit d'une Tête Couronée, ne " croyons pas que l'aigreur & la " colére qu'il témoigne soit une rai- "

(1) Art. IX. p. m. 952. & suiv.

„ son de ne lui pas justifier notre
„ conduite bien tranquillement.
„ Il se plaint en premier lieu de
„ ce qu'*au Nom illustre de Christine je*
„ *n'ai pas ajoûté du mois celui de Reine*
„ *dans mon dernier mois de Juin p. 726.*
„ Mais je suis assuré que les gens
„ un peu raisonables ne penseront
„ point que ce soit avoir manqué de
„ respect à cette grande Princesse.
„ Elle a rendu son nom si fameux,
„ que mon expression en cet en-
„ droit-là ne doit point passer pour
„ equivoque. Nommer les gens par
„ leur nom sans y ajoûter quelque
„ titre, est pour l'ordinaire une mar-
„ que ou de mépris ou de familia-
„ rité, mais ce n'est pas une régle
„ générale ; car il y a des personnes
„ dont le nom seul réveille toutes
„ les idées de leur grande elevation,
„ & alors il est indifferent de leur
„ donner leurs principaux titres, ou
„ de les passer sous silence. On ne
„ gâte rien en les leur donnant, c'est
„ une superfluité tout au plus qui
„ ne nuit point. Si on les supprime,
on

on ne gâte rien non plus ; c'eſt une omiſſion ſans conſequence. Les Têtes couronées ſont de ce nombre de perſonnes, & de là vient qu'on dit plus ſouvent dans la converſation & dans l'Hiſtoire, *François I*, *Charles-Quint*, *Henri IV*, *Philippe II* ; que *le Roi François I*, *l'Empereur Charles-Quint*, &c. On ſuppoſe que le rang où Dieu a elevé ces Princes ne ſouffre pas que le lecteur interpréte pour une incivilité la ſuppreſſion de leurs qualités, ainſi on va au plus court ſans ſcrupule. Je ſais bien, comme le remarque l'Auteur de la lettre, que le nombre de *premier*, ajoûté au nom de *François*, porte avec ſoi quelque diſtinction ; mais cela même fait voir qu'en cas que le ſeul nom de *François* renfermât une diſtinction, il ne ſeroit pas néceſſaire d'ajoûter le nombre *premier*. C'eſt ainſi qu'on dit tous les jours qu'*Alexandre* a eté diſciple d'Ariſtote, que *Soliman* s'eſt ſaiſi de la Hongrie. On n'a que

„ faire, ni de dire que le premier „ etoit Roi de Macedoine & que le „ second a eté Sultan, ni d'ajoûter „ le nombre ordinal qui leur con„ vient. Nos Ecrivains les plus „ exacts diroient sans scrupule, *Con„ stantin, Theodose, Justinien, sont les „ veritables Auteurs d'une telle Loi.*
„ Veut-on un exemple domestique? „ Qui est-ce qui n'a point dit ou „ ecrit, soit durant la vie du Roi „ de Suéde Gustave Adolphe, soit „ après sa mort, *Gustave a fait ceci „ ou cela?* & d'où vient qu'il n'est „ pas nécessaire en parlant de lui „ d'ajoûter le titre de Roi, ni le „ nombre ordinal qui lui convient „ dans la suite des Rois de Suéde? „ C'est parce qu'il a rendu si fa„ meux le nom de *Gustave*, qu'il se „ distingue suffisamment par ce seul „ nom. Nous voilà dans le cas. La „ Reine de Suéde sa fille a donné „ un tel eclat au nom de *Christine*, „ qu'il suffit de lui donner ce nom „ pour réveiller toutes les idées de „ la Royauté, de ses qualités, & de

ses actions. Comme donc ce n'est " point manquer de respect pour le " pere que de le nommer simple- " ment *Gustave*, ce n'est point en man- " quer pour la fille que de la nom- " mer simplement *Christine*; mais au " contraire c'est vouloir insinuer " qu'ils meritent leur nom par ex- " cellence, & qu'il enferme lui seul " tout leur eloge. "

La seconde plainte roule sur ce " que j'ai dit que sa Lettre de cette " Reine contre les persecutions de " France *est un reste de Protestantisme*. " On se plaint de cela fort violem- " ment. Mais c'est qu'on n'a pas " compris la force de ces paroles. " On s'est imaginé que j'ai voulu " dire que cette Princesse n'avoit " pas abjuré sincérement la Religion " Protestante, & c'est à quoi je n'ai " pas seulement songé. Il n'est pas " nécessaire pour quitter sincerement " une Religion de se dépouiller de " tout ce qu'on y a appris, & d'em- " brasser généralement tout ce qui " s'enseigne dans la Communion où "

„ l'on passe. Je trouverois fort in-
„ justes ceux qui tiendroient pour
„ suspecte la conversion d'un Ca-
„ tholique Romain, qui aprês s'être
„ rangé à la Communion des Pro-
„ testans déclareroit qu'en certaines
„ choses l'Eglise Romaine lui sem-
„ ble meilleure que la Protestante,
„ comme dans le célibat des Prê-
„ tres, dans le Carême, dans les jeû-
„ nes du Vendredi & du Samedi.
„ On auroit raison de croire que ce
„ seroient des *restes de Catholicisme*,
„ mais on pourroit dire cela sans ces-
„ ser de croire qu'il auroit abjuré de
„ bonne foi son *Catholicisme*, & em-
„ brassé le *Protestantisme* comme la
„ seule Religion qui meine au port
„ de salut. C'est donc juger des
„ choses sans les comprendre que
„ de donner à mon expression le sens
„ qu'on lui donne. Voici le sens
„ qu'on doit lui donner.

„ Que si la Reine de Suéde des-
„ approuve la conduite des Con-
„ vertisseurs de France, c'est en ver-
„ tu des principes de Religion qu'el-

le avoit appris avant son voyage de Rome, & non pas à cause des nouvelles instructions qu'on lui a données en ce pays-là. Ce n'est point à Rome qu'on peut aprendre à blâmer les persecutions. Il est même vrai que l'esprit général du *Catholicisme* est d'exterminer les sectes ; car non seulement on a fait à Rome des réjouissances publiques pour ce qui s'est fait en France ; non seulement le Pape en a fait l'eloge en plein Consistoire & par des Brefs ; mais aussi tous les Catholiques de l'Europe y ont donné leur approbation, du moins par leur silence. Comment est-ce donc que la Reine de Suéde auroit les maximes qu'elle a, si elle ne les avoit apportées de son pays ? C'est, dit l'Auteur de la Lettre, *qu'Elle n'est point Catholique à la maniere de France ; Elle l'est à la maniere de Rome, c'est-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul*. Mais c'est ce que l'on a appellé *restes de Protestantisme*, & ainsi cet Auteur & moi avons

„ reellement la même penſée.

„ La derniere choſe dont il me
„ blâme, c'eſt de n'avoir pas ôté *je*
„ *ſuis* de la Lettre que j'ai inſerée
„ dans mes Nouvelles. *Il n'y a que*
„ *ce mot*, dit-il, *qui ne ſoit pas de Sa*
„ *Majeſté. Une Reine comme Elle ne peut*
„ *ſe ſervir de ce terme qu'avec tres-peu*
„ *de perſonnes, & Mr. de Terlon n'eſt*
„ *pas de ce nombre. Cette ſeule circon-*
„ *ſtance verifie aſſez que ce n'eſt pas la*
„ *Reine qui s'eſt aviſée de faire impri-*
„ *mer cette Lettre, comme tout le monde*
„ *ſait.* A cela j'ai à répondre que
„ je n'ai pas cru que la bonne foi
„ voulût que je retranchaſſe cette
„ concluſion *je ſuis*, parce qu'en la
„ retranchant je donnois lieu de
„ ſoupçoner que j'avois ecarté de
„ cette Lettre une marque de ſup-
„ poſition, afin de faire trouver plus
„ vrai-ſemblable au public qu'elle
„ avoit eté ecrite par la Reine de Sué-
„ de. Au reſte, il m'eſt tombé entre
„ les mains la copie d'une Lettre où
„ cette Princeſſe témoigne qu'elle
„ eſt etonnée & fâchée de la publi-

cation de l'autre, quoiqu'elle soit "
encore dans les mêmes sentimens. "
Les curieux seroient bien-aises de "
voir ici tout du long cette seconde "
Lettre, mais le droit des gens ne "
souffre pas que je m'acommode à "
ce desir. Ce sont deux choses bien "
differentes, d'inserer une piéce fu- "
gitive déja imprimée, & d'inserer "
un ecrit non imprimé. Il faut pour "
de simples manuscrits, ou atten- "
dre le consentement de ceux qui y "
ont quelque droit, ou avoir lieu "
de supposer qu'ils ne se soucient "
pas de ce que l'on en fera. "

L'inconnu ne fut pas entierement satisfait de la réponse de Mr. Bayle: il lui ecrivit encore cette Lettre:

„ Monsieur,

„ La Reine a vu la réponse que vous avez faite à ma Lettre, & il "
faut vous rendre justice d'un côté, "
si vous avez eu tort de l'autre. Sa "
Majesté ne trouve pas que ce soit "

„ manquer au respect qu'on lui doit,
„ que de ne l'appeller simplement
„ que du nom de *Christine*. Elle a
„ rendu en effet ce Nom si illustre,
„ qu'il n'a plus besoin d'aucune au-
„ tre distinction ; & tous les titres
„ les plus nobles & les plus augu-
„ stes dont on pourroit l'acompa-
„ gner, ne sauroient rien ajoûter à
„ l'eclat qu'il s'est déja acquis dans
„ le monde. J'avois cru que ce n'e-
„ toit pas bien parler, que de traiter
„ ainsi un Prince pendant qu'il vi-
„ voit ; mais je me suis abusé, &
„ ceux qui sont du rang & aussi
„ pleins de gloire que la grande
„ Christine, ont des régles à part,
„ & n'ont besoin que de leur nom
„ pour répandre dans l'esprit des
„ gens ce respect & cette venera-
„ tion, que les titres des autres im-
„ priment. Vous l'emportez sur cela,
„ Monsieur, & je me rends.

„ Mais il n'en est pas de même du
„ mot de *Protestantisme*, qui vous
„ est echapé un peu mal à propos ;
„ & où vous employez toute la fi-

nesse de votre esprit pour vous ju- «
stifier. Il faut suivre mon exem- «
ple, & confesser que vous avez «
tort. La Reine, qui pour tout le «
reste est assez contente de vos ex- «
cuses, ne l'est point du tout en cet «
endroit de vos justifications ; ce «
n'est pas devant un esprit comme «
le sien qu'il faut chercher des faux- «
fuyans. Quand on a commis quel- «
que faute auprès d'Elle, le plus «
court & le plus sur est de l'avouer ; «
& en tout cas votre esprit, inge- «
nieux comme il est, devoit vous «
avoir suggeré quelque chose de «
plus digne de Sa Majesté, que les «
raisons que vous avez apportées «
pour vous justifier. Ce n'est pas «
qu'elle se mette en peine de tout «
ce que vous sauriez dire d'elle. «
Une Reine comme elle ne peut «
que mépriser egalement les louan- «
ges & les blasphemes de certaines «
gens : mais elle est née pour ren- «
dre justice ; & vous pourriez vous «
vanter d'être le seul au monde qui «
l'eût offensée impunément, si vous «

» n'aviez pas pris le parti que vous
» avez pris, qui eſt celui de la ju-
» ſtification.

» Mais il faut achever, Monſieur,
» & vous dédire entierement & net-
» tement, ſi vous voulez qu'on ſoit
» tout à fait ſatisfait de vous. La
» Reine veut du moins que vous
» ſachiez, & toute la terre avec vous,
» qu'elle ne doit rien à la Religion
» des Proteſtans ; & que ſi Dieu
» permit qu'elle y nâquît, elle y
» renonça depuis qu'elle eut atteint
» l'âge de raiſon, & ſans aucun re-
» tour : que la Religion Catholique
» lui parut dès ce tems-là l'unique
» & la veritable ; & que c'eſt ſur les
» ſaintes maximes de celle-ci, & non
» pas ſur celles des Proteſtans, que
» Sa Majeſté a condanné dans ſa Let-
» tre les manieres dont on en uſe en
» France pour convertir les Hugue-
» nots ; & le Pape a rendu à cette
» Lettre la juſtice qu'elle meritoit.

» Vous n'avez pas raiſon de dire,
» comme vous faites, que dans celle
» que je vous ai ecrite on vous trai-

te avec un peu trop d'*aigreur* & de « *colere*; car je crois que vous m'a- « vez quelque obligation, & que « vous pourriez avoir bien plus ſu- « jet de vous plaindre ſi je ne vous « avois pas ecrit. Et afin que vous « le ſachiez, je vous donne avis que « je ſuis un des moindres Serviteurs « de la Reine, & qu'il y a dans ce « pays nombre de perſonnes qui « font gloire d'être dans les interêts « de Sa Majeſté, & qui ſont gens à « vous parler bien d'un autre ton « que moi ſi vous ne vous corri- « gez pas à l'avenir. «

Je ne vous ai rien dit du mot « de *fameuſe* dont vous vous êtes « encore ſervi en parlant de la Rei- « ne (1), & qui n'a pas plu à Sa Ma- « jeſté. Je ſais que ce mot n'a pas « tout-à-fait la même ſignification « dans notre langue que dans le La- «

(1) Mr. Bayle ne s'etoit point ſervi de cette expreſſion : il avoit ſeulement dit que Christine *avoit rendu ſon nom ſi fameux*, &c. comme il le dit enſuite de Guſtave Adolphe.

» tin & dans l'Italien, & que nous
» le prenons plus souvent en bonne
» qu'en mauvaise part. Mais il faut
» sur toutes choses eviter ces ambi-
» güités en parlant des têtes couro-
» nées ; au sujet desquelles vous n'i-
» gnorez pas qu'on a dit, qu'on ne
» devoit employer que des paroles
» d'or & de soie. Et sur tout à l'e-
» gard d'une Reine comme celle
» dont nous parlons, qu'on peut
» dire hardiment & sans craindre
» d'offenser les autres, qu'Elle n'a
» point d'egale ; je dis même pour
» le rang, car les autres Reines,
» à proprement parler, ne sont que
» les premieres sujettes de leurs ma-
» ris ou de leurs fils : mais la gran-
» de Christine est Reine d'une ma-
» niere si noble & si relevée, qu'Elle
» ne connoît que Dieu au-dessus
» d'Elle.

» Voilà, Monsieur, ce que j'a-
» vois encore à vous dire, & la ré-
» ponse que je puis faire à la vôtre.
» J'espere que vous continuerez de
» profiter de mes avis, & que le

tems vous pourra faire voir que « je ſuis plus que vous ne pouvez « croire,«

» Monſieur,

» Votre tres-humble Serviteur.

P. S. „Au reſte, vous parlez dans vos *Nouvelles* du mois d'Août, de « la copie d'une ſeconde Lettre de « la Reine qui vous eſt tombée entre les mains, & que vous faites « difficulté de mettre au jour. Sa « Majeſté ſeroit aſſez curieuſe de « voir cette Lettre, & vous Lui feriez plaiſir de la lui envoyer. Vous « pourriez même prendre de-là occaſion de Lui ecrire. Cet avis eſt à « ſuivre, & vous pourroit être de « quelque utilité; ne le negligez « pas. Mais j'ai à vous avertir, en « cas que vous en profitiez, qu'il ne « faut point vous ſervir du titre de « *Sereniſſime* avec la Reine: il eſt un « peu trop commun pour Elle, & « Sa Majeſté n'en veut point du «

» tout. Vous mettrez simplement
» au-dessus de votre Lettre, *A Sa*
» *Majesté la Reine Christine, à Rome.*

Mr. Bayle profita des ouvertures qu'on lui donnoit, & il ecrivit à la Reine Christine, le 14. de Novembre, la Lettre qui suit :

» Madame,

» Je ne prendrois pas la hardiesse
» d'ecrire aujourd'hui à *Votre Majesté*, si une personne qui a l'honneur
» d'être à Son service ne m'eût conseillé de le faire, & de lui envoyer
» une copie d'une Lettre qui m'est
» tombée entre les mains. J'ai cru,
» Madame, qu'un conseil comme
» celui-là justifieroit ma témérité ;
» & que je devois profiter de cette
» occasion de témoigner à la plus
» illustre Reine du monde mon tres-
» profond respect. Je ne sais pas le
» nom de celui qui me procure ce
» glorieux avantage. Il n'a pas trou-
» vé à propos de se faire connoître

à moi, que par le titre d'*un des Serviteurs de Votre Majesté*; & il faut lui rendre ce témoignage, qu'il répond par son zêle pour Vos intérêts à la qualité qu'il se donne.
C'est de lui que j'ai apris qu'il y avoit certaines choses dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, qui ne paroissent pas conformes au respect que tout le monde doit à *Votre Majesté*, non seulement à cause de ses qualités heroïques & extraordinaires, mais aussi à cause du rang sublime où Dieu l'a fait naître. Comme je me sentois innocent, je me sentis saisi d'une surprise que je ne saurois exprimer, & en même tems d'une douleur accablante, lorsque je vis qu'on interprétoit mes paroles d'une maniere si opposée à mes véritables intentions, & à tout ce que le sens commun doit inspirer à toute personne raisonable. Car, Madame, y a-t-il un homme, qui ait tant soit peu de lumiere & de raison, qui ne sache la gloire pres-

» qu'infinie qui environne Votre
» Majesté, & les hommages respec-
» tueux que toute la terre lui doit!
» & quand on est capable d'oublier
» son devoir à cet egard, quelle
» honte ne doit-on pas se faire à
» soi-même! Je puis protester à
» Votre Majesté, Madame, que de-
» puis que je sais lire, je sais qu'Elle
» est l'admiration de tout l'Univers,
» & qu'il n'y a point d'homme de
» Lettres qui soit plus pénétré ni
» plus rempli que moi des justes
» eloges que les Savans lui ont don-
» nés. Je puis dire que je sais en-
» core par cœur tous les endroits
» de l'*Alaric* (1) qui regardent Vo-
» tre Majesté, dont l'Auguste Nom
» brille de toutes parts. Ainsi je
» n'avois garde de rien dire ni de
» rien penser, que je crusse con-
» traire à ce qui est du à une si gran-
» de Reine. Ma douleur fut donc

(1) Scudery a fait un pompeux eloge de la Reine Christine dans le dixiéme Livre de son Poëme, intitulé, *Alaric ou Rome vaincue*.

tres-

tres-grande, quand je ſus que des «
perſonnes qui ont l'honneur d'être «
au ſervice de Votre Majeſté, Ma- «
dame, me trouvoient coupable. «
J'ai auſſi-tôt travaillé à ma juſti- «
fication ; & j'apprens, Madame, «
qu'à peu de choſe prês, Votre «
Majeſté s'eſt declarée pour mon «
Apologie. C'eſt ma plus grande «
conſolation ; & je ſuis tres-aſſuré «
qu'il ne me ſera pas plus difficile «
de faire voir en tout mon inno- «
cence, quand il plaira à Votre Ma- «
jeſté, Madame, de me faire ſavoir «
ſes ordres. «

La ſeconde Lettre que j'ai reçue «
ſur ce ſujet me marque une choſe «
que Votre Majeſté veut que je «
rende publique. C'eſt qu'Elle re- «
nonça à la Religion de ſa naiſſan- «
ce, *des qu'elle eut l'âge de raiſon.* «
Si Votre Majeſté me l'ordonne, «
je publierai encore ce nouvel «
eclairciſſement ; mais j'ai cru que «
puiſque je me donnois l'honneur, «
par le conſeil d'un de Vos Mini- «
ſtres, d'envoyer à Votre Majeſté «

» la copie d'une Lettre, & en mê-
» me tems de Lui rendre mes hom-
» mages les plus humbles, je devois
» attendre ce qu'il Lui plaira de me
» faire commander. Je supplie tres-
» humblement Votre Majesté de me
» pardoner tout ce qui me peut être
» echapé qui a donné sujet de mal
» juger de mes intentions; & je Lui
» proteste le plus sincerement du
» monde, que ma plus forte passion
» est de témoigner à toute la terre
» l'admiration, la vénération, & la
» soumission profonde, avec quoi
» je suis, &c.

La Reine lui fit cette Réponse le 14 de Decembre 1686.

Monsieur Bayle; J'ai reçu vos excuses; & j'ai bien voulu vous témoigner par la presente que j'en suis satisfaite. Je sai bon gré au Zêle de celui qui vous a donné occasion de m'ecrire; car je suis ravie de vous connoître. Vous témoignez tant de respect & d'affection pour moi, que je vous pardonne de bon cœur; &

sachez que rien ne m'avoit choquée que ce reste de Protestantisme *dont vous m'accusiez. C'est sur ce sujet que j'ai beaucoup de délicatesse; parce qu'on ne peut m'en soupçonner sans offenser ma gloire & m'outrager sensiblement. Même vous feriez bien d'instruire le public de votre erreur & de votre repentir. C'est ce qui vous reste à faire pour mériter que je sois entierement satisfaite de vous.*

Pour la Lettre que vous m'avez envoyée, elle est de moi sans doute; & puisque vous dites qu'elle est imprimée, vous me ferez plaisir de m'en envoyer des exemplaires. Comme je ne crains rien en France, je ne crains aussi rien à Rome. Mon bien, mon sang, & ma vie même, sont dévouez au service de l'Eglise; mais je ne flatte personne, & ne dirai jamais que la verité. Je suis obligée à ceux qui ont voulu publier ma Lettre; car je ne déguise pas mes sentimens. Ils sont, graces à Dieu, trop nobles & trop dignes pour être desavouez. Toutefois, il n'est pas vrai que cette Lettre est ecrite à aucun de mes Ministres. Comme j'ai des

envieux & des ennemis, j'ai aussi des amis & des serviteurs par tout; & j'en ai peut-être en France, malgré la Cour, autant qu'en lieu du monde. Voilà la pure verité, c'est sur quoi vous pouvez vous régler.

Mais vous ne serez pas quite à si bon marché que vous le croyez. Je veux vous imposer une pénitence; qui est, qu'à l'avenir vous preniez le soin de m'envoyer des Livres de tout ce qu'il y aura de curieux en Latin & en François, Espagnol, ou Italien, & en quelque matiere & science que ce soit; pourvu qu'ils soient dignes d'être lus. Je n'excepte pas même les Romans, ni les Satyres; & sur tout, s'il y a des ouvrages de Chymie, je vous prie de m'en faire part au plus tôt. N'oubliez pas aussi de m'envoyer votre Journal. Je fournirai à la dépense que vous ferez. Il suffit que vous m'en envoyiez le compte. Ce sera me rendre le plus agreable & important service que je puisse recevoir. Dieu vous prospere.

CHRISTINE ALEXANDRE.

Il ne restoit à Mr. Bayle que *d'instruire le public de son erreur & de son repentir, pour meriter que cette Princesse fût entierement satisfaite de lui* : C'est ce qu'il fit à la tête de ses Nouvelles du mois de Janvier 1687.
« Nous avons apris avec une satisfaction incroyable, dit-il, que LA REINE DE SUEDE ayant vu l'article 9 du Journal d'Août 1686, a eu la bonté d'agreer l'eclaircissement que nous y avons donné. Proprement il n'y avoit que ces paroles *restes de Protestantisme*, qui eussent eu le malheur de Lui déplaire ; car comme Elle a beaucoup de délicatesse sur ce sujet, & qu'Elle veut que toute la terre sache qu'après avoir bien examiné les Religions, Elle n'a trouvé que la Catholique Romaine de veritable, & qu'Elle l'a embrassée sincérement ; c'est offenser sa gloire que de donner lieu aux moindres soupçons contre sa sincerité. C'est pourquoi nous sommes tres-marris d'avoir em-

» ployé une expression que l'on a
» prise en un sens different de celui
» où nous l'entendions ; & nous
» nous fussions bien gardés de nous
» en servir, si nous eussions prévu
» cela : car outre le respect que nous
» devons avec tout le monde à une
» si GRANDE REINE, qui a eté
» l'admiration de tout l'Univers dès
» ses premieres années, nous en-
» trons avec ardeur dans l'engage-
» ment particulier qu'ont les per-
» sonnes de Lettres à Lui rendre
» leurs hommages, à cause de l'hon-
» neur qu'Elle a fait aux Sciences
» d'en vouloir connoître à fond
» toutes les beautés, & de les pro-
» teger d'une façon eclatante. «

C'est ainsi que Mr. Bayle sortit avec honneur de cette affaire, & qu'il sut non seulement apaiser une Reine irritée, mais encore s'attirer des marques de sa bien-veillance. Elle eut bien-tôt le déplaisir d'apprendre qu'il n'etoit point en etat de satisfaire à la *penitence* qu'elle avoit bien voulu lui *imposer*. Il succomba

ſous le poids d'un travail trop opiniâtre. Outre ſes leçons publiques & particulieres, il etoit occupé de ſon Journal; occupation qui ſeule demanderoit le travail de pluſieurs hommes. La compoſition du *Commentaire philoſophique* acheva d'epuiſer ſes forces. Le 16 de Fevrier 1687, il fut attaqué d'une fievre qui ne lui permit pas d'achever les Nouvelles de ce mois-là. Cependant, comme il eſperoit que cette indiſpoſition n'auroit point de ſuites, il publia au revers du titre; „ qu'un mal d'œuil & une aſſez petite fievre " qui l'avoit quité pluſieurs fois & " qui etoit revenue auſſi-tôt qu'il " avoit voulu recommencer ſon tra- " vail, l'obligeoient enfin à publier " incomplétes les Nouvelles de ce " mois, & à avertir auſſi le Public " que celles de Mars paroitroient " bien-tôt. " Mais ſa fievre, accompagnée de maux de tête, augmenta de telle ſorte, qu'il fut obligé de renoncer tout-à-fait à ce travail. Il engagea Mr. de Beauval à continuer cet

Ouvrage ; & Mr. de Beauval commença cette continuation, qui s'imprimoit à Rotterdam chez le Sieur Leers, par le mois de Septembre 1687, sous le titre d'*Histoire des Ouvrages des Savans*. „ Dès le mois d'A-
„ vril dernier, dit-il dans la Préfa-
„ ce, l'Auteur de la République
„ des Lettres ayant eté attaqué de
„ quelques indispositions & de quel-
„ ques maux de tête, que Mr. de
„ Balzac appelleroit les tranchées de
„ ses belles productions, me fit pro-
„ poser de continuer son travail, au-
„ quel il etoit obligé de renoncer.
„ J'avoue que flatté peut-être par la
„ gloire qu'il eût jetté les yeux sur
„ moi, j'acceptai le parti sans faire
„ toutes les reflexions que meritoit
„ l'entreprise. Je crus que son chois
„ me tiendroit lieu de merite, &
„ d'excuse auprês du public ; & je
„ me suis déterminé à donner quel-
„ ques essais. Puisque je suis entré
„ dans ce détail, ajoute-t-il, l'on
„ voudra savoir aussi sans doute,
„ pourquoi je n'ai pas continué sous

le

le même titre de Mr. Bayle. Il " est vrai que cela eût eté plus na- " turel : mais mes engagemens par- " ticuliers pour Rotterdam, l'abon- " dance des meilleurs Livres qui se " trouvent chez Mr. Leers, & quel- " ques autres raisons dont il n'est " pas necessaire de s'expliquer, m'ont " fait préferer le changement. Après " tout, j'ai cru qu'il etoit bon de " traiter le public comme ces per- " sonnes affligées par la perte d'une " personne cherie, qu'il ne faut ja- " mais ramener dans les lieux qui " peuvent rappeller le souvenir ni " reveiller les idées de l'objet qui " cause leur tristesse. On auroit tou- " jours cherché dans les *Nouvelles de* " *la Republique des Lettres* l'illustre " Auteur qui leur a donné la nais- " sance : & le même titre mal soute- " nu n'auroit servi qu'à redoubler " les regrets d'avoir perdu un hom- " me inimitable. "

Cependant le Sieur Desbordes, qui avoit imprimé les *Nouvelles de la République des Lettres*, les fit con-

tinuer par Mr. de Larroque & par quelques autres personnes, jusqu'au mois d'Août de la même année; & Mr. J. Barin, Ministre François, y travailla seul depuis le mois de Septembre jusqu'au mois d'Avril 1689.

Nous avons vu le soin que Mr. Bayle avoit pris pour n'être pas cru l'Auteur du *Commentaire philosophique*. Il tâchoit de dépayser même ses amis. „ Ces Messieurs de Londres, „ disoit-il à Mr. Lenfant (1), ont „ une etrange demangeaison d'im- „ primer. On leur attribue un *Com- „ mentaire Philosophique* sur les paro- „ les de Saint Luc *Contrains les d'en- „ trer*, qui en faisant semblant de „ combattre les persecutions Papis- „ tiques, va à etablir la Tolerance „ des Sociniens. “ Il feignoit que ce *Commentaire* venoit de Londres, parce que quelques Ministres Refugiés, qui y etoient alors, passoient pour être grands Tolerans, & s'etoient même rendus suspects de So-

(1) Lettre du 3 de Fevrier 1687.

cinianisme. On ne laissa pas de le soupçoner d'en être l'Auteur. Pour arrêter ce soupçon, il fit publier au revers du titre des Nouvelles du mois d'Avril 1687 (1) que „quelques personnes mal-intentionées pour " l'Auteur de la Critique Générale " du Sieur Maimbourg, ayant affè- " cté de lui attribuer le Commen- " taire Philosophique sur *contrains* " *les d'entrer*, il s'etoit cru obligé de " se plaindre de ce mauvais office, " & de déclarer qu'il regarderoit " comme des persecuteurs à son " egard ceux qui continueroient de " debiter une conjecture aussi op- " posée que celle-là à toutes les re- " gles de la critique. Il vaudroit au- " tant, ajoutoit-il, attribuer à Bal- " zac les Lettres de Voiture, & à " Blondel celles de Baudius. "

Le *Comentaire Philosophique* ne plut point à Mr. Jurieu. Comment auroit-il pu goûter un ouvrage où la douceur, la moderation, ou pour

(1) Il y a des exemplaires où cela ne se trouve point.

tout dire en un mot, la tolerance etoit si fortement etablie ! Il entreprit de le refuter, & intitula sa Réponse, *Des Droits des deux Souverains en matiere de Religion, la Conscience & le Prince : Pour détruire le dogme de l'indifference des Religions & de la tolerance universelle, contre un Livre intitulé Commentaire philosophique sur ces paroles de la Parabole Contrains-les d'entrer.* Il debute (1) en se representant comme un nouvel Ecrivain, que l'*autorité* d'un ami, & son propre *chagrin* contre ce Livre, *alloient eriger en Auteur malgré la nature & malgré lui.* Il dit ensuite à son ami ce qu'il pense de ce Livre; *c'est qu'il est original & non pas copie, qu'il est né François & non pas Anglois.* Il y ajoûte, *qu'il n'est pas d'un seul Auteur.* „ Cela paroît, „ dit-il, un ouvrage de cabale, & „ une conspiration contre la verité. „ Il n'est rien de plus inégal que le „ style. Dans la premiere partie il „ est clair & assez fort; & il y a des

(1) *Des Droits des deux Souverains, &c.* p. 8. & suiv.

endroits dans la seconde où l'on "
trouve des embarras & des obscu- "
rités qui ne paroissent point être "
du genie qui parloit auparavant. "
Le prétendu traducteur affecte de "
se servir quelquefois de vieux mots "
François & qui ne sont plus du "
bel usage; mais je trouve la frau- "
de un peu grossiere, car d'ailleurs "
il paroît savoir assez de François "
pour ecrire plus correctement. "
Mais dans l'Avis au Lecteur, il dit sans détour que *les Auteurs de ce Commentaire philosophique sont des Theologiens François & par consequent Refugiez.* Lorsque Mr. Jurieu voulut ensuite faire un crime à Mr. Bayle d'avoir composé cet ouvrage, Mr. Bayle le rappella toujours à la declaration qu'il fait ici, que c'est l'ouvrage de quelques Theologiens François. Voici comment il tâche d'adoucir ce faux jugement dans un ecrit satirique publié en 1691 contre plusieurs Theologiens François, & particulierement contre Mr. Bayle.
„ L'année suivante de notre disper-

„ ſion, dit-il (1), parut un méchant
„ Livre intitulé *le Commentaire phi-*
„ *loſophique*, où cette pernicieuſe
„ doctrine de l'indifference des Re-
„ ligions & des dogmes dans la Re-
„ ligion Chrétienne eſt etablie avec
„ une témérité & une hardieſſe qui
„ va juſqu'à l'inſolence. Je puis di-
„ re que ce Livre me navra & me
„ frapa juſqu'au vif. On devinoit
„ aſſez par la neuviéme Lettre du
„ troiſiéme Tome de la Critique
„ Générale où en etoit la ſource.
„ Mais le ſtyle & pluſieurs autres
„ circonſtances faiſoient compren-
„ dre que c'etoit un ouvrage de Ca-
„ bale, & qui paroiſſoit publié de
„ concert par pluſieurs perſonnes."

Mr. Bayle avoit fini la troiſiéme Partie du Commentaire Philoſophique, & l'avoit donnée à l'Imprimeur avant que de tomber malade. L'impreſſion en fut achevée avant la fin de Février ; mais il n'en reçut des exemplaires que le 20 de Juin. Elle eſt intitulée, *Commentaire Philo-*

(1) *Apologie du Sr. Jurieu*, p. 4. col. 2.

sophique sur ces paroles de Jesus-Christ contrains les d'entrer : *troisiéme Partie, contenant la Refutation de l'Apologie que S. Augustin a faite des Convertisseurs à contrainte. A Cantorbery chez Thomas Litwel.* 1687. On y refute deux Lettres de S. Augustin, l'une ecrite à un Evêque Donatiste nommé Vincent, qui avoit témoigné à ce Pere combien il etoit surpris de son inconstance, en ce qu'ayant cru autrefois qu'il ne falloit point employer l'autorité des Puissances seculieres contre les Hérétiques, mais seulement la parole de Dieu & les raisons, il soûtenoit le contraire ; & l'autre, adressée à Boniface qui exerçoit la charge de Tribun dans l'Afrique, où S. Augustin pretend qu'on peut employer le bras seculier pour détruire les Hérétiques. L'Archevêque de Paris avoit fait imprimer ces deux Lettres en 1685, precedées d'une longue Préface intitulée *Conformité de la conduite de l'Eglise de France pour ramener les Protestans ; avec celle de l'Eglise d'Afrique pour rame*

les Donatistes à l'Eglise Catholique. C'est aussi le titre de tout le Livre. Mr. Bayle avoit refuté quelques endroits de cette Préface dans son Discours préliminaire. Il ne se borna pas ici aux deux Lettres dont je viens de parler ; il répondit aussi à ce que S. Augustin avoit dit sur cette matiere dans quelques autres Lettres.

Des qu'il eut vu la Réponse de Mr. Jurieu, il ecrivit une Lettre à son Libraire, datée de Londres le $\frac{20}{30}$ de Mai 1687. „ Si vous avez, lui dit-
» il, encore du tems pour cela,
» (& il n'importe que vous ayez
» déja vendu quelques exemplaires)
» je vous prie, Monsieur, de pu-
» blier ce qui suit à la tête de la
» troisiéme Partie. " Il dit ensuite qu'il vient de lire le Traité *des droits des deux Souverains &c. contre un Livre intitulé Commentaire Philosophique* &c, & qu'il l'a trouvé une fausse & tres-foible attaque de ce Commentaire.
» L'Auteur, ajoute-t-il, avoue des
» l'entrée que, malgré lui & la na-

ture, son chagrin & la volonté d'un de ses amis le vont eriger en Auteur. C'est avoir peu de jugement que d'avouer une telle chose. Le chagrin ne doit pas entrer dans la composition d'un Ouvrage...... Son Ouvrage est vicieux dans les endroits qui devroient être le plus essentiellement solides, puisqu'il ne roule que sur une fausse position de l'etat de la question, & qu'il s'y bat contre un fantôme, je veux dire contre une opinion qu'il m'impute faussement. Il se tue de prouver que l'on péche & que l'on offense Dieu tres-souvent en agissant selon les lumieres de la conscience. Qui lui nie cela ! Ne l'ai-je pas dit tres-clairement en plus d'un lieu ! Il m'accuse aussi d'introduire l'indifference des Religions ; & au contraire il n'y eut jamais de doctrine plus opposée à cela que celle qui etablit qu'il faut toujours se conduire selon sa conscience. Pareilles illusions regnent dans l'en-

droit où il parle de la puissance «
» legislatrice du Souverain en ma-
» tiere de Religion. Pour les cita-
» tions de l'Ecriture, elles sont fort
» frequentes dans son livre; mais la
» plusspart mal entendues, & à la
» S. Augustin. En un mot, cet Au-
» teur s'est ingeré dans des choses
» qu'il n'a point vues, & a conti-
» nuellement commis le Sophisme
» de ne point prouver ce qu'il fa-
» loit.

L'indisposition de Mr. Bayle continuant toujours, il forma le dessein de changer d'air, & d'aller prendre les eaux à Aix la Chapelle. Il partit de Rotterdam le 8 d'Août, & alla à Cleves, où il arriva le 13 du même mois. Le lendemain il alla loger chez Mr. Ferrand, Ministre du Château de Cleves, & y demeura jusqu'au 15 de Septembre qu'il passa à Bois le-Duc & de-là à Aix la Chapelle, accompagné de Mr. Pielat Ministre de Rotterdam, & de Mr. Farjon Ministre de Vaals. Il revint à Rotterdam le 18 d'Octobre : mais

il fut obligé de se reposer encore quelques mois ; comme il le marque à Mr. Constant, dans une Lettre du 22 de Mars 1688. „ Il y a plus de treize mois, dit-il, que je « tombai malade. Depuis ce tems- « là, je n'ai fait que traîner & lan- « guir, & je commence seulement à « ce retour de Printems à pouvoir « reprendre un peu d'exercice lite- « raire. A mon retour d'Aix-la- « Chapelle, où j'avois eté boire les « eaux, je trouvai ici Mr. votre « fils. . . . . . mais malheureusement « pour moi j'etois quasi hors d'etat « encore de parler beaucoup sans « exciter ma petite fievre lente ; ce « qui a eté ma continuelle persecu- « tion durant ma maladie : pour « peu que je me mêlasse de conver- « sation, j'empirois mon mal." Il s'explique plus particulierement dans sa Lettre à Mr. Lenfant du 20 de Juillet. „ Vous me faites bien de l'honneur, dit-il, de vous souvenir « comme vous faites, d'un homme «

» quasi mort au monde, & effacé
» de la mémoire des vivans.......
» J'ai fait un voyage à Cleves, un
» autre à Aix; & à mon retour ici
» je me suis plongé tout l'Hiver
» dans un Quiétisme le plus grand
» du monde, ne lisant ni n'ecrivant
» pas une panse d'a. Enfin, quand
» j'ai cru m'être assez reposé, je n'ai
» repris le travail que pour mes Le-
» çons de Philosophie, d'abord pu-
» bliques, & puis aussi particulie-
» res; & à l'egard du reste j'ai gar-
» dé & je garde encore une pleine
» & parfaite oisiveté...... Je ne me
» suis pas encore remis à lire: je
» ne parcours pas même les Jour-
» naux; & de peur que je ne me
» sente tenté de rompre le doux
» charme de la paresse, je vais rare-
» ment chez les Libraires: ainsi je
» ne sais point ce qui se passe de
» nouveau chez eux. Le hazard fait
» quelquefois que j'entens dire qu'il
» court tel & tel Livre. "

Tous les gens de Lettres avoient eté affligés de la maladie de Mr.

Bayle : ils furent ravis d'apprendre son rétablissement. Mr. du Tot de Ferrare, Conseiller au Parlement de Rouen, homme de beaucoup de merite & tres versé dans le style lapidaire (1), en témoigna sa joie par cette belle Inscription :

IN
DOCTISSIMI BÆLII
SANITATEM RESTITUTAM
SOTERIA.

Quæ te mori vetat Gloria,
ægrotare prohibet.
Omnibus charus & utilis
scriptores
critica face elucidasti,
censoria nota emendasti.
Quæsitor urnam movens
magnum in nomen ituros
æternitati
pronuba manu dicasti.

(1) Voyez son Eloge dans les *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, Decembre 1704 Art. IV. p. 440, & suiv. Ed. de Holl.

Laboribus tuis alienos absumis,
deliciis nostris nusquam absumendus.
In hoc venerandus
quod neminem contempsisti:
In hoc verendus
quod neminem formidasti:
Dignus qui veritatis annos exaques.
Qui labantem sustentas cognatā veritati
libertatem.
Non ad unius utilitatem regionis natus,
ita exilium toleras,
ut videaris optasse:
Ita cunctos eminus cominus reficis,
ut vix credaris ullibi abesse.
Theatrum eruditionis circumductile
factus es orbi.
Subsellia quæ dicendo fatigare non potes,
te silentem ferre,
te quiescente quiescere
ne spera.
VALE, VIVE, SCRIBE.

Encænia renovatæ facundiæ
faustis Literatorum acclamationibus
celebrantur.

Mr. Bayle avoit songé à quiter Rotterdam. La mort de Mr. Paets

& l'humeur violente de Mr. Jurieu l'en avoient dégoûté. Il pria le célébre Mr. Abbadie, qui étoit alors à Berlin, de lui procurer un etablissement dans cette Ville. Il savoit que l'Electeur de Brandebourg protegeoit généreusement les François Refugiés : d'ailleurs il avoit plusieurs amis à Berlin, & entr'autres Mr. Lenfant. Mr. Abbadie s'adressa à Madame la Maréchalle de Schomberg, qui connoissant le merite de Mr. Bayle répondit qu'elle etoit charmée du dessein qu'il avoit de venir à Berlin, & promit d'engager Mr. de Schomberg à en parler à l'Electeur. Mais ce grand Prince tomba malade dans ce tems-là, & sa mort (1) empêcha les effets de la bonne volonté de Madame de Schomberg.

Mr. Bayle fit publier au revers du titre de Nouvelles de la Republique des Lettres du mois d'Octobre 1687, cet Avertissement sous le nom du Libraire : „ Nous avons reçu une Lettre datée de Londres, par la- «

(1) Il mourut le 9 de Mai 1688.

» quelle on nous donne avis que
» Jean Fox de Bruggs est le veri-
» table Nom par Anagramme de
» l'Auteur du *Commentaire Philoso-*
» *phique*, & qu'il nous donnera
» bien-tôt occasion de parler de la
» Réponse qu'il fait imprimer au
» *Traité des Droits des deux Souverains.*
C'etoit pour preparer le Public à voir bien-tôt une suite du *Commentaire Philosophique*. Elle parut en effet sous ce titre : *Supplément du Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ*, Contrains les d'entrer. *Où entre autres choses l'on achéve de ruiner la seule echapatoire qui restoit aux Adversaires, en démontrant le droit egal des Heretiques pour persécuter, à celui des Orthodoxes. On parle aussi de la nature & origine des erreurs. A Hambourg pour Thomas Litwel* 1688. Dans une longue Preface, l'Auteur dit qu'ayant apris qu'il y avoit un Livre intitulé *le vrai Systême de l'Eglise, &c.* (1), où l'on combattoit son sentiment sur la Tolerance & les droits

(1) Cet Ouvrage parut en 1686.

de

de la Conscience, & que le Livre *des Droits des deux Souverains* n'etoit pas le coup d'essai d'un jeune Auteur, mais l'Ouvrage d'un homme qui s'etoit fait souvent imprimer ; il avoit resolu de leur répondre, & de diviser son Livre en trois parties. La premiere pour quelques supplémens qui lui paroissoient fort propres à reduire tout-à-fait au silence les Contraignans. La 2. pour répondre à trois Chapitres du *vrai Systême de l'Eglise* où l'on soûtenoit un sentiment different du sien, & à toutes les objections de l'Auteur *des Droits des deux Souverains*, & tout ce qu'il avoit dit directement pour son opinion. Il ajoûte qu'il avoit pressé avec tant d'ardeur l'execution de ce projet, qu'il en etoit venu à bout avant la fin de Decembre 1687, & qu'on avoit envoyé le manuscrit à l'Imprimeur : mais que s'etant ensuite aperçu que cet ouvrage seroit trop gros, il avoit cru devoir supprimer les deux dernieres parties : qu'ainsi „ il avoit fait savoir au

» Libraire d'arrêter l'impression ; &
» qu'il s'etoit rencontré heureuse-
» ment qu'on n'en etoit pas encore
» venu jusqu'à ce qu'il avoit dit sur
» l'etat d'Angleterre, sur les loix
» penales, la supression du Test, &c ;
» choses qui n'etoient pas de saison
» vu le train où les affaires sem-
» bloient tendre. " Il allégue plu-
sieurs raisons de cette prolixité, &
entr'autres celle-ci. „ Elle est ve-
» nue en partie, dit-il, de ce que
» ceux qui ont traduit mon Anglois
» n'ont pu, disent-ils, ôter à l'ou-
» vrage l'air du pays natal sans se
» servir d'un stile diffus ; outre qu'ils
» se sont divertis à y mêler bien des
» choses, tantôt dépendantes d'un
» Systême, tantôt d'un autre ; d'i-
» miter ici la maniere de penser de
» certains Auteurs & non pas leur
» stile, là le stile de quelques autres,
» & non leur maniere de penser, &
» de faire ainsi plusieurs disparates
» qui font, disent-ils, que les Lec-
» teurs ont donné mon Commen-
» taire à bien des gens differens,

sans s'approcher ni d'eux ni de « moi dont le nom n'etoit couvert « que sous une anagramme tant soit « peu licentieuse ; & ils se font un « divertissement de se déguiser si « bien, & de donner le change aux « chercheurs des péres d'un livre « anonyme ou pseudonyme. " Le reste de la Preface est employé à faire voir par un passage du *vrai Systême de l'Eglise* que son sentiment est le même que celui de cet Auteur, & par consequent qu'il est orthodoxe ; qu'ainsi c'est à cet Auteur à se répondre à lui-même, & à répondre à l'Auteur *des Droits des deux Souverains*. C'est ainsi que Mr. Bayle mettoit Mr. Jurieu, Auteur de ces deux Livres, en contradiction avec lui-même. Il ajoûte ensuite quelques reflexions qui tendent à confirmer ce qu'il a dit dans ce *Supplément*.

Le Sieur Leers imprimoit alors le *Dictionaire* de Mr. Furetiere : mais l'Auteur etant mort pendant que cet Ouvrage etoit sous la presse, ce Libraire pria Mr. Bayle d'y faire une

Préface. C'est un excellent morceau.

Au commencement de l'année 1689, il parut une brochure intitulée, *Réponse d'un nouveau converti à la Lettre d'un Refugié. Pour servir d'addition au livre de Dom Denys de Ste. Marthe*, intitulé, *Réponse aux Plaintes des Protestans. Suivant l'imprimé à Paris chez Etienne Noel, à la place de Sorbone. M. DC. LXXXIX* (1). Le Pere de Sainte Marthe, Benedictin de la Congregation de St. Maur, avoit publié à Paris en 1688, un Livre intitulé, *Réponse aux plaintes des Protestans touchant la prétendue Persecution de France. Où l'on expose le sentiment de Calvin, & de tous les plus celebres Ministres, sur les peines dues aux Hérétiques.* Il prétendoit que les Reformés se plaignoient injustement des rigueurs exercées contr'eux, puisqu'on auroit du les traiter beaucoup plus rigoureusement si l'on avoit suivi les Loix des premiers Empereurs

(1) C'est un grand in 12 de 60 pages menu Caractere.

Chrétiens & les maximes des Reformateurs, qui enſeignent qu'on doit faire mourir les Hérétiques. Il leur reprochoit auſſi d'avoir pris les armes pour la defenſe de leur Religion, & il accuſoit les Proteſtans en général d'être portés à l'independance & ennemis du pouvoir monarchique. *La Réponſe d'un Nouveau Converti*, qui ſert d'addition à cet ouvrage, eſt datée de Paris le 20 de Decembre ; & *la Lettre d'un Refugié* eſt datée d'Amſterdam le 6 du même mois. Le Refugié, qui s'etoit retiré en Hollande après une longue priſon, rapelle au Nouveau Converti les diſputes qu'ils avoient eues, particulierement ſur le brûlement de Servet, & ſur la priſe d'armes des Reformés. Il dit que ſon ami le renvoyoit toujours au Livre du Pere de Sainte Marthe ; & il ajoûte qu'au lieu de s'engager dans la diſcuſſion de tous ces faits, „ il aime mieux employer ſon tems à l'Oraiſon & « à la Meditation des excellentes « promeſſes que Dieu faiſoit aux «

Reformés dans l'Apocalypse" : mais que depuis son arrivée en Hollande il avoit eu occasion de consulter les plus habiles du parti, qui lui avoient donné ces quatre Réponses au sujet de Servet : 1. „ Qu'au pis aller ce
» n'est tout au plus qu'une faute
» personelle, le parti n'ayant point
» trempé à ce procês. 2. Que s'il y
» a eu quelques Docteurs qui ayent
» ecrit autrefois pour la justifica-
» tion de ces sortes de procedures,
» ils n'ont pas fait des disciples, &
» qu'il y a long-tems qu'on est gueri
» parmi les Reformés de ces senti-
» mens violens. 3. Que la Doctrine
» que quelques-uns peuvent avoir
» eue sur cette matiere regardoit un
» si petit nombre d'Hérétiques,
» qu'elle ne doit pas servir de sujet
» de recrimination à des gens dont
» les cruautés sont si générales. 4.
» Enfin que la pratique des Refor-
» més les justifie assez, puisque de-
» puis Servet il ne se trouve pas que
» l'on ait puni des Sociniens parmi
» eux, & que jamais on n'a etendu

cette Theorie de Calvin sur les «
Papistes. " Pour ce qui regarde la prise d'armes des Sujets opprimés pour cause de Religion, il dit que des gens tres-habiles & tres-pieux l'ont assuré qu'elle etoit licite lorsque les Sujets n'avoient pour but que de se procurer la liberté de suivre les lumieres de leur conscience, prêts en toute autre chose à donner des marques de leur fidelité à leur Souverain; qu'ainsi les Reformés ne devoient pas avoir honte de ce que leurs Peres avoient pu dire & faire à cet egard. Il lui envoie les deux dernieres *Lettres Pastorales* de Mr. Jurieu, & l'exhorte à rentrer dans l'Eglise Protestante. „Vous ne sauriez
mieux prendre votre tems, dit-il, «
pour vous retirer du milieu de la «
Babylon spirituelle. Vous pour- «
riez bien vous y perdre pour le «
tems aussi bien que pour l'eternité; «
& les grands succês dont Dieu a «
déja favorisé la sainte & heroïque «
expedition du plus accompli Prin- «
ce qui soit aujourd'hui sur la ter- «

» ré, nous font voir
» enfin venu où la v
» jouir d'une floriſſ
» Vous m'entendez,
» je ne veux pas ſeu
» tout va mal en A
» vous, mais auſſi q
» vos Rois, & le
» tous les autres,
» etourdiſſement qu
» le plus fecond en

Le Nouveau Con
ce ſa Reponſe par la
des Paſtorales ; & enſ
les quatre Réponſes
fournies au Refugié
vet. Il les reduit à ce
tions : 1. „ Si le ſup
» vint de la mauva
» quelque particulie
» communément ap
» Proteſtans. 2. Si
d'aujourd'hui ont c
que ceux du Siecl
le ſuplice des héré
» Doctrine des Refo
peine des hérétique

er en disant qu'elle ne regardoit «
u'un petit nombre d'héretiques, «
a comparaison du grand nombre «
'errans que les Docteurs Ca- «
holiques estimoient punissables. «
. Si la pratique des Calvinistes «
l'egard de la peine des héréti- «
ues peut justifier les dogmes de «
urs Theologiens là-dessus." Le
Nouveau Converti prend la nega-
ve sur toutes ces Questions ; & en
efutant la seconde, il refute en mê-
ne tems ce que Mr. Bayle dans sa
ritique Générale, & Mr. Jurieu dans
on *Apologie de la Reformation*, avoient
epondu à Mr. Maimbourg sur le
ujet de Servet ; & ce que Mr. Ju-
eu dans ses *Pastorales*, & Mr. Rou
ans sa *Seduction eludée*, avoient ré-
ondu sur le même sujet à Mr. l'E-
êque de Meaux. Jusques ici il gar-
e beaucoup de moderation ; mais il
taque violemment les Protestans
ans la suite de cet Ecrit intitulée
eflexions sur les guerres civiles des
rotestans, & la presente invasion de
Angleterre. Il dit que la Revolution

ſon n'y ait eu beaucoup de part, encore que le ſtile en ſoit different du ſien ; parce que c'eſt à un de ſes intimes qu'a eté ecrite la Lettre qui y a donné lieu. On ajoute qu'un tres-habile Auteur travailloit inceſſamment à une Replique, où l'on verroit l'une des plus delicates queſtions de Morale, & ſur tout pour ce tems-là, traitée avec tous les agrémens & la fidelité poſſibles ; & qu'on eſperoit de la diſtribuer dans peu de mois.

Mr. Bayle parle de cet ecrit dans une de ſes Lettres à Mr. Rou. « On vient, dit-il (1), de nous critiquer à Paris, vous & moi, „ mais „ moins que Mr. Jurieu, dans une „ *Réponſe d'un Nouveau Converti*, &c, „ laquelle Réponſe on pretend être „ d'un eleve ou proſelyte de Mr. „ Pelliſſon. Si Mr. Pelliſſon y a „ quelque part, il faut qu'il ait cru „ le bruit tres-faux qui a pu arriver „ jusqu'à ſes oreilles, que j'etois „ l'Auteur d'une Lettre volante,

(1) Lettre du 24 de Fevrier 1689.

qu'on a imprimée à Amsterdam « en réponse à ses *Chiméres de Mr. Jurieu* (1) : car Mr. Pellisson dans « son dernier Livre avoit parlé fort « honêtement de moi ; au lieu que « ce *Nouveau Converti* en parle dure- « ment. L'ouvrage dont je vous « parle est court & assez mal ecrit ; « mais outrageant pour le parti. On « l'a reimprimé en ce pays." Mr. Bayle parloit ainsi d'aprês l'Avis du Libraire : mais tout ce qu'on y disoit n'etoit qu'un jeu. Cet ecrit n'avoit pas eté imprimé à Paris, & on ne vit point paroître la Replique que le Libraire promettoit.

Plusieurs personnes crurent en Hollande que Mr. Pellisson etoit l'Auteur de la *Réponse d'un Nouveau Converti* (2). On se le persuadoit d'autant plus aisément, qu'on savoit qu'il avoit beaucoup travaillé aux Con-

(1) C'est un ecrit de 8 pages in 4°, intitulé *Réponse à l'Auteur des Chimeres de Mr. Jurieu.*

(2) Mr. Pellisson desavoua cet ecrit dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Fevrier 1690, p. 276.

versions, & publié quelques Traités de Controverse sous le titre de *Reflexions sur les differens de la Religion.* Mr. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette *Réponse* (G) ; & sur ce qu'on

(G) *Mr. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette Réponse.*] Dans une de ses *Lettres Pastorales*, qui contient quelques *reflexions sur les Libelles qui venoient de France à l'occasion des affaires du tems*; après avoir parlé des ecrits qu'on publioit en France contre les Protestans, il ajoûte, „ (a) Nous voyons „ paroître depuis peu un Libelle sous le „ titre de *Réponse d'un Nouveau Con-* „ *verti à la Lettre d'un Refugié, pour* „ *servir d'addition au Livre de Dom* „ *Denis de Ste. Marthe.* Ces Messieurs „ ont beau se cacher sous des noms dé- „ guisés, on les connoît toûjours. Nous „ n'avons pas de Nouveau Converti „ qui puisse ecrire de cet air & de cette „ force sur la matiere. Il faut être penetré

(a) *Lettre Pastorale* du 1. d'Avril 1689. pag. 117. c. 1. de l'edition in 4°.

qu'on accusoit les Protestans de sou-
tenir

netré d'un esprit de persecution & "
plein d'un vieux levain pour ecrire "
ainsi. Ne vous y trompez donc pas, "
ce n'est point un Nouveau Converti "
(b), c'est un vieil ecolier des Jesuites "
& qui a tres bien profité de leurs le- "
çons. " Mr. Huet Ministre Refu- "
gié, qui etoit alors à Dort & qui passa
ensuite à la Haie, fit une Reponse à
cet ecrit qui fut tres-estimée. Elle parut
sous le titre de *Lettre ecrite de Suisse en Hollande pour suppleer au défaut de la Réponse que l'on avoit promis de donner, à un certain ouvrage que Mr. Pellisson a publié sous le nom d'un nouveau Converti*, &c. Mais comme il y etablissoit la Tolerance politique, & qu'en défendant ce que Mr. Bayle avoit dit au sujet du suplice de Servet il abandonnoit Mr. Jurieu; celui-ci en fut si piqué qu'il le dénonça au Synode de Leyden (c), composé de ses creatures, & le fit suspendre

(b) Mr. Pellisson avoit embrassé la Religion Romaine en 1670.

(c) Au mois de Mai 1691.

tenir qu'il etoit permis de f

ſuſpendre du Miniſtere. Il ſe
enſuite contre lui dans ſes Lib
particulierement dans ſon *Ta*
Socinianiſme, où il s'efforçoit
l'Intolerance (*d*). Cependant
pas à Mr. Huet qu'il en voul
Bayle etoit ſon veritable objet.
ſant condanner le ſentiment
Huet ſur la Tolerance, il che
rendre odieux Mr. Bayle qu'
doit comme l'Auteur du *Com*
Philoſophique. Il n'oſoit pas s
à lui, & il exhaloit ſon courr
tre Mr. Huet & l'immoloit à
Il a lui-même découvert ce ſe
racontant ſes prouëſſes contre
terodoxes, avec toute la malig
il etoit capable. „On vit peu
„ aprês, dit-il (*e*), paroître
„ *mentaire Philoſophique*. Et

(*d*) Voyez les Lettres de Mr. Lenfant du 25 de Mai, & à Mr. Conſtant du $\frac{16}{26}$ de Juillet 1690, avec les Remarq

(*e*) *Ap* *Sr. Jurieu* col. 2.



du glaive pour punir les heretiques, il dit qu'on verroit bien-tôt quelle seroit leur conduite à cet egard. „ La premiere partie de cet ouvrage, " dit-il (1), est employée à prouver " que

travail de ce Livre qui pensa lui ren- " verser la tête. Je compris que le mal " etoit sans remede : mais je ne pus " pas me resoudre à rompre avec lui " entierement ; je me contentai de " renoncer à ce qu'on appelle les ou- " vertures du cœur & les confidences " d'amitié. Je le croyois encore hon- " nête Païen (*f*) : en poursuivant la " condannation de son abominable " doctrine sur les droits de la con- " science errante dans nos Synodes, " un reste de consideration pour mon " ancienne amitié me fit epargner son " nom ; sur tout parce qu'il se trou- " voit un autre nom pour qui j'avois " moins d'egards & sous lequel je pou- " vois faire mes poursuites. "

(1) *Lettre pastorale* 1. d'Avril 1689, p. du 117. col. 1.

(*f*) Voyez la *Chimere démontrée*, Preface, p. clxxvij. & suiv.

» que même selon nos principes il
» est permis de persecuter les héré-
» tiques, & de les poursuivre mê-
» me jusqu'à la mort. A Dieu ne
» plaise qu'il nous arrive de pas-
» ser jusqu'à ces excês. Mais au
» moins nous prions cet Auteur de
» s'en souvenir, si quelque jour
» nous sommes en etat d'humilier
» & d'abbaisser son parti. S'il est
» permis de tuer les hérétiques &
» les Chrétiens idolatres, il doit être
» permis à plus forte raison de les
» mortifier sans violenter leur con-
» science, par tout ce qui les peut
» induire à reconnoître leur aveu-
» glement. Le tems nous appren-
» dra quel parti aura desormais plus
» besoin de la moderation de l'autre.

Cette menace etoit fondée sur le systeme prophetique de Mr. Jurieu. (*H*) Il avoit trouvé dans l'Apocalypse

(*H*) *Cette menace etoit fondée sur le sisteme prophetique de Mr. Jurieu.*] Il avoit publié en 1686 un Livre intitulé, *L'Accomplissement des Propheties, ou la*

pse que la persecution des Reformés ne

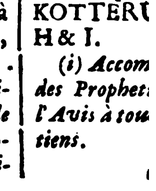
delivrance prochaine de l'Eglise : Ouvrage dans lequel il est prouvé que le Papisme est l'Empire Antichrétien ; que cet Empire n'est pas eloigné de sa ruine ; que cette ruine doit commencer dans peu de tems ; que la persecution presente ne peut durer plus de trois ans & demi ; après quoi commencera la destruction de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siecle, & s'achevera dans le commencement du siecle prochain ; & enfin le Regne de Jesus-Christ viendra sur la terre. Il y prédisoit que la *Persecution* des Reformés en France *ne pouvoit durer plus de trois ans & demi ;* que *la Reformation seroit etablie par autorité Royale*, & que *la France renonceroit au Papisme* & *le Royaume se convertiroit.* Il ajoûtoit que *la Providence destinoit à ce Royaume une grande elevation ;* qu'*il arriveroit au comble de gloire, en bâtissant sa grandeur sur les ruines de l'Empire Papal ;* & que *la totale Reformation de la France se feroit sans effusion de*

en France cesseroit en 1689 ;

sang (*g*). Mr. Jurieu parloit avec confiance & d'un ton si décisif, cru d'une infinité de Reformés, France que dans les pays etrang croit facilement ce que l'on & une situation triste & affligea mente la credulité. Il y eut plusi fugiés qui retournerent en Fra y attendre l'acomplissement d gnifiques promesses. On a pret que tout cela n'etoit qu'un arti engager les Reformés à faire u vement en France : mais Mr. J maginoit reelement & de bo d'avoir *penetré tous les profond res* de l'Apocalypse (*i*). Il regar admiration les Propheties de D Cotterus, & de Christine Pon & les egaloit presque aux ecrits ciens Prophetes.

(*g*) Voyez Mr. de Beauval, Reponse à l'Avis de Mr. Jurieu, p. 25.

(*h*) Brueys, *Histoire du Fanatisme de notre tems*, &c. Voyez dans le *Dictionaire Critique* KOTTER H & I.



(*i*) *Accom des Prophet l'Avis à tou tiens.*



la Reformation ſeroit etablie dans tout le Royaume par l'autorité même du Roi. On voyoit déja en France, diſoit-il, des prodiges & des miracles qui etoient les avantcoureurs de ces evénemens (1). Si quelqu'un doutoit

(1) *On voyoit deja en France, diſoit-il, des prodiges & des miracles qui etoient les avantcoureurs de ces grands evénemens.*] Il mettoit au rang des miracles ce qu'on ecrivoit alors de France, que dans le Bearn & dans les Cevennes on avoit oui des Anges chanter des Pſaumes dans l'air (a); qu'on voyoit à Cret en Dauphiné une Bergere qui avoit des extaſes pendant leſquelles elle diſoit des choſes excellentes & divines, & annonçoit une delivrance prochaine (b); que dans le Dauphiné pluſieurs centaines d'enfans avoient de ſemblables extaſes. „L'Eſprit de Dieu, diſoit-il (c), eſt tombé ſur les enfans de " cette

(a) *Lettre Paſtorale* du 1. Decembre 1686. p. 49. & ſuiv.

(b) Lettre du 1. d'Octobre 1688, p. 20 & ſuiv.

(c) Lettre du 15 de Mars 1689, p. 107, 108.

doutoit de ces prétendus miracles; il

„ cette Province, de la même façon
„ qu'il etoit tombé sur la Bergere du
„ voisinage de Cret. Quand cette jeune
„ fille fut arrêtée, elle déclara en pre-
„ sence des Juges que la peine qu'ils
„ se donnoient etoit inutile; qu'on la
„ pouvoit faire mourir, mais que Dieu
„ susciteroit d'autres enfans qui parle-
„ roient mieux qu'elle. Cela est arrivé
„ d'une maniere si admirable, que les
„ plus aveugles sont obligés d'y voir le
„ doit de Dieu. Il y a peut-être au-
„ jourd'hui dans un seul canton du
„ Dauphiné, sans conter ceux des au-
„ tres Provinces, deux ou trois cens en-
„ fans qui tombent en extase, qui s'en-
„ dorment & durant leur sommeil an-
„ noncent les choses merveilleuses de
„ Dieu, prient d'une maniere excellen-
„ te, exhortent, menacent, promet-
„ tent, chantent les Psaumes de David,
„ & prédisent même les choses futures:
„ & quand ils sont reveillés, ils retour-
„ nent à leur premiere simplicité. Il y
„ a plus, c'est que dans le Vivarets l'Es-
„ prit de Dieu a saisi tout un peuple
veillans

il les mettoit au rang des impies & des profanes (K). C'est par là que Mr.

veillans & dormans avec des signes «
& miracles, tels que depuis le com- «
mencement du monde il ne s'est vu «
rien de semblable, ni d'approchant. «
La relation vous en instruira (*d*). «

(K) *Si quelqu'un doutoit de ces pretendus miracles, il le mettoit d'abord au rang des impies & des profanes.*] Dans la Pastorale que je viens de citer, il les traite de blasphemateurs qui s'opposent à l'esprit de Dieu. „ Donnez
vous garde, dit-il (*e*), de ce malheu- «
reux esprit du monde qui s'oppose «
à l'esprit de Dieu, & qui va dans «
cette occasion quelquefois jusqu'au «
blaspheme. La temerité de ceux qui «
ont tourné en ridicule & le miracle «
de la Bergere & celui des voix cele- «
stes qui ont eté entendues par tant «
de

(*d*) Cette Relation est un Ecrit de 14 pages in 4°, intitulé *Lettre de Geneve contenant une Relation exacte des petits Prophetes du Dauphiné.*

(*e*) Lettre 15 de Mars 1689, p. 109.

de Beauval encourut son indignation (1), & que Mr. Bayle ralluma son animosité & sa haine (2). Mais

„ de temoins fidéles, recevra la juste
„ confusion qu'elle merite. Je souhaite
„ qu'elle soit une confusion salutaire,
„ & que Dieu ne leur impute pas ce
„ peché, leur fasse la grace de voir de
„ leurs yeux les choses qui sont presa-
„ gées par ces signes avantcoureurs....
„ Bienheureux sont les sages qui n'imi-
„ tent point ces temeraires decidans....
„ On ne craint point le triomphe de
„ ceux qui voyant approcher le tems
„ marqué pour la délivrance insultent
„ à ceux qui l'esperent. Dieu est maî-
„ tre des tems & des evénemens : ils
„ arrivent quand il le juge à propos.
„ Nous pouvons nous tromper dans
„ nos supputations ; mais il ne se trom-
„ pe pas dans les siennes. " C'est ainsi qu'il parloit au mois de Mars de l'année 1689, voyant que rien n'etoit arrivé de ce qu'il avoit prédit.

(1) Beauval *Reponse à l'Avis de Mr. Jurieu*, p. 33. & suiv. 39, 40.

(2) Idem, *Lettre sur les differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle*, p. à.

la

la suite fit voir qu'il s'etoit trompé; & il crut alors que la Reformation ne pouvoit être rétablie en France que par la force des armes (*L*). C'etoit sa derniere ressource: il tourna toutes

(*L*) *Mais la suite fit voir qu'il s'etoit trompé, & il se persuada que la Religion ne pouvoit être rétablie en France que par la force des armes.*] Ses *trois ans & demi*, qui commençoient à la revocation de l'Edit de Nantes en Octobre 1685, expiroient au mois d'Avril 1689; cependant on ne voyoit aucun changement en France par rapport à la Religion. Cela donnoit lieu de traiter ses predictions de chimériques, & d'insulter à la credulité de ceux qui y avoient ajoûté foi. Il se trouva donc obligé d'abandoner ce qu'il avoit avancé sur la maniere dont la Reformation s'etabliroit en France. Selon ses premieres vues, cette Reformation devoit se faire sans violence, sans *effusion de sang*, *par autorité Royale*: mais la Revolution d'Angleterre, & la confederation de tant de Princes contre la France, lui firent croire qu'elle y triompheroit par voie

toutes ses vues de ce côté-là. Dans ses ecrits il préparoit les peuples à cette grande revolution (*M*). Il s'attacha

de conquête (*f*) ; & il avoua „ qu'il „ croyoit fermement que Dieu avoit „ fait naître le Roi Guillaume pour „ être l'executeur de ses grands desseins, „ pour abaisser & humilier les persecuteurs de France (*g*). „ Il voulut mettre lui-même la main à l'œuvre. „ Il imagina, après y avoir rêvé plusieurs nuits de suite, une maniere de „ pontons pour faire débarquer, en „ depit des milices qui seroient sur les „ côtes de France, autant de soldats „ qu'on voudroit sans beaucoup de difficulté (*h*).

(*M*) *Dans ses ecrits il préparoit les peuples à cette grande revolution.*] Dans ses *Lettres Pastorales* il fit plusieurs reflexions sur les affaires du tems, où il etaloit les merveilles de la providence dans

(*f*) *Chimere démontrée*, p. lvj, lvij.

(*g*) *Lettre pastorale* du 1. Juillet 1689, p. 173. col. 2.

(*h*) *Chimere démontrée*, p. lviij, lix.

tacha à prouver que l'autorité des Souverains vient des Peuples, & qu'il y a un pact mutuel entre le peuple & le Souverain (1). Il soutint qu'on pouvoit défendre sa Religion par les armes (2). Il fit aussi

dans la situation presente de l'Europe & particulierement de l'Angleterre (*i*). Il exhortoit les Reformés de France à être fermes & inebranlables, & leur promettoit une prompte delivrance. Il discontinua ses *Pastorales* au mois de Juillet 1689, & des le mois suivant il donna un nouvel ouvrage qui paroissoit tous les mois sous ce titre : *Les soupirs de la France Esclave qui aspire après la liberté.* Les but de cet ouvrage etoit de faire voir que les anciennes libertés de la France etoient perdues, & qu'il etoit absolument necessaire d'en reformer le gouvernement & de le rendre aristocratique.

(1) *Lettres Pastorale du* 15 d'Avril & du 1. de Mai 1689.

(2) Lettre 1. Janvier 1689.

(*i*) Voyez les *Pastorales* du 15 Fevrier, p. 93. du 1 de Mars p. 102, & du 15 de Mars p. 107, de l'année 1689.

aussi l'Apologie de la Revolution d'Angleterre, & du Roi Guillaume (1) que l'on attaquoit violemment dans plusieurs libelles publiés en France (N). On vit encore paroître d'autres

(N) *On attaqua violemment la Revolution d'Angleterre & le Roi Guillaume dans plusieurs Libelles publiés en France.*] Mr. de Visé, outre ce qu'il publioit tous les mois dans son *Mercure Galant*, donnoit tous les mois un volume sur *les affaires du tems*. Mr. le Noble publia aussi plusieurs Libelles. Le Pere de Sainte Marthe mit au jour un Livre intitulé, *Entretiens touchant l'entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre, où l'on prouve que cette action fait porter aux Protestans le caractere de l'Antichristianisme que Monsieur Jurieu a reproché à l'Eglise Romaine*. Paris 1689. Il n'y eut pas jusqu'au celebre Mr. Arnauld qui ne se mit sur les rangs par un ecrit dont le titre etoit, *Le vrai Portrait de Guillaume Henry de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Herode*

(1) Lettre du 15 de Mai 1689.

d'autres ouvrages sur ce sujet composés par des Refugiés. Il se trouva même quelques personnes qui, abusant de la liberté que l'on a de se faire imprimer en Hollande, publierent des Ecrits romanesques & satiriques contre Louis XIV, contre le Roi Jaques & contre la Reine son epouse : mais ces Libelles n'etoient goûtés que de la plus vile populace, & la plupart n'etoient pas ecrits par des Refugiés.

Au milieu de cette guerre d'Auteurs politiques & satiriques, on vit paroître sur la fin du mois d'Avril 1690, un Livre intitulé, *Avis important aux Refugiés sur leur prochain retour en France. Donné pour Etrennes à l'un*

de, nouveau Cromvvel, nouveau Nerôn. Mr. Jurieu refuta cet ecrit, dans un ouvrage imprimé à la Haie en 1689, sous le titre d'*Apologie pour Leurs Serenissimes Majestés Britanniques, contre un infame Libelle intitulé*, Le vrai Portrait de Guillaume Henry de Nassau, &c.

l'un d'eux en 1690. *Par Monsieur, C. L. A. A. P. D. P. A Amsterdam chez Jaques le Censeur*, 1690. Ce Livre étoit ecrit en forme de Lettre à un Ami, datée de Paris le premier de Janvier 1690. Dès l'entrée, l'Auteur railloit les Refugiés sur les esperances qu'ils avoient conçues de voir des evénemens extraordinaires en 1689. „ Voici, dit-il, l'année 1689.
» expirée, sans qu'il soit rien arrivé
» de fort memorable. Vous vous
» promettiez monts & merveilles
» dans cette année-là ; qu'elle seroit
» fatale à l'Eglise Romaine en gé-
» néral, plus fatale encore à la Fran-
» ce ; qu'on ne verroit que grandes
» crises d'affaires, que revolutions
» miraculeuses, & tout ce en un
» mot qui est le plus digne d'une
» année climaterique du monde.
» Vous avez vu au contraire toutes
» choses rouler si naturellement, si
» uniment, & si fort tout d'une
» piéce, qu'il seroit mal aisé de ren-
» contrer dans l'Histoire une guer-
» re aussi générale que celle-ci, dont

la premiere campagne dans la plus « grande animosité des parties, ait « eté aussi peu chargée d'evénemens « que l'année 1689. Pour le « moins est-il certain que l'affaire « que vous regardiez comme la « plus immanquable, savoir votre « retablissement, n'est point arrivée. « Je ne vous le dis pas, con- « tinuoit-il, pour vous insulter ; « à Dieu ne plaise ; vous savez « mes sentimens : vous n'ignorez « pas que j'ai desapprouvé la con- « duite qu'on a tenue envers vous, « & que j'ai un regret extrême de « ce que la France s'est privée de « tant d'honnêtes gens, & de per- « sonnes de merite qui ont eté cher- « cher un azile dans les pays etran- « gers. De sorte que si je vois « avec plaisir que l'année 1689. n'a « point répondu à vos predictions, « ce n'est nullement à cause du « préjudice que vous en recevez ; « mais à cause qu'on doit être bien « aise, en faveur de la raison & « du bon sens, que la superstition «

» des nombres, & la credulité
» populaire soient dementies par
» des experiences palpables qui
» puissent autant les affoiblir, qu'el-
» les se seroient fortifiées par les
» evénemens à quoi vous vous
» etiez attendus. " Après cela il
felicitoit son ami sur les disposi-
tions favorables qu'on dîsoit être
dans l'esprit du Roi de France
pour le retablissement des Réfor-
més, & l'assuroit qu'en général
tout ce qu'il y avoit de plus rai-
sonable dans les trois Ordres du
Royaume approuveroit qu'on leur
laissât une honnête liberté. „ Mais
» permettez-moi, ajoutoit-il, de
» vous avertir d'une chose, vous
» Monsieur, & tous vos Confreres
» Refugiés en divers pays etran-
» gers; c'est de faire une espece
» de quarantaine avant que de met-
» tre le pié en France, afin de vous
» purifier du mauvais air que vous
» aurez humé dans les lieux de
» votre exil, & qui vous aura in-
» fectés de deux maladies tres dan-
gereuses

[redacted]

gereuses & tout à fait odieuses ; «
l'une est l'esprit de satyre, l'autre «
un certain esprit Republicain qui «
ne va pas moins qu'à introduire «
l'anarchie dans le monde, le plus «
grand fleau de la Societé civile. «
Voilà deux points sur lesquels je «
prens la liberté de vous parler en «
ami. "

Sur le premier point, qui regarde les *Ecrits satyriques*, il se plaint amérement de tant de libelles pleins d'injures & de contes scandaleux dont le public etoit inondé, & où les Refugiés paroissoient, dit-il, ne respirer que l'animosité & la vengeance. Il les impute à tout le corps des Refugiés, parce qu'il ne les avoit pas désavoués publiquement. Il remonte même jusqu'à leurs ancêtres, & les accuse d'avoir introduit la licence des libelles diffamatoires. Il soutient que cet acharnement satyrique est toujours une marque infaillible de l'heresie ; & fait voir combien la médisance est eloignée de l'esprit du Christianisme. Il rapelle les Refu-

giés à la patience des premiers Chrétiens, & opose à l'intemperance de leur plume la moderation des Catholiques d'Angleterre refugiés en France, & des Ecrivains François. Il n'epargne pas l'Empereur, ni même le Pape, parce qu'il n'etoit pas ami de la France. Cependant, il se represente comme plein d'amour, de charité, & de compassion pour les Refugiés : il proteste qu'il ne leur a parlé si fortement, que pour les porter à s'amender & à faire un desaveu public de leurs satyres. C'est ainsi qu'il adoucit l'amertume de ses reproches & de ses insultes. Il passe ensuite aux *Ecrits seditieux*, & comprend sous ce nom tous ceux où l'on soutenoit „que les Souverains & les
„ sujets s'obligent reciproquement
„ & par voie de contrat à l'obser-
„ vation de certaines choses ; de telle
„ maniere que si les Souverains vien-
„ nent à manquer à ce qu'ils avoient
„ promis, les sujets se trouvent par-
„ là degagés de leur serment de fi-
„ delité, & peuvent s'engager à de

nouveaux Maîtres, soit que tout «
le peuple desaprouve le manque- «
ment de parole de ces Souverains, «
soit que la plus nombreuse & la «
plus considerable partie y consente. «
Il prétend que c'est sur ce fondement que les Reformés ont apuyé toutes leurs guerres civiles, & qu'ils etablissent leurs maximes seditieuses. Il combat vivement cette doctrine; se servant de la maniere de disputer que l'on appelle *reductio ad absurdum*, & soutient avec beaucoup de chaleur le dogme de la Souveraineté absolue des Rois. Il ramasse tous les reproches que Mr. Arnauld dans son *Apologie pour les Catholiques*, & d'autres Controversistes, avoient faits aux Protestans touchant les principes de Buchanan, de Junius Brutus, & de Pareüs; & exhorte les Refugiés à faire quelque chose qui montrât qu'ils n'etoient point infectés de ces heresies politiques. Il met la mort de Charles I Roy d'Angleterre sur le compte des Presbyteriens, & reproche à l'Eglise Anglicane d'avoir

abandonné la faine doctrine de la foumission due aux Souverains, qu'elle avoit defendue avec tant de zele, pour paſſer dans le dogme Presbyterien de la juſticiabilité des Monarques. Enfin il repreſente les Proteſtans, & particulierement les Refugiés, comme des ſeditieux qui portent par tout la rebellion & l'anarchie; & déclare que les Princes ne ſauroient compter ſur leur fidelité.

Toutes ces invectives ſont ſuivies d'une eſpéce de digreſſion intitulée *Reflexions ſur l'irruption des Vaudois.* Il avoue que les Vaudois ont eté traités injuſtement, mais il ſoutient qu'ils ſont inexcuſables d'être entrés les armes à la main dans leur pays, & d'avoir fait la guerre à leur Prince; ce qui lui donne occaſion de revenir au pouvoir abſolu des Souverains. Après cela vient la *Concluſion.* » Vous voyez preſentement, dit-il, » en quoi conſiſte la *Quarantaine* que » les Catholiques les mieux inten- » tionés pour vous ſouhaitent que » vous faſſiez avant que de mettre le

pié dans ce Royaume ; c'est à « protester publiquement, ou que « vous n'avez jamais aprouvé les « libelles diffamatoires & seditieux « que vos Auteurs ont publiés par « monceaux, ou que vous avez un « veritable repentir de les avoir ap- « prouvés, & un regret extreme de « n'avoir pas connu le mal qu'il y « avoit là dedans, ou de n'avoir pas « eu la force de crier contre. " Il reprend encore cette matiere ; & fait ensuite plusieurs reflexions sur la Campagne de 1689, qui tendent à relever la grandeur de la France & la gloire de Louis XIV. De là, il passe à la Revolution de Siam, dont on etoit fort content en Hollande à cause de l'echec que la France y avoit reçu. Il dit que les Controverses des Protestans etoient empirées depuis quatre ou cinq ans, sur tout à l'egard de leurs guerres civiles ; & il met en opposition la fidelité des Catholiques François pour Henri IV, & celle des Protestans Anglois pour Jaques II. Il permet

à son ami de publier cette Lettre, & d'y faire les changemens qu'il jugeroit à propos. Il finit par une priere tres-devote, & par des vœux pour la conversion de son ami au Catholicisme ; mais „ si l'heure, » ajoute-t-il, n'est pas encore venue » pour cet heureux changement, » fasse le Ciel qu'au moins vous » soyez revétus des sentimens que » tout honnête homme doit avoir » pour sa patrie. "

Si on compare cet *Avis aux Refugiés* avec la *Réponse d'un Nouveau Converti à la Letire d'un Refugié*, on trouvera une grande conformité entre ces deux ouvrages ; mêmes sentimens, mêmes reproches, mêmes insultes. L'un n'est, pour ainsi dire, que le prélude ou l'ebauche de l'autre. Dans l'*Avis* les matieres sont plus etendues, plus ornées, plus attachantes ; le style est plus correct, plus vif, & plus véhément.

Ce Livre est précédé d'une Préface dont l'Auteur, Refugié à Londres, est aussi zelé Protestant que

celui de la Lettre paroît ardent Catholique. Il dit que cet ecrit le surprit extremement des la lecture des premieres pages : que c'etoit l'ouvrage d'un de ses anciens amis, Avocat de titre, mais qui s'etoit moins occupé au Barreau qu'à la lecture des Livres de Controverse : qu'il doit lui rendre ce témoignage, qu'il avoit hautement desaprouvé les *Dragoneries* ; & qu'il ne comprenoit pas pourquoi il l'avoit choisi pour le rendre le dépositaire d'un tas d'indignités versées sur le papier avec la derniere aigreur, tant contre tout le corps des Protestans, que contre ceux qui avoient cherché hors de France, leur cruelle maratre & non pas à proprement parler leur patrie, un asyle pour y servir Dieu selon la pureté de la foi. „ Le sujet, dit-il, „ de ces manieres si dures, si ou- „ trées, & si eloignées de l'equité „ & de la moderation que j'ai tou- „ jours remarquées en lui, c'est pre- „ mierement que les Refugiés etant „ en lieu de pouvoir se plaindre en „

» liberté des traitemens barbares &
» veritablement dignes de la Reli-
» gion de l'Antechrist, autant qu'in-
» dignes de toute sorte d'humanité
» qu'ils ont souffert en leur pays,
» ont publié leurs plaintes contre
» la France assez vivement. C'est
» en second lieu, que les Protestans
» de l'Angleterre & de l'Ecosse
» n'ont pas eté assez simples, après
» tant d'experiences qu'on a de la
» mauvaise foi & de la cruauté de
» l'Eglise Romaine, pour se laisser
» mener à la tuerie comme des bre-
» bis muettes; ayant mieux aimé
» selon les loix & les privileges de
» leur Nation secouer le joug, s'af-
» franchir de l'esclavage, & rece-
» voir le liberateur que Dieu leur a
» suscité, comme il fit souvent à
» son peuple d'Israël au tems des
» Juges. " Il ajoûte qu'il a resolu
de faire à cet ancien ami une Répon-
se si vigoureuse, qu'il se repentît de
l'avoir si durement & si maligne-
ment provoqué; mais que l'on con-
noîtroit bien mieux la justice de son

reſſentiment, ſi l'on voyoit cet ecrit tel qu'il l'avoit reçu : qu'il en avoit retranché une infinité d'endroits d'un emportement inoui, & n'avoit conſervé que certaines choſes qu'il ſe propoſoit de diſcuter & de refuter exactement dans la Réponſe qu'il préparoit. Il donne le plan de cette Réponſe, & ajoute qu'en attendant qu'elle parût il avoit jugé à propos de publier cet ecrit; afin que ſes Freres ſuſſent ſur quel pié on les regarde, & quelles reflexions empoiſonées on fait contr'eux ; eſperant que quelqu'un prendroit la plume pour faire leur Apologie, en ne s'arrêtant qu'au gros de ces deux points, les *Ecrits ſatyriques* & les *Ecrits ſeditieux*, pendant qu'il epluchera les autres articles par le menu, & qu'il n'y laiſſera rien qu'il ne refute amplement & fortement. Il invite l'Auteur des *Lettres ſur les matieres du tems* à le faire; & dit qu'il y eſt d'autant plus intereſſé, qu'on l'a mis au rang des Auteurs qu'on traite de ſatiriques. Il rend compte des change-

mens qu'il a faits dans l'ecrit de son ami ; & finit par l'eloge du *Roi Guillaume favori de Dieu.* „ On le peut
» à bon droit, dit-il, surnommer
» tel, & lui appliquer ce que l'E-
» criture dit de David, que Dieu a
» trouvé en lui un homme selon son
» cœur, qu'il l'a conduit par la
» main, & l'a fait seoir sur le thrô-
» ne ; avec cette avantageuse diffe-
» rence, qu'au lieu que David ne fut
» mis en possession du Royaume
» de son Beau-pere reprouvé de Dieu
» que quelque tems aprês sa mort,
» Dieu a anticipé cette faveur pour
» le Roi Guillaume, lui ayant don-
» né les Courones de son Beau-pere
» des son vivant. " Il ajoute que les Princes les plus animés contre la Religion Protestante, que la tres-Serenissime Maison d'Autriche dont le zele pour sa Religion est assez connu, & tous les Princes Catholiques d'Allemagne, ont applaudi à cette *bien-heureuse Revolution* : & qu'elle etoit visiblement un ouvrage miraculeux de la Providence,

qui avoit confondu & le conseil de France & celui de Jaques II; puisqu'y ayant une infinité de moyens de traverser puissamment cette entreprise, ils avoient pris précisément la seule route qui la rendoit immanquable.

L'*Avis aux Refugiés* fut imprimé secrétement à la Haie. On y fit d'abord plusieurs Réponses. Mr. Tronchin du Breuil justifia les Refugiés dans ses *Lettres sur les matieres du tems* (1) : Mr. de Beauval fit voir dans son Journal (2) combien les plaintes de cet Auteur etoient injustes & déraisonables : & Mr. Coulan Ministre Refugié à Londres, répondit plus au long dans un ouvrage intitulé *La Défense des Refugiés contre un Livre intitulé l'Avis &c* (3). Voici le jugement que Mr. Bayle fit de

(1) *Lettres sur les matieres du tems*; Lettres du 1. & du 15 de Mai; du 1. de Juin; & du 1. de Septembre 1690.

(2) *Histoire des Ouvrages des Savans*; Avril 1690, Art. X. p. 364.

(3) A Deventer 1691, in 12, pag. 157.

ces Réponses, dans un ouvrage publié en 1692. Aprês avoir designé l'*Avis aux Refugiés*, il ajoute, (1) » J'entens cette maniere de Sermon » où l'on nous a censurés d'un pré- » tendu penchant pour les libelles » & pour les guerres civiles, avec » autant de vehemence que jamais » Ministre en ait témoigné dans un » Sermon de jour de jeûne, en de- » criant ses Auditeurs comme cou- » pables de la transgression du De- » calogue. Et puisque l'occasion » s'en presente, continue-t-il, *il ne* » *sera pas hors de propos de dire ici*, » que les violens reproches de ce » Sermoneur ont produit un bon » effet. Peut être ne sont-ils pas cau- » se que les mechans petits livres » satyriques tombent un peu moins » dru parmi nous qu'auparavant; » mais au moins est-il certain, qu'ils » ont obligé les plus excellentes plu- » mes du parti à faire savoir au pu- » blic, que c'est à tort qu'on veut ren-

(1) *Projet & Fragment d'un Dictionnaire critique.* p. 110.

dre le corps des Refugiés responsable de ces mauvais livres : si bien que dans toute la posterité nous aurons des Actes contemporains, pour nous purger des malignes imputations qu'on tâchera de verser sur notre cause. Qu'on ne dise pas que ces excellentes plumes qui ont donné le desaveu l'ont fait anonymement ; car ayant répondu pour le général, sans que personne se soit pourvu contre leur declaration, c'est une marque que le corps y acquiesce. Joignez à cela, que le nom de celui qui ecrit tous les quinze jours sur les matieres du tems d'une maniere si fine & si judicieuse est desormais connu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'inimitable Histoire des Ouvrages des Savans, y a-t-il quelqu'un qui ne le connoisse par son nom......... Quant à celui qui vient de donner la Défense des Refugiés contre l'*Avis important*, ce ne peut être qu'une personne tres-digne d'en être crue

» lorsqu'elle assure quelque chose
» comme de la part de ses Confreres.
» Il satisfait pleinement aux repro-
» ches qui regardent l'esprit satiri-
» que, & il eclaircit son sentiment
» sur l'autre point avec une grande
» dexterité d'esprit. Tout bien con-
» sideré, on trouvera qu'encore
» qu'un desaveu qui auroit precedé
» les sanglans reproches de l'adver-
» saire, & qui auroit eté fait par des
» gens chargés d'une procuration
» Synodale, auroit eté & plus glo-
» rieux & plus authentique; il n'y
» a neanmoins que des chicaneurs
» outrés qui puissent revenir à la
» charge." On a fait quelques autres Réponses à cet ouvrage (O).

Mr.

(O) *On a fait quelques autres Réponses à cet ouvrage.*] Mr. Nizet, Avocat, & Professeur en Droit à Mastricht, publia en 1690. une *Réponse sommaire a l'Avis aux Refugiés* (a).

Mr.

(a) *Reponse sommaire au Livre intitulé Avis important aux Refugiés sur leur prochain retour en France: Par Monsieur*

[redacted]

Mr. de Beauval donna dans son Journal

Mr. Abbadie s'attacha à ce qui regardoit la Revolution d'Angleterre, & fit imprimer à Londres en 1692 la *Défense de la Nation Britannique; où les Droits de Dieu, de la Nature, & de la Societé, sont clairement etablis au sujet de la Revolution d'Angleterre, contre l'Auteur de l'Avis aux Refugiés.* Mr. de Larrey y a fait une Réponse générale & fort etendue, sous ce titre; *Réponse à l'Avis aux Refugiés, par M. D. L. R. A Rotterdam chez Reinier Leers M. DCCIX.* C'est un ouvrage de commande. Le Sieur Leers voulant donner une nouvelle edition de l'*Avis aux Refugiés*, engagea Mr. de Larrey à faire cette Réponse pour l'y joindre. Il reimprima l'*Avis* sur l'edition de Paris, & avec la date de cette edition & le nom de l'Imprimeur. Mais il y remit la Preface qu'on avoit retranchée à Paris. L'*Avis* & la *Réponse* de Mr. de Larrey font deux volumes in 8°.

G. N. A. à M. Mastricht 1690, pag. 75. sans l'avis au Lecteur, & la Preface ecrite par un Professeur en Theologie à Mastricht.

Journal du mois de Mai 1690, l'extrait d'une Lettre de l'Auteur de l'*Avis aux Refugiés* (1). „ Je vous
» avouerai, dit cet Auteur, que j'ai
» eté surpris de voir mon ouvrage
» public. Je ne l'avois point confié
» à mon ami dans ce dessein-là.
» Sur tout il y a certains endroits
» que je ne puis approuver. Ce sont
» ceux où il est parlé de la maniere
» dont on vous a traités en France.
» Vous jugez bien que quand je
» penserois ce qu'il me fait dire, je
» n'aurois pas eu l'imprudence au
» milieu de Paris de debiter de pa-
» reilles choses. Je vous l'enverrai
» peut-être bien-tôt réimprimé avec
» les changemens necessaires. " Et
» dans le mois de Février 1691 il publia l'extrait d'une Lettre de Paris, qui portoit que cet ouvrage etoit sous la presse. „ On réimpri-
» me actuellement ici, disoit l'Au-
» teur de cette Lettre (2), l'*Avis aux Refugiés*, avec Privilege du Roi,

(1) Pag. 418.

(2) Page 279, 280.

L'Auteur

L'Auteur, qui s'etoit tenu clos & « couvert à cauſe de diverſes choſes « qui ne pouvoient qu'irriter Mr. « l'Archevêque de Paris & le P. de « la Chaize, a trouvé moyen de fai- « re ſa paix, en ajoûtant ou dimi- « nuant ce qui pouvoit leur déplai- « re. " En effet, il s'imprimoit avec Privilége du Roi daté du 20. Octobre, & on en vit les deux premieres feuilles en Hollande le mois de Mars ſuivant (1). On retrancha la Préface de la premiere edition, & on y ſubſtitua cet *Avis aux Lecteurs* : » Cet ecrit ayant eté envoyé par l'Auteur aux Pays etrangers à un « de ſes amis, il y a eté imprimé « avec divers changemens con- « traires à ſon intention. C'eſt ce « qui oblige de le faire reimprimer « en France en ſa forme veritable « & naturelle. Il proteſte ſincere- « ment qu'il n'a eu aucun deſſein « que de faire ſon devoir, en fai- « ſant connoître à ceux à qui il «

(1) Jurieu *Derniere Conviction*, p. 19. col 2. & *Chimere démontrée*, p. 267. 309.

» prend interêt certaines verités im-
» portantes, sur lesquelles on ne fait
» pas assèz de reflexion ; & qu'il a-
» si peu regardé la faveur & les es-
» perances de la Cour, qu'il a mê-
» me evité d'en être connu, se cachant
» pour cette bonne action avec au-
» tant de soin qu'on se cache pour
» les mauvaises. " Mais cette edi-
tion fut interrompue par la mort du
Libraire. On la reprit quelques mois
aprês, & elle fut achevée d'impri-
mer le 9 de Decembre 1694, avec
un nouveau Privilege du 19 de Sep-
tembre, dont voici l'exposé : „ No-
» tre amée Marie Madeleine Guel-
» lerin, veuve de Gabriel Martin,
» vivant Imprimeur & Libraire dans
» notre bonne Ville de Paris, Nous
» a fait remontrer que par nos Let-
» tres du 20 Octobre 1690. signées
» *le Petit*, & seellées, Nous avons
» permis à l'Auteur du Livre inti-
» tulé *Avis important aux Refugiés sur
» leur prochain retour en France* de
» faire imprimer, vendre, & distri-
» buer ledit ouvrage par tout no-

tre Royaume, pendant le temps & espace de dix années; lequel Auteur a cedé son droit audit feu Gabriel Martin mari de l'Exposante: mais ayant affecté de demeurer inconnu au public, il fit difficulté de laisser enregistrer ledit Privilege expedié en son nom, sur les Registres de la Communauté des Libraires de notre Ville de Paris; ce qui avec la maladie & la mort de feu Gabriel Martin interrompit l'impression dudit ouvrage deja commencé, & le retarderoit encore, s'il ne Nous plaisoit en consequence du traité fait avec ledit Auteur, & de son consentement, faire mettre ledit Privilege au nom de l'Exposante. A ces causes, desirant favorablement traiter ladite Exposante, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de continuer ou faire continuer l'impression dudit Livre, &c. "

On ne parloit plus en Hollande

de l'*Avis aux Refugiés* : cet ecrit etoit tombé dans l'oubli (1), lorsque Mr. Jurieu s'avisa tout d'un coup, au mois de Janvier de l'année 1691 de faire dire à Mr. Basnage qu'il regardoit Mr. Bayle comme l'Auteur de ce Libelle, & qu'il falloit qu'il sortît des sept Provinces. Mr. Basnage tâcha de lui faire prendre d'autres sentimens, mais il ne fut point ecouté. Mr. Bayle dit alors à Mr. Basnage qu'il avoit eu dessein de répondre à cet ecrit ; & que pour convaincre Mr Jurieu de son erreur, il alloit reprendre son travail. Il pria en même tems Mr. Basnage d'assurer Mr. Jurieu qu'il etoit prêt à s'eclaircir avec lui sur ce sujet, & à satisfaire à tous ses doutes (2). Tout cela n'appaisa point Mr. Jurieu. La haine qu'il avoit conçue depuis long tems

(1) *Cabale Chimerique*, p. 198, 353. *Derniere Conviction*, p, 35, col 1. *Chimere démontrée*, p. 351, 352.

(2) Memoires MSS. de Mr. Basnage. Voyez aussi *Chimere démontrée*, p. 136.

tems contre Mr. Bayle s'etoit changée en fureur : il crut avoir trouvé une occasion propre à le diffamer. S'il avoit eté le maître, il lui auroit fait perdre la vie. „ Puisqu'il n'etoit pas en mon pouvoir, dit-il (1), « de faire tomber sur lui toute la « peine qu'il meritoit, au moins ai- « je voulu l'exposer à l'infamie pu- « blique. “ C'est dans cet esprit que Mr. Jurieu travailla à un *Examen* de l'*Avis aux Refugiés*, où d'abord il s'attacha à en découvrir l'Auteur. Aprês avoir loué la forme du Livre, il entreprit de faire voir que l'Auteur du Livre & celui de la Preface n'etoient qu'une seule & même personne : que cet Auteur etoit Protestant, & en Hollande ; & que la Preface faite pour le cacher l'avoit découvert. Enfin, il le caracterisa d'une maniere, qu'on voyoit facilement qu'il vouloit designer Mr. Bayle, quoiqu'il ne se hazardât pas de le nommer. Mais quand il falut rendre raison de ce qui pouvoit avoir

(1) *Apologie du Sr. Jurieu*, p. 25. col. 1.

porté Mr. Bayle à ecrire cet ouvrage, il se trouva extrêmement embarassé. „ Quel doit être, dit-il (1), „ le but de cet Auteur ? Vit-on jamais un dessein plus bizarre ! „ Quelle vue a-t-il eue ? D'abord „ j'ai cru que c'etoit un de nos Sceptiques qui n'avoit d'autre but „ que de se jouer de la verité, & „ défendre le pour & le contre ; de „ faire un Livre contre nous, & „ de le détruire ensuite par un autre ouvrage pour nous, à dessein „ de faire voir que la verité, aussi „ bien dans les faits que dans le „ droit, est dans le puits de Démocrite ; qu'on peut douter de „ tout, assurer, deffendre, & combattre tout. Et je suis encore dans „ la pensée qu'il est entré un peu „ de cela dans ses vues. Je crois „ qu'il auroit tenu sa promesse si on „ n'avoit pas tant fait de bruit. „ Nous aurions eu une mechante „ refutation, car il y auroit parlé „ contre son cœur & contre ses ma-

(1) *Examen d'un Libelle, &c.*

ximes ; au lieu qu'ici il parle se- «
lon ses pensées. "

Aprês cela Mr. Jurieu entreprend de découvrir le veritable but de l'Auteur. Il dit que cet Auteur „ » souverainement entêté de la puissance indépendante & sans bornes « des Souverains, voyant avec cha- « grin que depuis quelques années « on avoit ecrit avec assez de liberté « contre son Idole le Roi de Fran- « ce ; & etant sur tout indigné con- « tre la revolution d'Angleterre & « le détrônement du Roi Jaque ; « la patience lui avoit enfin echapé, « & qu'il n'avoit pu s'empêcher de « faire une Apologie pour le Roi « de France & pour le Roi Jaque « (1) : & que c'etoit là ce qui l'a- « voit obligé de se cacher sous le « voile d'un Papisme outré, & d'une « haine violente contre la Religion « Protestante (2). " Il avoue que « ce voile l'auroit arrêté & tenu en « suspens sans la Preface (3). " Ce-

(1) Ibidem, p. 38.
(2) p. 39, 40, 41.
(3) p. 40.

pendant il ne croyoit pas que cet Auteur fût aussi animé contre la Religion Protestante, qu'il sembloit l'être. „ On lui fait la justice, dit-
» il, de croire qu'il n'est pas si ma-
» lin contre la Religion Protestante
» qu'il le veut paroître, & que son
» emportement contre nous fait une
» partie de la Comédie ; afin de
» pouvoir défendre, derriere ce ri-
» deau epais & le Roi de France,
» & le Roi Jaque, & la Puissance
» arbitraire " (1). Il ne croyoit pas même qu'aucun motif d'interêt l'eût engagé à ecrire en faveur de ces Princes. „ Il faut lui rendre ce té-
» moignage, dit-il, que l'interêt ne
» sauroit avoir de part dans ces appa-
» rences de zéle. Car il n'avoit au-
» cun dessein de se faire un merite
» de son ouvrage auprês des Puis-
» sances, puisqu'il a pris toute sor-
» te de suretés pour n'être pas con-
» nu. (2) "

Mais il ne rendoit cette justice à

(1) Pag. 40, 41.
[2] pag. 69.

l'Auteur,

l'Auteur, que pour le rendre plus ressemblant à Mr. Bayle. Il faisoit la même chose en parlant de l'*Avis*. D'abord, il disoit de cet ouvrage tout ce qu'il pensoit de Mr. Bayle qui etoit son objet. Il trouvoit que le *stile en etoit coulant, facile, egayé*; que *les figures en etoient naturelles, les metaphores heureuses, les ornemens bien choisis & bien placés; qu'il attachoit par un charme secret*; qu'*il etoit plein d'une litterature agreable*, & que *l'erudition y etoit fort bien dispensée* (1). Tout cela convenoit à Mr. Bayle dans l'opinion publique. Ensuite il disoit que cet Auteur *frapoit coup sur coup pour atterrer ses adversaires, & renfermoit avec beaucoup d'art en peu d'espace tout ce qui s'etoit jamais dit de plus terrassant* contre les Reformés; *que son Livre etoit le plus pernicieux ouvrage qui eût etê fait contr'eux depuis la reformation; faisant voir la Reformation du côté le plus hideux* (2): parce que cela etoit encore necessaire pour

[1] pag. 5, 6.
[2] pag. 7.

ſon but, qui etoit de rendre Mr. Bayle odieux. Mais quand il refutoit le Livre, & que venant à s'echauffer il oublioit ſon premier deſſein, ce n'etoit plus qu'un ouvrage *ſi extravagant pour le fonds, qu'il ne faloit ni ſiſteme, ni principe, ni raiſon*, pour en compoſer un ſemblable, Ouvrage qui *etoit tout ſuperficie, & rien dedans ; c'etoit une petite figure de cire bien polie & bien peignée, bien aſſortie de blanc & de vermeil, mais il n'y avoit dedans ni chair, ni os, ni nerfs ;* on *n'y trouvoit que deux difficultés aſſez maigres que l'Auteur avoit engraiſſées de la fertilité de ſon imagination & du treſor de ſes recœuils* (1) ; *deux miſerables difficultés*, tout *le reſte* etant *dorure, broderie, invectives, hiſtoriettes, reproches, & bagatelles* ; des *reflexions hors d'œuvre & qui ne faiſoient pas des preuves* (2) : ouvrage où il n'y avoit point de *ſyſteme* (3), c'etoit *un bon petit recœuil du Polyanthea*, & *pure pedanterie* (4) : ouvrage enfin ſi peu

[1] pag. 91, 92.
(2) pag. 97, 98.
(3) pag. 180.
[4] pag. 210.

sagement & solidement ecrit, que c'etoit prendre les hommes pour des bêtes qui se laissent mener par le nés & par les oreilles (1). Ses jugemens n'avoient d'autre régle que sa passion. Il representoit l'*Avis* comme un ouvrage formidable, pour pouvoir le donner avec plus de vraisemblance à Mr. Bayle ; & il attribuoit à Mr. Bayle le dessein d'avoir voulu faire l'Apologie du Roi de France & du Roi Jâque, parce que dans la situation presente des affaires rien n'etoit plus capable d'aigrir les esprits contre lui.

Il y avoit alors à Geneve un Marchand nommé Goudet, peu affairé mais grand faiseur de projets. Il se mit en tête d'ajuster les differens des Princes, & de devenir le pacificateur de l'Europe. Il composa un Ouvrage intitulé *Huit Entretiens, où Irene & Ariste fournissent des idées pour terminer la presente guerre par une Paix générale.* Ces Entretiens contenoient un Projet de Paix, où le Sieur Goudet assignoit aux Princes & aux Etats de

(1) pag. 98.

l'Europe les territoires qu'ils devoient posseder. La France, par exemple, devoit garder la Franche-Comté, la Flandre conquise, & le Luxembourg ; mais il faloit qu'elle rendît tout ce qu'elle avoit pris en Catalogne depuis la Paix des Pirenées, & en Allemagne depuis la Paix de Nimégue, excepté Strasbourg. Elle devoit aussi démolir Mont-Royal, le Fort Louis, Hunningue, & Fribourg ; en récompense on lui donnoit la Ville de Mons & tout le Hainault, & quelques terres qui se trouvoient à sa bienseance. On lui donnoit encore la Lorraine ; & le Duc de Lorraine devoit avoir la Servie & la Bulgarie, & Belgrade pour Capitale de ses nouveaux Etats: mais il changea ensuite cet Article, & lui donna le Brabant & le reste des Pays bas apartenant à l'Espagne. La France devoit remettre aux Suisses la Ville de Fribourg & la forteresse d'Hunningue démolis ; & l'Empereur devoit leur ceder les quatre Villes forestieres, le Brisgau, & le

Suntgau. On cedoit encore à la France la Principauté d'Orange, le Comtat d'Avignon, & le Venaissin ; & en echange on donnoit au Prince d'Orange le Bailliage de Gex, & au Pape un tribut annuel de cinquante mille ecus que le Duc de Savoie lui payeroit, en consideration dequoi ce Duc auroit Casal & Pignerol. On accorderoit aux Reformés de France un Edit perpetuel qui leur assûreroit la même liberté de conscience que les Catholiques ont en Hollande ; mais on ne leur permettroit pas de dogmatiser contre la Religion Romaine. Les Hollandois auroient tout le commerce des Indes, & la France démoliroit quelques places des Pays-bas qui pouvoient leur donner de l'ombrage. Il vouloit que le Roi Guillaume fût reconnu Roi d'Angleterre, & que le Roi Jâque fût fait Roi de Jerusalem & de toute la Palestine. Les Princes Chrétiens devoient s'unir pour abolir l'Empire Ottoman. L'Electeur de Baviere devoit être Empereur de

Constantinople ; & le Comte de Tekely devoit avoir Belgrade & les Provinces de Servie, Bulgarie, Bosnie, Rascie, Moldavie, & Valaquie. Ces deux dernieres devoient être tributaires de la Pologne. On donnoit aux François l'Egypte, une partie de la Syrie, & l'Isle de Rhodes ; & » les avantages que l'on en recueilleroit, disoit le Sieur Goudet (1), » c'est qu'aux dépens de l'Infidéle » on donneroit de l'occupation en » des Pays eloignés à cette humeur » inquiéte & remuante des Fran» çois, qui ont peine à demeurer » dans le repos & à en laisser jouir » les autres, ce qui n'est pas d'une » petite consequence pour l'interêt » general. " Pour rendre la paix perpetuelle, les Princes de l'Europe devoient donner tous les ans aux Suisses six cens mille ecus, pour l'entretien de quarante mille hommes qui seroient toujours prêts à fondre sur celui qui voudroit la rompre ; & ces troupes en cas de besoin

[1] Second Entretien &c. pag. 27, 28.

feroient jointes par trente mille hommes que l'Empereur & les Princes de l'Empire entretiendroient sur pied.

Le Sieur Goudet, admirant la sublimité de son génie dans le Projet de Paix qu'il avoit formé, le communiquoit à tous ceux qu'il pouvoit engager à le lire. Il en entretint le Resident de France qui s'en moqua (1). Mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaisons que Mr. Minutoli, dont il etoit allié, avoit avec Mr. Bayle, il le pria de lui envoyer ce Projet de Paix, pour savoir „ son jugement aussi bien que celui de « plusieurs autres personnes illustres « dans les pays etrangers (2). " Mr. Minutoli envoya au mois de Septembre 1690 les six premiers Entretiens à Mr. Bayle, sans lui en nommer l'Auteur; & lui marqua en mê-

(1) Extrait d'une Lettre ecrite de Geneve, &c. dans la *Chimere démontrée*, p. 204.

(2) Lettre de Mr. Minutoli à Mr. Jurieu, *ibid.* p. 194.

me tems „ que si l'on ne fa
» etat de bien sauver dans
» les interêts du Protestan
» de ses chers freres les R
» il n'auroit pas seulemen
» jetter les yeux dessus ;
» celui qui avoit la chose
» l'avoit assuré que la suit
» roit tous les scrupules q
» roit avoir là-dessus (1).

L'Article des Refugiés
reservé pour le septiéme E
qui ne fut point envoyé à M
Mr. Minutoli le pria de c
quer les six premiers à Mr.
de Groeben, Gouverneur
ce Louis frere de l'Electeur
debourg ; à Mr. Burnet, E
Salisbury ; à Mr. Hulst,
des Etats à Bruxelles ; à
mont d'Ablancourt, & à
Beauval : enfin, il le pria d
lire par le plus grand nom
biles gens & de personn
qu'il seroit possible, & de fa

(1) *Cabale Chimerique*, p. 5.

ce qu'ils en penseroient (1). Mr. Bayle en fit faire des copies, & les envoya aux personnes que Mr. Minutoli avoit nommées. On n'en jugea pas fort avantageusement. „ Non seulement on ne trouvoit pas l'ouvrage bien ecrit, mais on y trouvoit des visions, des idées de Republique Platonique, & de cette Republique Chrétienne dont Mr. de Sulli nous a conservé le plan (2). « Mr. Bayle ne le lut point; car outre l'aversion extreme qu'il avoit pour la lecture d'un Manuscrit, ses autres occupations, & le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avoit donné à lire, l'en détournerent entierement (3). Il fit savoir à Mr. Minutoli le jugement qu'on en portoit; & ajoûta „ que l'Auteur pouvoit compter comme une chose certaine que tout plan de paix générale qui ne dépouilleroit pas la France de tout ce qu'elle avoit conquis depuis long-tems, & qui ne l'as-

[1] Ibidem, p. 20 & suiv.

[2] p. 13, 14.

[3] p. 7 & suiv.

» foibliroit pas jusques au point de
» ne pouvoir plus être suspecte à
» ses voisins, seroit rejetté (1).“
Dans le tems qu'on faisoit des copies de cet ecrit, Mr. Bayle etant entré dans la Boutique du Sieur Acher, Libraire de Rotterdam, ce Libraire
» (2) le pria de jetter les yeux sur
» un manuscrit qu'on lui avoit mis
» en main, & de lui dire ce qu'il
» en croyoit, & si ce ne seroit pas
» un ouvrage de débit. Mr. Bayle
» n'eut pas plus tôt vu la premiere
» page, qu'il connut & dit tout haut,
» en presence de plusieurs Refugiés
» qui etoient dans cette Boutique,
» que c'etoit un ecrit qu'il avoit
» donné à copier; & il en parut fâ-
» ché, parce qu'il craignit que le Co-
» piste ne se fût mis dans la tête de
» donner à imprimer cet ouvrage.
» Car il n'avoit reçu commission
» de Geneve que de le faire voir en
» manuscrit, & de savoir ce que les
» connoisseurs en pensoient, afin

[1] p. 20, 77.
[2] p. 16 & suiv.

que l'Auteur rajustât les choses «
selon les differentes vues qui lui «
seroient suggerées. . . . . Mais le «
Sieur Acher le rassura en lui di- «
sant que celui dont il tenoit cette «
copie ne s'en devroit qu'en la «
rendant à Mr. Bayle ; & comme «
il le crut maître de l'ouvrage, il «
le pria de lui en procurer l'edition. «
Mr. Bayle lui repondit qu'il n'a- «
voit aucun ordre de faire impri- «
mer cette piéce ; & que si on en «
venoit là, & que la chose fût lais- «
sée à sa disposition, il le prefere- «
roit à tout autre. Il en parut fort «
reconnoissant. «

Quelque tems aprês Mr. Mi- «
nutoli ecrivit à Mr. Bayle, que «
l'Auteur se diposoit à publier à «
Lausane les six premiers Entre- «
tiens, pendant qu'il acheveroit les «
deux autres. Mr. Bayle le dît au «
Sieur Acher, qui ne trouva pas à «
propos de changer de dessein, vu «
qu'il n'y avoit pas d'aparence «
qu'une edition de ce pays-là em- «
pêchât qu'une edition de Hollan- «

» de ne ſe vendît bien, etant plus
» belle & plus à portée de ſe repan-
» dre par tout que celle de Suiſſe.
» Il propoſa donc uniquement pour
» lui faire plaiſ[illegible] qu'on leur en-
» voyât les feüi[illegible] de l'edition de
» Lauſane à meſure qu'elles ſeroient
» tirées, y ayant à Rotterdam un
» Libraire qui les réimprimeroit.
» On agrea la propoſition, & d'or-
» dinaire en ordinaire Mr. Minuto-
» li fit eſperer à Mr. Bayle qu'on
» lui enverroit les feuilles avec les
» corrections de l'Auteur. Il lui
» marqua que l'ouvrage ſeroit con-
» ſiderablement augmenté, & que
» la forme en ſeroit preſque toute
» changée en mieux; que l'Auteur
» inſiſtoit particulierement ſur le
» point de la garantie; & qu'il avoit
» mis l'Article des Refugiés en un
» etat qui avoit plu à pluſieurs d'en-
» tr'eux. Comme les feuilles ne ve-
» noient point, Mr. Minutoli prioit
» Mr. Bayle de tenir le Libraire en
» haleine. . . . . . " (1) Durant les

[1] pag. 22, 23.

„ delais des feuilles, le Sieur Acher s'avisoit de tems en tems de dire à Mr. Bayle qu'il n'imprimeroit point ce Projet sans savoir s'il pourroit déplaire. Mr. Bayle lui répondit toujours qu'il feroit bien de le donner à lire à qui bon lui sembleroit ; & comme il dit à Mr. Bayle qu'il s'en rapporteroit aussi à lui, Mr. Bayle lui repliqua qu'il ne le fît pas, qu'il ne l'avoit point lu, & qu'il ne le liroit point pendant qu'il seroit manuscrit. Il lui marqua même fort naïvement ce qu'en pensoient Mrs d'Ablancourt, de Beauval, & quelques autres qui l'avoient lu. Ce qui n'avoit garde de le rebuter ; car les Prophéties de Mr. Jurieu [qu'il avoit imprimées] lui avoient fait connoître par experience que les livres les plus remplis de chiméres etoient les meilleurs de tous pour l'Imprimeur. . . . . . Enfin, (1) lorsque Mr. Bayle ne savoit plus que penser du retardement des

[1] Ibid. p. 24.

» feuilles, il aprit pendant le siege
» de Mons (1) qu'il y avoit à la
» Haie des exemplaires de la pre-
» miere edition. Cela lui fit conseil-
» ler au Libraire de renoncer au
» Projet de Paix, d'autant plus que
» le Siege de cette place, de quel-
» que côté qu'il tournât, change-
» roit l'etat des choses : & il trou-
» va qu'il avoit déja pris cette bon-
» ne resolution. "

L'Ecrit de Mr. Jurieu contre l'*Avis aux Refugiés* & contre Mr. Bayle etoit actuellement sous la presse, lorsque les six premiers *Entretiens* du *Projet de Paix* imprimés à Lausane lui tombérent entre les mains. Cet ouvrage lui etoit inconnu. ,, (2) Mr.
,, Minutoli n'avoit jamais parlé nom-
,, mément de Mr. Jurieu dans ses
,, Lettres à Mr. Bayle, parmi ceux
,, à qui il falloit montrer le manus-

[1] Mons capitula le 9 d'Avril 1691, après 16 jours de tranchée ouverte.

(2) *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée*, &c. p. 194, 195, dans la Note.

crit. Il crut sans doute que cela " etoit inutile, ayant oui parler de " leurs grandes liaisons ; & qu'en " priant seulement son ami de le " communiquer aux habiles gens, " c'etoit dequoi être certain que Mr. " Jurieu le verroit des premiers. Mr. " Bayle n'auroit pas manqué de le " lui montrer d'abord, encore que " son ami ne lui en eût pas donné " nommément la commission ; mais " il craignit que Mr. Jurieu ne prît " pour une insulte de voir que Mr. " Bayle lui presentât à lire un Pro- " jet de Paix où l'on s'eloignoit si " etrangement de son systeme. Car " Mr. Bayle comprit bien par la pre- " miere Lettre de Mr. Minutoli que " selon le Projet, la Religion des " Protestans ne devoit pas être en " France la Religion dominante. " Comme il n'avoit jamais goûté ce " systeme, & que peut-être il en " avoit parlé trop librement devant " ses espions, il avoit déja encouru " la haine secréte de Mr. Jurieu ; " de sorte que sur une matiere aussi "

„ chatouilleuse que la gloire d'avoir
„ bien ou mal predit de grands eve-
„ nemens, il craignoit avec raison
„ que la moindre chose ne le piquât,
„ & ne fût prise, venant d'une telle
„ main, pour une insulte. "

Mr. Jurieu fut en effet extremement irrité contre ce Projet de Paix: mais il ne se posséda plus lorsque le Sieur Acher lui aprit que cet ecrit avoit eté envoyé depuis long-tems à Mr. Bayle, & qu'il lui raconta ce qui s'etoit passé entre Mr. Bayle & lui au sujet du manuscrit. Toujours plein de visions, & devenu furieux contre Mr. Bayle, il bâtit un systeme mille fois plus chimérique que le chimerique Projet de Paix. Il mit à la tête de son *Examen* de l'*Avis aux Refugiés* un *Avis important au Public*, où il declara que tout ce qu'il avoit dit „ du dessein de l'Auteur de l'*Avis*
„ *aux Refugiés* n'etoit que les efforts
„ d'un esprit qui ne voyoit goute
„ dans un lieu ténebreux. Il est vrai,
„ ajouta-t-il, qu'il y avoit de l'e-
„ blouissement, & l'on a peine à

comprendre

comprendre à present comment des l'abord on n'a pas au moins deviné tout le mystere (1)...... Ceux qui sont suspects & qui le doivent être n'ont pas trouvé un meilleur moyen de justifier leurs amis, que ce mot *cui bono* ? Et j'avoue que ce nœu me donnoit à moi-même un scrupule qui ne me laissoit à la verité nullement douter de la source du livre, mais qui me jettoit dans l'embarras; quand enfin Dieu, qui veut que les mysteres d'iniquité se découvrent, a permis qu'une autre découverte imprevue nous ait donné lieu de penétrer plus avant. On saura donc que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un particulier qui ait dessein de defendre l'autorité des Rois. Ceux qui se sont imaginés cela, continue-t-il, se sont trompés (2). C'est ici l'ouvrage d'une cabale qui s'etend du midi au nord, & qui a son centre dans Paris & à la Cour de

(1) Avis important au public, p. 3. & suiv.

(2) Ibid. p. 5.

„ France (1). „ Il ajoûtoit qu'il y
„ avoit à Geneve un parti François
„ qui se couvoit sous les ombres du
„ Résident de France, que dans ce
„ parti il y avoit des gens de toute
„ condition & de tout caractere ; &
„ que cette cabale communiquoit
„ avec une autre toute semblable qui
„ etoit en Hollande (2). Que ces
„ deux partis François de Geneve
„ & de Hollande communiquoient
„ ensemble : qu'ils avoient un mê-
„ me but, qui etoit de tirer la Fran-
„ ce d'affaire par une paix aussi avan-
„ tageuse qu'elle le pourroit souhai-
„ ter : que leur dessein etoit de des-
„ unir les Alliés, & d'inspirer aux
„ Peuples contre leurs Souverains
„ un esprit de revolte qui forçât les
„ Alliés à recevoir la paix aux con-
„ ditions qu'on leur voudroit don-
„ ner : & enfin que ces deux partis
„ ne faisoient rien que de concert
„ avec la Cour de France & par
„ son ordre (1). " Que conformé-

(1) Ibid. p. 7.
[2] Ibid. p. 7, 8, 9.
[3] Ibid. p. 42, 43.

ment aux vues & aux instructions de cette Cour, Mr. Bayle qui etoit le chef de la cabale du Nord, avoit ecrit l'*Avis aux Refugiés* ; & le Sieur Goudet, Agent de la cabale du Nord, avoit composé ses *Entretiens sur la Paix*, minutés par le Resident & corrigés à Versailles ; lesquels Mr. Bayle s'etoit chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aisément dans toute l'Europe, & particulierement en Hollande & en Angleterre (1). Aprês cela il traitoit Mr. Bayle d'*impie*, de *profane*, d'*homme sans honneur & sans Religion*, de *traître*, de *fourbe*, & d'*ennemi de l'Etat ; digne d'être detesté & puni corporellement.*

Cependant il avouoit que l'acusation touchant l'*Avis aux Refugiés* n'etoit fondée que sur de simples *présomptions*. » Peut-être, dit-il (2), que quelques-uns de ceux qui veulent paroître desinteressés diront que c'est pousser trop cruellement les gens, «

(1) Ibid. p. 37. & suiv.

(2) Ibid. p. 110. & 111.

» que c'est les exposer à la haine pu-
» blique sans les avoir pleinement
» convaincus. . . . . . . mais quand il
» s'agit de travailler à la sureté pu-
» blique faut-il des convictions!
» & sur des presomptions fortes ne
» découvre-t-on pas les mal-inten-
» tionés afin qu'on s'en donne de
» garde!" Ce qu'il y a de singu-
gulier, c'est que pendant qu'il accu-
soit ainsi Mr. Bayle de s'être propo-
sé dans cet ecrit la ruine des Prote-
stans; il lui echapoit des aveus qui
détruisoient cette accusation. „L'Au-
» teur, disoit-il (1), a cru que dans
» la suite cela ne leur feroit pas plus
» de mal, que cent autres libelles qui
» ont eté faits contr'eux: que celui-
» ci s'oublieroit comme les autres;
» & que pour le present cela feroit
» du bien à la France & par acci-
» dent aux Protestans mêmes, parce
» que cela contribueroit à séparer
» la Ligue & à faire faire la paix.«
Et à l'egard du *Projet de Paix*, aprês
l'avoir representé comme un ecrit

(1) Ibid. p. 57.

concerté avec la Cour de France & capable de désunir les Alliés, il dit que *cet ouvrage est plein de visions, & qu'il faudroit être Visionaire pour s'amuser à les refuter* (1). Mais ces reflexions, qui auroient pu ouvrir les yeux à une personne desinteressée, ne firent aucune impression sur Mr. Jurieu : il ne cherchoit pas à disculper Mr. Bayle, mais à le trouver coupable. Il s'en prit aussi à Mr. de Beauval. Il l'accusa d'avoir supposé la Lettre qu'il avoit inserée dans son Journal, où l'on disoit que l'*Avis aux Refugiés* se reimprimoit à Paris (2). Mais comme les premieres feuilles de cette nouvelle edition avoient eté vues en Hollande, il pretendit que c'etoit un artifice dont on s'etoit avisé pour se mettre à l'abri des soupçons ; & que le Privilége du Roi, qui se trouvoit dans la premiere feuille, etoit faux.

Son ecrit contre l'*Avis aux Refugiés* parut sous ce titre : *Examen d'un*

(1) Ibid. p. 80.

(2) Voyez ci-dessus, p. 255, 256.

Libelle contre la Religion, contre l'Etat, & contre la Revolution d'Angleterre; intitulé Avis important aux Refugiés sur leur prochain retour en France (1). Cet ecrit, comme on l'a déja dit, etoit precedé de l'*Avis important au Public.*

Mr. Bayle n'eut pas plus tôt lu cet *Avis au Public*, qu'il „ alla dire „ à Mr. le Grand Baillif de Rotter- „ dam, que si son Accusateur vou- „ loit entrer en prison avec lui, & „ subir la peine qui lui seroit due „ si lui (Mr. Bayle) n'etoit pas „ coupable; il etoit tout prêt à y „ entrer (2). Il avertit aussi deux „ des principaux Magistrats de Rot- „ terdam, & deux ou trois autres „ personnes de la Haie egalement „ illustres par leur merite & par „ leurs emplois, des accusations qui „ lui etoient intentées par Mr. Ju- „ rieu; & qu'il ne demandoit à l'E- „ tat que la justice de n'être pas

(1) A la Haie chez Abrahã Troyel 1691, in 12.

(2) *Cabale Chimerique*, p. 108, 109. de la seconde edition. C'est celle que je cite dans ces Memoires.

condanné sans être entendu (1). « Peut-être auroit-il bien fait de s'en tenir là. Mr. Jurieu n'auroit jamais osé comparoître contre lui devant les Magistrats. Il n'avoit aucune preuve juridique à alléguer : on se seroit moqué de ses présomptions, & il auroit eté declaré calomniateur. Mais comme il avoit dénoncé publiquement Mr. Bayle comme chef d'une Cabale qui conspiroit contre l'Etat, Mr. Bayle crut qu'il devoit se justifier par la même voie. Il intitula sa Réponse, *la Cabale Chimerique : ou Refutation de l'Histoire fabuleuse qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain Projet de Paix, dans l'Examen d'un Libelle*, &c. *intitulé Avis important aux Refugiés sur leur prochain retour en France. A Rotterdam chez Reinier Leers M. DCXCI.* in 12.

Mr. Bayle y raconta d'abord ce qu'il avoit fait au sujet du *Projet de Paix* ; & dit ce que nous avons déja rapporté. Il marqua toutes les fauf-

(1) Ibid. p. 253.

fetés que Mr. Jurieu avoit avancées dans sa narration, & tous les egaremens où il s'etoit jetté. A l'egard de l'*Avis aux Refugiés*, qui faisoit le second chef de l'accusation, il avoit d'abord resolu de traiter ce sujet dans un ouvrage à part; mais ayant consideré que cet ouvrage pourroit grossir sous sa plume, & ne paroître pas si tôt, il jugea à propos de donner en attendant un *Prélude de Reponse*. Il convint avec Mr. Jurieu que *l'Avis aux Refugiés* etoit l'ouvrage d'un Protestant: mais il s'engagea à faire voir par tout ce que la probabilité a de plus fort, qu'il faloit que ce Livre eût eté composé en France. Ainsi, il refuta toutes les suppositions que Mr. Jurieu avoit faites pour montrer qu'il avoit eté ecrit en Hollande, & que si l'Auteur etoit à Paris il se montreroit. Il fit voir la difference qu'il y avoit entre la maniere d'ecrire de cet Auteur & la sienne. Il refuta les caractéres par lesquels Mr. Jurieu avoit prétendu designer l'Auteur de l'*Avis*, pour en conclure

que

que c'etoit Mr. Bayle. Il fit voir le ridicule de ses remarques & de ses chicanes sur la nouvelle edition de cet ouvrage qu'on faisoit à Paris. Il montra que les présomptions de Mr. Jurieu ne l'autorisoient point à le dénoncer publiquement comme traître, impie, criminel de leze-Majesté divine & humaine; & prouva que pour le rendre coupable il avoit employé la fourberie, la mauvaise foi, & la plus noire malice. Il fit voir que les caracteres que Mr. Jurieu donnoit à l'Auteur de l'*Avis* formoient des présomptions que Mr. Bayle n'en etoit pas l'Auteur, incomparablement plus fortes que tout ce qu'il avoit allegué pour prouver qu'il l'etoit. Enfin, il recapitula les accusations de Mr. Jurieu, & les reduisit à vingt-cinq articles, dont le dix-huitiéme etoit „ (1) que Mr. Bayle ne faisoit quasi pas mystere de « son Atheïsme; qu'il n'edifioit le « public par aucune action de Re- « ligion; qu'il etoit sans Religion «

(1) Ibid. p. 334 & suiv.

» & sans amour pour Dieu, de sorte
» que sa premiere Divinité s'apeloit
» Louis XIV. Voilà, ajoutoit Mr.
» Bayle, dix-huit articles dont on
» est bien sur que mon Adversaire
» ne se tirera jamais. Le dernier seul
» l'occuperoit toute sa vie, sans qu'il
» y pût trouver que matiere de con-
» fusion. Je l'attends là avec beau-
» coup d'impatience. C'est un point
» si capital, qu'il y faut vaincre ou
» crever. Il faut qu'il le prouve,
» ou par mes ecrits, ou par des té-
» moins dignes de foi; ou en avérant
» par des signes non equivoques
» que Dieu lui a tellement conferé
» le don de Prophétie, qu'il voit
» dans le cœur des gens tout ce qui
» s'y passe....... La passion l'a
» tellement aveuglé, qu'il n'a pu
» s'apercevoir que si sa cause eût
» eté bonne, il l'auroit gâtée lui-
» même par le grand nombre de faits
» dont il l'a chargée. Car quand il
» reüssiroit sur tous les autres arti-
» cles, echouant sur le dernier pour-
» [illegible] il justement eviter la corde?

L'Atheïsme n'est-il pas puni par « tout du dernier suplice ? Et un « Accusateur ne doit-il pas subir la « même peine, lorsqu'il se trouve « convaincu de faux témoignage, « que l'Accusé auroit subie s'il eût « eté convaincu ? . . . . . Je le répéte « encore, un Accusateur qui s'em- « barrasse si etourdiment & si folle- « ment, excite plûtôt la compassion « que la colére. Qui ne riroit de « voir un Ministre engagé à prou- « ver qu'un homme, qui de noto- « rieté publique communie quatre « fois l'an, & assiste assez souvent « aux prieres publiques & à la meil- « leure partie du Sermon, ne fait « *aucune action de Religion* ! Je lui « montrerai que ma pretendue im- « pieté ne consiste qu'en ce que je « n'ai pas voulu aplaudir à ses faux « miracles, à ses faux Prophétes, à « ses prétendues revelations ; & je « ne me ferai jamais une honte d'a- « voir contribué à soutenir mes con- « freres les Refugiés sur le bord du « fanatisme, & à l'avoir empêché «

» lui-même indirectement de pouf-
» ser plus loin ses chiméres (1)."

Comme ce n'etoit point ici une de ces disputes qui s'elevent entre les gens de Lettres sur quelque point d'erudition ou de science, mais qu'il s'agissoit de l'honneur, & même de la vie, si le crime d'Etat eût eté prouvé; Mr. Bayle ne crut pas devoir ménager son Délateur: il le démasqua si bien, que son orgœuil & sa fierté ne furent pas à l'epreuve d'un si rude coup. Il eut recours au Magistrat, & presenta à *Messieurs les Venerables Bourguemestres* de Rotterdam une Requête où il s'etoit peint d'aprês nature. La voici.

Le Sieur Jurieu, qui a l'honneur de défendre la cause de Dieu depuis tant d'années & par tant de travaux, demande justice à Vos Seigneuries d'un Libelle horrible composé par le Sieur Bayle, où ledit Bayle le traite comme un fripon, un scelerat, un fourbe, un calomniateur, un méchant homme; & où il traite les Princes qui ont secoué le joug du Papisme de sce-

(1) Ibid. p. 338.

lérats & d'assassinateurs, & dit plusieurs autres choses infamantes contre la Reformation. Le Sieur Jurieu implore la protection de son innocence, & que ledit Livre soit defendu, laceré & déchiré ; l'Auteur puni ainsi qu'il appartient pour des injures si atroces ; & qu'il soit permis audit Sr. Jurieu de se défendre en public ; promettant pourtant de le faire avec la modestie & la moderation Chrétienne ; & que défenses soient faites au Sieur Bayle de plus composer d'autres Livres contre le Sieur Jurieu.

» C'est-là, disoit Mr. Bayle (1), un des plus violens Écrits, & en « même tems quelque chose d'aussi « burlesque, qu'il y en ait jamais eu « au monde. Demander qu'il soit « permis à un Accusateur en crime « de leze-Majesté divine & humaine « au premier chef d'ecrire contre « l'Accusé, & qu'il soit défendu à « celui-ci d'ecrire contre son Accu- « sateur, n'est-ce pas avoir perdu le « sens ! Un Cavalier qui demande- «

(1) *Chimere démontrée*, Preface, p. lxv, lxvj.

» roit permission à son Prince de se
» battre en duel avec son ennemi
» qu'on attacheroit à un arbre piés
» & poings liés, feroit moins ridicu-
» le. Mais la hardiesse qu'il a d'accu-
» ser Mr. Bayle devant ces Messieurs,
» *d'avoir traité* dans la Cabale Chi-
» mérique *les Princes qui ont secoué le*
» *joug du Papisme de scelerats & d'as-*
» *sassinateurs, & d'avoir dit plusieurs*
» *autres choses infamantes contre la Re-*
» *formation*, est une calomnie si fu-
» rieuse, que quand il n'auroit eu
» d'autre disgrace dans ce Procès
» que la conviction d'avoir avancé
» une telle fausseté dans une sembla-
» ble Requête, il auroit raison de se
» repentir de sa belle dénonciation. «

Les Bourguemestres de Rotterdam prirent un parti bien plus conforme à leur equité & à leur sagesse.
» Ils exhorterent tant Mr. Bayle que
» Mr. Jurieu à s'accorder le plus tôt
» que faire se pourroit ; & leur dé-
» fendirent de rien ecrire l'un con-
» tre l'autre, qui n'eût eté examiné
» par Mr. Bayer Pensionaire de la

Ville. Ils defendirent aussi la con- «
tinuation des petits Libelles ano- «
nymes qui avoient eté publiés à «
Rotterdam contre la *Cabale Chime-* «
rique (1). " Nous parlerons bien- «
tôt de ces Libelles. "

Ce que Mr. Jurieu avoit dit sur la pretendue Cabale de Geneve, lui attira l'indignation & le mépris de toute cette Ville. Voici ce qu'un des Syndics ecrivit là-dessus à un de ses amis en Hollande (2) : *Je vous dirai, Monsieur, que l'on a eté scandalisé en ce pays de la maniere d'ecrire de Mr. Jurieu, & qu'il s'est perdu de reputation parmi tout ce qu'il y a d'honnêtes gens & de bon sens. On ne peut concevoir ce qui l'a obligé d'ecrire comme il a fait contre cette Ville. Ce qu'il en a dit est absolument faux & inventé à plaisir. Tout ce qu'il y a de vrai est qu'un nommé Goudet Marchand s'est voulu mêler d'ecrire certains projets de paix, &c.* Voici encore l'extrait d'une Lettre ecrite par un par-

(1) *Chimére démontrée*, p. 4.

(2) Ibid. Preface, p. xxxv, xxxvj.

ticulier (1) : „Il n'est pas possible, » dit-il, que l'on ne regarde avec in» dignation un homme qui toujours » plein d'un noir venin mord sans » discernement tout ce qui se ren» contre à son passage, & amis & » ennemis, jusques aux Etats même. » Que lui a fait le Magistrat de Ge» neve pour tâcher comme il fait de » le brouiller avec son peuple, & de » le mettre mal auprès de tous les » Protestans & des Confederés ? » Mais tout ce que je puis vous dire » sur cela, Monsieur, c'est qu'on a » regardé ici ses calomnies avec un » profond mépris.“

Mr. Minutoli ecrivit à Mr. Jurieu une Lettre tres-forte sur le même sujet. *Je ne sai*, dit il (2), *si nos Conseils, & tant de personnes importantes si indignement traitées sur un point qui interesse aussi avant leur conscience & leur honneur, ne chercheront point à*

(1) Ibid. p. xxxvj, xxxvij.

(2) Lettre de Mr Minutoli à Mr. Jurieu du $\frac{29}{19}$ de Mai 1691 ; dans la *Chimere démontrée*, &c. p. 189, 190.

vous donner toutes les plus mortifiantes preuves de leur juste ressentiment : mais je sai tres-bien qu'il faudroit que j'eusse oublié toutes les regles de la Justice, si je ne me mettois pas aux champs en faveur de Mr. Bayle, qui par l'avanture que je vous dirai tient uniquement de moi pour ce fait ce dont il vous plaît de lui faire un si grand crime. Il faisoit ensuite un détail de tout ce qui s'etoit passé entre Mr. Bayle & lui, au sujet du Projet de Paix ; détail, qui etoit parfaitement conforme au narré que Mr. Bayle en avoit donné dans sa *Cabale Chimerique*, & que j'ai rapporté ci-dessus. Il reprochoit à Mr. Jurieu de ce que sur des conjectures frivoles il l'avoit placé aussi bien que Mr. Bayle dans sa pretendue Cabale. *En conscience, voudriez-vous bien*, lui disoit-il, *que sur quelques présomptions semblables, quand on les auroit contre vous, quelqu'un s'avisât, sans autre examen, de vous dénoncer incessamment par un ecrit public & vous & vos amis pour des gens sans honneur, sans foi, & sans Religion?* Il l'exhortoit à reconnoître son er-

reur, & à ne pas l'obliger à rendre cette Lettre publique pour la justification de Mr. Bayle.

Mr. Jurieu reçut aussi des Lettres de quelques amis qu'il avoit à Geneve, qui l'avertissoient de ne faire aucun fonds sur la Cabale de Geneve, & de ne pas traiter de chose serieuse le Projet de Paix (1) : mais cela ne l'empêcha pas de publier, à l'insu & malgré la défense du Magistrat, un ecrit intitulé, *Nouvelles Convictions contre l'Auteur de l'Avis aux Réfugiés. Avec la nullité de ses justifications. Par un ami de Mr. Jurieu. Premiere Partie.* Il ecrivit sous le nom d'un ami, afin de se soustraire à la défense du Magistrat par ce déguisement. Il soutint dans cet ecrit tout ce qu'il avoit dit touchant la Cabale de Geneve & le Projet de Paix. Cette premiere Partie fut bien-tôt suivie d'une seconde, sous le titre de *Derniere Conviction contre le Sieur Bayle, Professeur en Philosophie à Rotterdam, au sujet de l'Avis aux Refugiés, pour servir*

(1) Ibid. Preface, p. xj, xij.

de Factum sur la plainte portée aux Puissances de l'Etat. Dans ce dernier ecrit il ne parla plus de cette dangereuse Cabale qui s'etendoit du Midi au Nord, qui avoit son centre à la Cour de France, & dont le dessein etoit de faire soulever la Hollande & l'Angleterre, de confondre tous les projets des Alliés, & de procurer ainsi à la France la Monarchie universelle, & par consequent la ruine de la Religion Protestante. Il voyoit qu'il s'etoit rendu par là aussi méprisable que ridicule. Ainsi il changea la question, & n'accusa plus Mr. Bayle que d'*avoir voulu faire imprimer un Projet de Paix à l'insçu de l'Etat contraire à ses intentions & à ses interêts* (1). A l'egard de l'*Avis aux Refugiés*, il ne fit que repeter & amplifier les accusations qu'il avoit intentées contre Mr. Bayle : & au lieu de se justifier des faussetés & des calomnies que Mr. Bayle avoit reduites à vingt-cinq articles, il se répandit en injures & en invectives. Il n'osa même nier que le

(1) *Derniere Conviction*, &c. p. 15. col. 1.

Magiſtrat lui eût défendu d'ecrire, auſſi-bien qu'à Mr. Bayle. „ Certes, dit-il, il faudroit avoir bien » mauvaiſe opinion des Puiſſances » qui gouvernent & la Ville & l'E» tat, pour croire qu'elles fuſſent » capables de mettre l'egalité entre » un homme accuſé d'être traître à » l'Etat, & celui qui par zele pour » l'Etat porte ſes plaintes contre lui. » Il n'y auroit aucune juſtice à ôter » à un homme auſſi violemment at» taqué que l'a eté Mr. Jurieu, le droit » de ſe défendre. Il a interêt, pour l'e» dification de l'Egliſe, de juſtifier » ſon nom par tout où ſes ouvrages » l'ont porté (1)." Cependant comme il etoit tres-vrai qu'on avoit défendu egalement à l'un & à l'autre de rien publier qui n'eût eté examiné par Mr. Bayer (2) : ce Magiſtrat liſant cet endroit du Factum fut extremement ſurpris de la hardieſſe de Mr. Jurieu à ſoutenir le contraire (3).

(1) Ibid.

(2) *Chimere démontrée*, p. 215, 216. & Preface, p. lxiv.

(3) Lettre à Mr. Lenfant du 24 d'Aout 1691.

Avant la publication de la *derniere Conviction* de Mr. Jurieu, on vit paroître divers Libelles anonymes contre la *Cabale Chimerique*, où l'on repetoit ses accusations, & où l'on rencherissoit même sur lui par de nouvelles calomnies. Tels etoient, la *Lettre ecrite à Mr. Bayle Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam sur la Cabale Chimerique.* C'etoit une violente Declamation d'un Ministre creature de Mr. Jurieu. *Remarques générales sur la Cabale Chimerique de Mr. Bayle* : avec une *I. & II. Suite* de ces *Remarques.* On les attribua d'abord à Mr. Bazin de Limeville, Refugié à Rotterdam (1) : mais il protesta qu'il n'y avoit aucune part (2) ; & on aprit ensuite qu'elles etoient de Mr. Robethon. Mr. Bayle fit imprimer sous le nom d'un ami un ecrit de douze pages, intitulé *Lettres sur les*

[1] Beauval, *Copie d'une Lettre à M. S.... touchant l'Auteur des Remarques Générales sur la Cabale Chimerique*, p. 1. & suiv.

[2] *Entretiens sur le grand scandale causé par un Livre intitulé la Cabale Chimerique*, p. 157.

petits Livres publiés contre la Cabale Chimerique, où il informoit le Public des raisons qui l'empêchoient de repondre à ces Libelles. Il dit que la défense du Magistrat lui avoit fait supprimer la Repónse qu'il avoit promise dans sa *Cabale Chimerique*; & que tout le monde etoit persuadé que Mr. Jurieu avoit faussé la promesse qu'il avoit donnée aux Bourguemestres, en publiant ses pretendues *nouvelles Convictions*. Il ajoûtoit qu'il se proposoit de répondre à ce dernier Libelle de Mr. Jurieu; mais qu'il ne jugeoit pas à propos d'employer son tems à refuter tant d'autres ecrits qui ne faisoient que répeter les mêmes choses, que gloser sur quelque passage de la *Cabale Chimerique* mal entendu & mutilé; & que débiter des faussetés avec autant de témerité que de malignité. Il en donne quelques exemples tirés des deux ecrits dont je viens de parler. Le Ministre, Auteur de la Lettre à Mr. Bayle, voulut repliquer. Il publia un ecrit de vingt-une pages, intitulé *Courte refutation*

de la Lettre ecrite en faveur du S. B. pour la défense de sa Cabale Chimerique. Il crut que Mr. de Beauval etoit l'Auteur de la Lettre sur les petits Livres. Je rapporterai ici une de ses accusations, la réponse de Mr. Bayle, & la replique de l'Accusateur : cela suffira pour donner une idée de ces deux ecrits, & du caractere de leur Auteur. Le Ministre, aprês avoir accusé Mr. Bayle d'avarice, ajoûte : » (1) Quand je parle de votre avarice, je ne prens pas ce terme à la « rigueur. On dit que vous n'aimez « pas l'argent à dessein de thésauriser. « Je le veux croire, puisqu'on le dit. « Vous l'aimez pourtant pour l'usage qu'il vous plaît d'en faire, de « quoi je ne me mêle point...... « Mais, Monsieur, croyez-vous, « qu'on ne sache pas dans le monde « la veritable raison pour laquelle « vous avez discontiné vos Nouvelles de la Republique des Lettres ! On n'ignore pas que l'incom- «

(1) *Lettre ecrite à Mr. B. sur sa Cabale Chimerique*, p. 27. 28.

» modité qui vous survint en four-
» nit le pretexte : mais on sait aussi
» que vous prétendiez en tirer une
» plus grande récompense, que cel-
» le que vous en tiriez d'abord ; &
» que le Libraire n'ayant pas voulu
» vous accorder l'augmentation que
» vous demandiez, votre traité fut
» rompu, & que vous discontinuâ-
» tes votre ouvrage pour cela. C'est-
» à-dire, que l'appétit vous etoit ac-
» creu à mesure que votre reputa-
» tion se fortifioit. " Qui pourroit s'imaginer qu'on voulût rapporter un fait avec tant de confiance, sans avoir pris toutes les mesures necessaires pour s'en assurer ! Cependant ecoutons Mr. Bayle. *Je ne sais*, dit-il (1), *comment qualifier la fausseté d'un certain déclamateur, qui vient de publier comme une chose certaine que Mr. Bayle ne discontinua les Nouvelles de la Republique des Lettres, que parceque son Libraire ne lui voulut pas donner tout l'argent qu'il lui demandoit. Le Libraire*

(1) *Lettre sur les petits Livres publiés contre la Cabale Chimerique*, p. 6, 7.

est

est plein de vie : il s'appelle Henri Desbordes, il demeure à Amsterdam dans le Kalverstraat ; on peut s'eclaircir de ce qui en est, avec la plus grande facilité du monde : & voici un homme qui, sans prendre la peine de s'en informer, ce qui n'eût retardé que d'un jour ou deux la publication de sa merveilleuse Lettre, ose s'embarrasser dans un infame mensonge publiquement ; sur quoi on le peut couvrir de confusion s'il est capable de quelque honte, par l'exhibition de la signature du Sieur Desbordes. Mais cet Auteur n'etoit pas capable de rougir. Il répondit froidement, „ (1) On n'a pas cru être obligé de consulter Henri Desbordes sur le fait qu'on a avancé touchant l'interruption des Nouvelles de la Republique des Lettres. On en a parlé comme on a fait, sur le témoignage d'un Imprimeur qui travailloit en ce tems-là pour ledit Desbordes, parce qu'il n'a eu aucun interêt à dégui-

(1) *Courte Refutation de la Lettre ecrite en faveur du S. B. pour la défense de sa Cabale Chimerique, p. 15, 16.*

» ser les choses. Ainsi on a cru qu'il
» les disoit comme elles sont. On
» s'en rapporte à ce qui en est, par-
» ce que la chose est fort peu im-
» portante en elle-même, & qu'elle
» ne fait ni grand bien ni grand mal
» à l'affaire principale. « Voilà quelle
etoit la methode de ces faiseurs de
Libelles. Il publioient sur des oui-
dire tout ce qu'ils pouvoient reccœuil-
lir de plus infamant contre Mr. Bay-
le; & lorsqu'on les avoit convaincus
de fausseté, ils disoient qu'*ils s'en
rapportoient à ce qui en etoit*. Et en cela
ils ne faisoient qu'imiter Mr. Jurieu,
qui remplissoit ses Factums d'imagi-
nations & de faussetés. C'est ainsi
qu'il répeta plusieurs fois que Mr.
Bayle avoit *demeuré trois ans chez les
Jesuites de Toulouse*; quoi qu'il n'eût
jamais demeuré chez eux, & que son
séjour à Toulouse n'eût eté que de
dix-huit mois, comme nous l'avons
déja vu. Il avoit des espions par tout,
qui lui ecrivoient ou lui rapportoient
ce qu'on disoit, & qui d'ordinaire le
rapportoient infidélement. On juge

bien que ces espions etoient la lie des Refugiés : il y en avoit même de si décriés, que quelques-uns de ses partisans en furent honteux. Un de ses amis ne put s'empêcher de lui ecrire, qu'il se deshonoroit par ses liaisons avec un certain Ministre Refugié de Londres : Mr. Jurieu lui répondit, *C'est un fripon, il est vrai; mais, il est orthodoxe* : ce qui fit qu'on appelloit ordinairement ce Ministre *le fripon orthodoxe*.

Il parut encore un ecrit de 12 pages contre la Lettre de Mr. Bayle, intitulé *Lettre à Monsieur *** au sujet d'un Libelle qui a pour titre, Lettre sur les petits Livres publiés contre la Cabale Chimerique*. L'Auteur attribue cette Lettre à Mr. de Beauval, avec plus d'assurance que n'avoit fait celui de la *Lettre à Mr. Bayle*. Du reste, le même esprit se remarquoit dans l'un & dans l'autre. Avant que ces trois ecrits parussent, Mr. de Beauval en publia un de 8 pages, intitulé *Copie d'une Lettre ecrite à M. S...... touchant l'Auteur des Remarques Géné-*

rales sur la Cabale Chimerique. Après avoir raillé finement l'Auteur des *Remarques Générales*, qu'il croyoit être Mr. de Limeville, il rapportoit la Requête de Mr. Jurieu & en découvroit tout le ridicule. Il fit aussi quelques reflexions sur l'injuste inégalité que Mr. Jurieu prétendoit qu'on devoit mettre entre lui & Mr. Bayle.

La premiere edition de la *Cabale Chimerique* ayant eté bien-tôt distribuée, Mr. Bayle en fit une seconde corrigée & fort augmentée. Il mit au revers du titre un petit Avertissement, où il prioit le Lecteur de ne pas juger de cet ouvrage par les premiers Chapitres, dans lesquels on avoit du être sec, & où l'on n'avoit pas pu eviter les minuties; mais que si on se donnoit la peine de lire tout, on trouveroit que la suite etoit un peu plus vive & moins ennuyeuse. Cette edition ne parut pas aussi-tôt qu'elle eut eté achevée d'imprimer. Mr. Bayle en arrêta assez long-tems la vente, à cause que les Bourguemestres de Rotterdam avoient de-

fendu à tous les Libraires de cette Ville, de debiter ce qui s'imprimeroit sur cette affaire (1). Mais lorsqu'il vit que Mr. Jurieu publioit ses Factums, il se crut en droit de donner aussi la seconde edition de sa *Cabale Chimerique*. Cependant il ne voulut pas marquer dans le titre qu'elle eût eté imprimée à Rotterdam, ni que ce fût une seconde edition corrigée & augmentée. Comme ce titre est un peu different du premier, je le rapporterai ici : *La Cabale Chimerique : ou Refutation de l'Histoire fabuleuse & des calomnies que Mr. Jurieu vient de publier malicieusement touchant un certain Projet de Paix, & touchant le Libelle intitulé, Avis important aux Refugiés sur leur prochain retour en France, dans son Examen de ce libelle. A Cologne chez Pierre Marteau. M.DCXCI. in 12.*

Dans cette edition, Mr. Bayle poussa tres-vivement Mr. Jurieu sur l'accusation d'Atheïsme. Il insista sur

(1) Lettre à Mr. Minutoli, du 17 d'Août 1691.

cet article par tout ce qui en pouvoit marquer l'importance, il somma d'une maniere distinguée son Accusateur de le prouver ; il employa les défis, les insultes, & en un mot tout ce qu'il y a au monde de plus capable d'imposer à la partie adverse la necessité de prouver (1). Mr. Jurieu se voyant ainsi pressé, s'adressa à son Consistoire & promit de prouver son accusation : mais il s'en desista peu de jours aprês, & s'offrit seulement de servir de Commissaire à la Compagnie si elle vouloit le charger de quelques Memoires ; ce qui la surprit extremement (2). Il avoit harangué dans le Consistoire plus d'une fois contre Mr. Bayle avec le dernier emportement, jusques à déclarer qu'*il ne vouloit pas plus avoir de reconciliation avec lui, qu'avec le Diable* (3). Il s'efforça inutilement de faire casser les Actes du Consistoire, qui portoient, entr'autres choses, qu'*il s'etoit desisté des accusations qu'il*

(1) pag. 337.

(2) *Chimere démontrée*, p. 14.

(3) Ibid. p. 30.

avoit intentées contre Mr. Bayle touchant la Religion, & qu'il ne pourroit porter en premiere instance qu'au Consistoire les plaintes qu'il pourroit avoir à faire contre lui (1). Cependant il publia un ecrit intitulé, *Courte Revue des Maximes de Morale & des Principes de Religion de l'Auteur des Pensées diverses sur les Cométes, & de la Critique Générale sur l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg: Pour servir de Factum aux Juges Ecclesiastiques, s'ils en veulent connoître* (2). Il y rapporta quelques endroits de ces deux ouvrages, & tâcha de faire voir qu'ils portoient à l'irreligion. Le même jour que cet ecrit tomba entre les mains de Mr. Bayle, il en publia un sous ce titre: *Déclaration de Mr. Bayle, Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam, touchant un petit Ecrit qui vient de paroître sous le titre de Courte Revue des Maximes de Morale, &c.* (3). Mr. Bayle fit voir que Mr. Jurieu changeoit

(1) Lettre à Mr. Lenfant du 24 d'Aout 1691.

(2) In 4. pag. 8.

(3) In 12. p. 24.

l'état de la question ; il le somma de nouveau de prouver l'accusation d'Atheïsme, & s'engagea de se justifier de toute Hétérodoxie dès que ce premier & principal point feroit vuidé. Il ajouta quelques propositions extraites des Livres de Mr. Jurieu, pour servir d'addition à celles dont on avoit demandé la condannation au Synode tenu à Leyde au commencement de Mai 1691. „ La » *Courte Revue* ayant eté distribuée » au Consistoire, fit prendre la reso» lution d'examiner un procês aussi » important que celui-là ; mais d'ail» leurs on ne fonda ni sur les dis» cours, ni sur les ecrits de l'Accu» sateur, aucun prejugé contre la » doctrine de Mr. Bayle. On se mit » en devoir de juger selon les for» mes ; Mr. Bayle se declara tou» jours prêt à montrer son innocen» ce, & il ne tint pas à lui qu'on ne » jugeât (1) : " mais on ne fit aucune procedure.

(1) *Addition aux Pensées sur les Comêtes &c.* p. 15, 16.

Quelques

Quelques amis de Mr. Bayle prirent son parti jusques à ecrire en sa faveur. Mr. de Beauval publia *une Lettre sur les differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle*, où il démontra qu'à regarder les choses du côté de l'honnête homme, & des devoirs de la societé civile, Mr. Jurieu ne pouvoit sauver l'indignité de son procedé envers Mr. Bayle. Il se défendit ensuite contre les attaques de Mr. Jurieu. Nous avons vu que ce Theologien l'avoit accusé d'avoir supposé dans son Journal l'extrait d'une Lettre où l'on disoit que l'*Avis aux Refugiés* se reimprimoit à Paris. Il revint à la charge dans ses *Convictions*, & lui imputa de nouveaux crimes. Il l'accusa d'avoir *publié* l'*Avis aux Refugiés*, & d'être un *homme sans Religion*. Il soutint que cet extrait de Lettre etoit faux. „On a certitude, dit-il, (1), qu'il est faux. Et là dessus on dé- «
fie ces Messieurs de mettre la Let- «
tre d'où cet extrait a eté tiré entre «

(1) *Nouvelles Convictions*, &c. p. 10. col. 1.

» les mains de quatre personnes
» d'honneur qu'on nommera de part
» & d'autre, & qui examineront
» d'où elle vient, quand elle a eté
» ecrite, & ce qui est dit devant &
» aprês. On les défie de cela, dit-il;
» & s'ils ne le font, ce sera une preu-
» ve que la Lettre est ou supposée
» ou ecrite par un correspondant
» qui entre dans l'affaire, ou plei-
» ne de choses qui découvriroient
» leur mystere. C'est un défi auquel
» on sait tres-bien qu'ils ne deféré-
» ront pas : ils n'oseroient. " Mr. de Beauval le prit au mot. Il le fit sommer par un Notaire de nommer deux arbitres, & promit d'en nommer deux autres devant lesquels il representeroit cette Lettre : mais Mr. Jurieu recula, & ne voulut jamais qu'on en vînt à l'examen qu'il avoit proposé. Mr. Bayle parle de cet ecrit de Mr. de Beauval dans une de ses Lettres à Mr. Minutoli. ,, De tous
» mes amis, dit-il (1), il n'y a que

(1) Lettre à Mr. Minutoli du 27 d'Août 1691.

Mr. de Beauval frere de Mr. Basnage qui ait mis la main à la plume pour moi. Mr. Jurieu le hait pour le moins autant qu'il me hait, & le mêle dans tous ses Libelles avec une malhonêteté tout-à-fait brutale ; & enfin il le fait Auteur avec moi de l'*Avis aux Refugiés.* Mr. de Beauval a donc fait une *Lettre* de deux feuilles & demie sur notre differend, qui le pique finement & adroitement. " Mr. Huet publia aussi un ecrit en faveur de Mr. Bayle, intitulé *Lettre d'un des amis de Mr. Bayle aux amis de Mr. Jurieu.* Il y relevoit plusieurs passages des *Nouvelles Convictions* & des *Remarques générales.* Ce petit ouvrage est ecrit fort sensément & avec beaucoup de moderation.

Mr. Jurieu n'excita pas moins de plaintes par ses sentimens hétérodoxes, que par son esprit violent & persecuteur. Quelques Eglises demandérent aux Synodes qu'on examinât ses Livres : on dressa une liste des héréfies & des profanations qui

s'y trouvoient (*P*), & on l'envoya au

(*P*) *Les Profanations qui se trouvoient dans les Livres de Mr. Jurieu.*] Mr. Jurieu s'etant plaint en 1690 que Mr. de Beauval le cherchoit dans son Journal par-tout où il n'etoit pas ; Mr. de Beauval répondit que cette plainte etoit injuste. „ Je ne l'ai fait, dit-il (*a*), „ qu'une seule fois en parlant de la „ tolerance ; & je l'ai ménagé en mille „ occasions. Il y auroit longtems qu'il „ m'auroit foudroyé comme il vient de „ faire, si je ne l'avois evité lors même „ qu'il se presentoit naturellement. Ai- „ je fait remarquer toutes les taches „ que Mr. de Meaux & le P. de Ste. „ Marthe ont fait observer dans ses „ ouvrages ? L'un n'a-t-il pas relevé „ avec de grands etonnemens, que „ Mr. Jurieu ne pouvant fixer le tems „ de la chute de l'Antechrist, en eût (*) „ apporté cette raison : *que Dieu en* „ *matiere de Propheties n'y regarde pas* „ de

(a) *Reponse à l'Avis de Mr. Jurieu*, p. 26.

(*) *Acc. des Proph. Tom. II. Ch. 12. 1. Ed.*

au Synode qui se tenoit à Leyde, sous

de si prés ? L'autre ne lui a-t-il pas reproché un certain † Chapitre de l'accomplissement des Propheties qui porte ce beau titre, *Arrangement de ce que le S. Esprit a dérangé dans les visions ?* D'autres n'ont-ils pas crié avec chagrin contre sa *Religion des Jésuites ?* Là, aprés avoir rapporté un *Motet*, où l'on fait dire par le Roi de France à Jaque II. qui venoit d'abandonner ses trois Royaumes, *sieds toi à ma dextre jusqu'à ce que j'aye mis tes ennemis sous le marchepied de tes pieds*, Mr. Jurieu reprend sur le ton badin : *Voilà une admirable metamorphose ! Le Roi est devenu Dieu le Pere, le Roi d'Angleterre est devenu Dieu le Fils : afin que cette Trinité soit complete, je suis d'avis que nous fassions du Prince de Galles le S. Esprit.* Il avoit fait une plaisanterie à peu prés pareille en trouvant cette ressemblance entre

JESUS-

(†) Ibid. Tom. II. Ch. 2. 1. Ed.

qu'il n'etoit pas en son pouvoir de faire tomber sur lui toute la peine qu'il meritoit, au moins avoit il voulu l'exposer à l'infamie publique (1) : & il se plaignoit douloureusement de *la clemence de l'Etat* (2). L'ecrit de Mr. de Beauval l'avoit piqué jusqu'au vif ; il s'emporta violemment contre lui : & quoi qu'il eût refusé de s'en tenir aux termes du défi qu'il lui avoit fait ; il ne laissa pas de soutenir *qu'il l'avoit convaincu d'être complice de l'Avis aux Refugiés*, & qu'il etoit *le principal Acteur de la Comedie de l'edition de Paris* (3). Mr. de Beauval publia une *Réponse à l'Apologie de Mr. Jurieu*, où il refuta ses calomnies, & fit voir qu'il se vantoit ridiculement d'avoir eté le soutien de l'Eglise & le Champion de l'Orthodoxie. Il l'interpella encore publiquement de convenir d'arbitres pour décider de leur demêlé à toute rigueur : mais il l'interpella inutilement. Dans la suite,

(1) *Apologie du Sr. Jurieu*, p. 25, col. 1.
(2) Ibid. p. 24. col. 2.
(3) Ibid. pag. 26. col. 2.

Mr. de Beauval voyant qu'il ne vouloit ni lui faire reparation, ni en venir à un eclaircissement, donna au Consistoire de Rotterdam une Déclaration par laquelle *il protestoit qu'il regardoit Mr. Jurieu comme un calomniateur & un malhonête homme* (1).

M. Bayle publia une Réponse aux derniers ecrits de Mr. Jurieu, sous ce titre : *La Chimere de la Cabale de Rotterdam, démontrée par les Pretendues Convictions que le Sr. Jurieu a publiées contre Mr. Bayle. A Amsterdam chez Henri Desbordes, dans le Kalverstraat. M. DC. XCI.* Cette Réponse, ecrite sous le nom d'un ami de Mr. Bayle, contient trois parties. 1. *La Chimere de la Cabale de Rotterdam, démontrée par les Nouvelles Convictions qu'un Ami de Mr. Jurieu a publiées : ou Lettre d'un Ami de Mr. Bayle à Monsieur* ***. C'est la refutation du Factum publié par Mr. Jurieu, pour soutenir la Cabale du Projet de Paix. Elle finit par la Lettre que Mr. Mi-

(1) *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu*, &c. pag. 36.

nutoli avoit ecrite sur ce sujet à Mr. Jurieu. 2. *Remarques générales sur le Factum de Mr. Jurieu contre Mr. Bayle, au sujet de l'Avis aux Refugiés.* On ne s'y attache point à refuter en détail ce que Mr. Jurieu avoit avancé dans sa *derniere Conviction*, mais on lui marque une longue liste de choses à prouver, sans quoi ce Factum ne pouvoit avoir aucune force. 3. Une longue *Preface, où l'on montre la maniere de bien juger de quel côté est la victoire dans ce Procès*. On y faisoit connoître le détail de la dénonciation de M. Jurieu & des suites qu'elle avoit eues. Cette dénonciation se reduisoit à ces trois chefs, *la Cabale de Géneve; l'Avis aux Refugiés; & le Commerce avec la Cour de France*. Mr. Bayle y joignit des *Reflexions sur l'Apologie du Sieur Jurieu*, où il découvroit plusieurs faussetés que Mr. Jurieu avoit avancées, & entre'autres celles-ci; que M. Bayle lui etoit redevable de son etablissement à Rotterdam. Mr. Bayle fit voir que c'etoit tout le contraire. Dans l'*Avis au Lecteur*, il mar-

quoit qu'il y avoit long-tems que ce Livre etoit composé, hormis les dernieres feuilles de la Preface ; & qu'il auroit paru peu de jours aprês les pretendues *Convictions* de Mr. Jurieu, si les Imprimeurs avoient eté aussi diligens que l'Auteur. Il indiquoit ensuite le contenu de chaque Partie ; & faisoit quelques reflexions sur le honteux procedé de M. Jurieu dans toute cette affaire. Au reste, Mr. Bayle gardoit plus de mesures avec Mr. Jurieu dans cet ouvrage, qu'il n'avoit fait dans sa *Cabale Chimerique*, comme il le remarque lui-même.

Mr. Bayle publia presque en même tems des *Entretiens sur le grand scandale causé par un Livre intitulé, la Cabale Chimerique. A Cologne chez Pierre Marteau* 1691. Cet Ouvrage contient cinq Entretiens. PHILODEME & AGATHON, les deux Interlocuteurs, regardent Mr. Jurieu comme un grand serviteur de Dieu, qui a usé ses forces au service de l'Eglise ; & trouvent fort mauvais que Mr. Bayle l'ait traité si durement,

Ils se rendent compte des conversations qu'ils ont eues avec des *Cabalistes*; rapportent les raisons que ces Cabalistes alleguoient en faveur de Mr. Bayle, & les réponses qu'ils leur ont faites. C'est une ironie continuelle, sous laquelle on fait le portrait de Mr. Jurieu, & on justifie Mr. Bayle sur plusieurs choses.

Les mortifications que Mr. Jurieu avoit reçues au dernier Synode (1); la necessité où il se voyoit de préparer des Apologies pour le Synode prochain contre les plaintes qu'on faisoit de toutes parts au sujet de sa doctrine; & avec tout cela, le chagrin de voir malgré toutes ses oppositions Mr. Basnage son beau-frere reçu Ministre ordinaire de l'Eglise de Rotterdam; tout cela le desola si fort, qu'il tomba malade de ses vapeurs au mois de Septembre 1691 (2). Il

[1] Le Synode de Naerden tenu au mois d'Aout 1691. Il ordonna que Mr. Jurieu produiroit ses defenses contre l'accusation d'heresie & d'impieté portée contre lui par cinq Eglises.

[2] Lettre à Mr. Constant du 8. d'Octobre 1691.

Il se trouva hors d'etat d'ecrire, & trois ou quatre mois se passerent sans qu'on vît rien parpître sur sa dispute avec Mr. Bayle. Mais enfin son Champion, l'Auteur des *Remarques générales*, s'avisa de paroître encore, & publia un ecrit contre la *Chimere de la Cabale*, intitulé *Le Philosophe degradé : Pour servir de troisiéme suite aux Remarques Générales sur la Cabale Chimerique de Mr. Bayle.* Les amis de Mr. Bayle lui conseilloient de mépriser cet ecrit : cependant il crut qu'il etoit necessaire de le refuter. Voici les raisons qu'il en allégue à Mr. Silvestre. „ Si vous aviez lu, dit-il (1), le Libelle auquel vous ne me conseillez pas de répondre, je suis sûr que vous aprouveriez que j'aie fait sentir à l'Auteur ses iniquités insuportables ; & ce que j'en fais c'est principalement pour couper en herbe une infinité de semblables petits Libelles qu'il se prepare de nous donner, & où il ne prendroit

[1] Lettre du 17 Decembre 1691.

» garde à aucune falsification, si on
» ne le menaçoit de les lui bien met-
» tre à compte. Enfin je croirois de-
» sobliger Mr. Sartre si je n'oppo-
» sois que le silence à son temoigna-
» ge.“ Pour eclaircir ce fait, je re-
marquerai que Mr. Jurieu publia dans sa *Courte Revue* une Lettre ecrite de Londres, où l'on assuroit qu'une personne *qui avoit etudié avec Mr. Bayle à Puylaurens* (c'est-à-dire, Mr. Sartre Ministre Refugié à Londres) avoit dit que Mr. Bayle *se débaucha à un tel point qu'il se fit Papiste, & alla même demeurer à Toulouse environ trois ans chez les Jesuites*: que cette personne lui ayant ecrit sur son changement de Religion, en reçut *une réponse aigre d'un veritable Papiste animé déja par les Jesuites*: qu'elle le vit ensuite *à Geneve aprês sa sortie de Toulouse*; & que Mr. Bayle *se souvenant de sa Lettre & de la reponse*, lui *fit des excuses, & le pria de ne pas parler de cette affaire*. Mr. Bayle s'inscrivit en faux contre toutes ces circonstances, dans sa *Chimere démontrée*, excepté son

changement de Religion. Il nia qu'il eût jamais *demeuré chez les Jesuites*; & somma l'Auteur de la Lettre de déclarer le nom de celui qui prétendoit que Mr. Bayle lui avoit fait une *reponse aigre*, & ensuite des *excuses* à Geneve : sur quoi l'emissaire de Mr. Jurieu, Auteur de la Lettre, engagea Mr. Sartre à en ecrire une à Mr. Bayle, où il avouoit qu'il avoit dit que Mr. Bayle „ etant à Puylaurens, s'en etoit absenté ; qu'on avoit su quelques jours aprês qu'il s'etoit jetté dans le couvent des Jesuites de Toulouse ; qu'il lui avoit ecrit sur ce sujet une Lettre telle qu'un jeune homme pouvoit la faire dans cette occasion ; & qu'il en avoit reçu une Lettre fort piquante : & qu'il avoit ajoûté à cela, qu'environ trois ans aprês il avoit vu Mr. Bayle à Geneve, & que Mr. Bayle lui fit connoître qu'il l'obligeroit de ne pas parler de ce qui lui etoit arrivé à Toulouse, parce que cela lui pouvoit faire tort dans le dessein qu'il avoit

„ de faire quelque sejour à Gene-
„ ve [1]." L'Auteur du *Philoso-phe degradé* publia un extrait de cette Lettre ; mais il supprima l'endroit où Mr. Sartre déclaroit, „ qu'il n'o-
„ soit assurer, ni que Mr. Bayle eût
„ reçu la Lettre de lui [Mr. Sartre,]
„ ni qu'il y eût repondu, & que
„ plusieurs personnes qui virent la
„ Lettre reçue par lui [Mr. Sartre]
„ crurent que Mr. Bayle n'en etoit
„ pas l'Auteur [2]." Cependant l'Auteur de ce Libelle produisit cette Lettre comme une preuve de ce qu'on avoit avancé contre Mr. Bayle, & pour le convaincre de mauvaise foi. C'est là proprement ce qui obligea Mr. Bayle de répondre à cet ecrit. Sa réponse a pour titre, *Avis au petit Auteur des petits Livrets, sur son Philosophe degradé.* M. DC. XCII. Il y donna plusieurs exemples de la mauvaise foi & de l'etourderie de

(1) Lettre de Mr. Sartre à Mr. Bayle du 6 d'Octobre 1691.

(2) *Avis au petit Auteur des petits Livrets,* &c. pag. 29. 30.

cet

cet Auteur, & de ses vaines redites. Il releva aussi quelques faussetés qu'il prétendoit fonder sur la Lettre de Mr. Sartre. Il lui aprit qu'il avoit ecrit à ce Ministre, & qu'il attendoit sa réponse ; & que Mr. Sartre l'avoit déja fait assurer par un ami commun qu'il eclairciroit la chose d'une maniere dont Mr. Bayle seroit content.

Nous avons vu que Mr. Jurieu, pressé par Mr. Bayle de prouver l'accusation d'Atheïsme qu'il lui avoit intentée, promit à son Consistoire de prouver cette accusation ; qu'ensuite il s'en desista, & offrit seulement de fournir des memoires sur cette affaire ; que sans attendre l'ordre du Consistoire, il mit au jour sa *Courte revue*, ce qui obligea Mr. Bayle de publier une *Déclaration* où il montra que Mr. Jurieu changeoit l'état de la question, & il le somma en même tems de prouver ce point capital. Mr. Jurieu ne répondit point à ces sommations reïterées, & ne fit plus de démarche auprès du Consistoire cette année-là. Mais il s'avisa

de renouveller les procedures dès que le Consistoire eut eté changé au mois de Janvier 1692. „ D'abord, dit „ Mr. Bayle (1), il ne voulut point „ être reconnu pour partie, mais „ peu après il convint lui-même „ qu'il devoit soutenir cette qualité; „ il recusa qui bon lui sembla : & „ comme presque en même-tems je „ m'adressai au Consistoire pour de- „ mander justice des calomnies atro- „ ces publiées contre moi, il sem- „ bloit qu'on alloit voir une issue „ de cette affaire selon les formes ; „ mais l'accusateur laissa passer plu- „ sieurs semaines sans comparoître, „ alleguant de Dimanche en Diman- „ che (2) diverses excuses. Enfin il „ notifia à la Compagnie qu'il seroit „ prêt pour un tel jour : j'en fus „ averti, & je ne manquai pas de „ comparoître ; mais au lieu d'en- „ trer en matiere, l'accusateur de-

(1) *Addition aux Pensées diverses sur les Cométes*, p. 18, 19.

(2) Ce sont les jours ordinaires que les Consistoires s'assemblent.

manda qu'on nous renvoyât au Synode. Il apuya sa demande sur toutes les raisons qu'il put s'imaginer. Moi au contraire je fis tout ce qu'il me fut possible pour obtenir que le Consistoire retint en premiere instance le jugement de la cause ; & je proposai qu'on priât quelques Ministres des Eglises Wallones du voisinage, & quelques Ministres de l'Eglise Flamande de Rotterdam, de se joindre au Consistoire ; & qu'on priât même Mrs. les Magistrats de deputer quelques personnes de leur Corps pour assister à la discussion de cette cause : mais toutes mes demandes furent rejettées à la pluralité des voix ; ma partie obtint que l'affaire fût renvoyée au Synode. Il se trouva en personne au Synode qui se tint peu de jours aprês à Ziric-zée, & n'y dit pas un mot de notre procês ; il ne voulut pas même consentir qu'on communiquât les Actes du Consistoire au Synode, quoi que le Consistoire

„ eût chargé ses députés de le faire. „

Dans ce tems-là Mr. Bayle, déguisé sous le nom de *Carus Larebonius*, publia un ouvrage Latin contre le Livre de Mr. Jurieu intitulé *Le vrai sistême de l'Eglise* : & comme il n'y a point de titre à quoi l'oreille soit plus accoutumée qu'à celui du *Janua Linguarum reserata* de Comenius (1), il l'intitula *Janua Caelorum reserata cunctis Religionibus ; à celebri admodum viro Domino Petro Jurieu, Roterodami verbi divini Pastore & Theologiæ Professore. Porta patens esto. Nulli claudatur honesto. Amstelodami excudebat Petrus Chayer, M. D C. X C I I.* In 4. Il y avoit long-tems que cet ouvrage etoit composé ; car il en parloit dans sa *Cabale Chimerique* comme d'un ecrit prêt à être mis sous la presse. „ Je connois un homme, „ disoit il (2), qui a une Disserta- „ tion Latine prête à être donnée à

(1) Voyez dans le *Dictionaire historique & critique* l'Article COMENIUS.

(2) Pag. 163, 164. de la 1. Edit. & p. 192, 193. de la 2. Edit.

l'Imprimeur, sous le titre de *Janua Cœlorum reserata*, où il montre que le *Sisteme de l'Eglise* de cet Auteur est l'eponge de la Reformation, qu'il en ruine toute la necessité, & qu'il sauve tous les honnêtes gens dans toute sorte de Religions." C'etoit attaquer Mr. Jurieu par l'endroit le plus sensible : cet ouvrage passoit pour le meilleur qu'il eût fait ; & de tous ses ecrits, Mr. Nicollé n'avoit trouvé que celui-là qui fût digne de réponse (1). Mr. Bayle y fait voir que Mr. Jurieu, tout intolerant qu'il etoit, avoit ouvert la porte des Cieux, non seulement à toutes les Sectes du Christianisme, mais même aux Juifs, aux Mahometans, & aux Païens. Ce Livre, ecrit dans une Langue entendue de tous les Savans, mortifia extremement Mr. Jurieu. Il n'osa pas se hazarder à y répondre. Mais ayant enfin publié un ecrit pour la défense de sa doctrine, intitulé *sa-*

(1) Voyez l'Article COMENIUS, Rem. M.

conde Apologie pour Mr. Jurieu : ou Reponse à un Libelle sans nom presenté aux Synodes de Leyden & de Naerden, sous le titre de Lettre à Messieurs les Ministres & Anciens qui composent le Synode assemblé à Leyden, le 2. de Mai 1691; il y mit à la fin une espece d'Avertissement, où il affecta de mépriser cet ouvrage; & rapporta l'extrait de deux Lettres ecrites par des personnes qui en disoient beaucoup de mal, mais qui avouoient en même-tems qu'elles ne l'avoient point lu. L'Auteur de la *Lettre* adressée au Synode de Leyde refuta cette *Apologie* de Mr. Jurieu, par un ecrit intitulé *Examen de la Doctrine de Mr. Jurieu. Pour servir de reponse à un Libelle intitulé, Seconde Apologie de Mr. Jurieu.* Il ne laissa pas echaper ce mauvais artifice de Mr. Jurieu. „ On ne peut guére » voir, dit-il (1), de plus plaisante » fanfaronade que celle de Mr. Ju» rieu sur le Livre intitulé *Janua* » *Cœlorum reserata*; où d'habiles gens » pretendent que son *Sisteme de l'E-*

[1] *Examen*, &c. p. 22, col. 1.

glise est bouleversé sans retour. Il «
y répond par deux extraits de Let- «
tres feints ou veritables, dont l'un «
dit qu'il n'a point lu le Livre, & «
l'autre qu'il en a lu cinq ou six «
Sections, qui font dix ou douze «
pages. C'est se tirer bien cavalie- «
rement d'affaire, & prendre les «
gens pour des dupes, que de croi- «
re que le Public s'en tienne au ju- «
gement de cet anonyme, qui est «
peut-être Mr. Jurieu lui-même. «
Comme un Livre Latin est de- «
formais inaccessible pour lui, & «
qu'il n'a garde de s'y accrocher, «
il s'est fait du jugement de deux «
inconnus un prétexte de mépriser «
un ouvrage qu'il est dans l'impuis- «
sance de refuter. " Mr. Bayle avertit au commencement du *Janua Cœlorum reserata* que ce Livre est ecrit dans le stile des Scholastiques : *non tam stilo in Rhetorum scholis, quam in Peripateticorum Lycæo obtinente.* Il s'y servit aussi de leur methode dogmatique ; ce qui dégoûta bien des gens de la lecture de cet ouvrage, & fut

cause qu'on ne le rechercha pas avec le même empressement que ses autres ecrits. Car du reste, on y trouve la même netteté & la même force de raisonement.

L'Auteur des *Remarques Générales* parut de nouveau sur la scêne, par des *Lettres sur les differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle. Où l'on découvre les contradictions de ce dernier, qui peuvent servir de nouvelles Convictions.* Ces Lettres sont au nombre de cinq. Elles sont datées de Coppenhague; mais cela n'empêcha pas qu'on n'en reconnût bien-tôt l'Auteur. Il y repetoit sous une nouvelle forme ce qu'on avoit ecrit contre Mr. Bayle, & déguisoit ou passoit sous silence ce que Mr. Bayle avoit répondu. Celui-ci publia à cette occasion un ecrit intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets : concernant ses Lettres sur les differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle. A Amsterdam, M. DC. XCII.* Il y marque les raisons qui l'empêchent de répondre à cet Auteur, & se contente de donner

ner un echantillon des faux raisonemens, de la malignité, & des déguisemens frauduleux dont il etoit plein. Il y insera (1) la Réponse que Mr. Sartre avoit faite à sa Lettre, & où *il avouoit* que *lorsqu'il avoit dit qu'après le départ de Mr. Bayle de Puylaurens on sut qu'il s'etoit allé jetter au Couvent des Jesuites de Toulouse, il avoit* seulement *voulu dire que cela fut dit ainsi à Puylaurens, & cru de même de tout le monde* : qu'à l'egard *des autres petites circonstances du tems qu'il y pourroit avoir eu depuis que Mr. Bayle avoit eté à Toulouse jusqu'à ce qu'il le vit à Geneve, & du lieu particulier où ils se parlerent ensemble la premiere fois, que ce fut environ trois ans ou moins....., quand ce seroit sa memoire qui l'auroit trompé en cela, la chose etoit de tres-peu de consequence pour l'un aussi bien que pour l'autre* : & que pour ce qui regardoit la *Réponse* qui lui auroit eté ecrite de Toulouse, *puisque Mr. Bayle ne demeuroit pas d'accord de l'avoir ecri-*

(1) *Nouvel Avis*, &c. pag. 34 & suiv. | *Lettre de Mr. Bayle*. p. 419. & suiv.

te, il n'avoit garde de l'aßurer, n'en ayant aucune certitude. C'eſt-à-dire; qu'il retracta tout ce qu'il avoit avancé, & dont Mr. Jurieu & ſes ſuppôts avoient fait un ſujet de triomphe.

Mr. Bayle joignit à cet ecrit une *Lettre de Monſieur *** à l'Auteur de l'Avis au petit Auteur des petits Livrets.* L'Auteur de cette Lettre loue Mr. Bayle d'avoir à ſa priere ſupprimé les reflexions qu'il etoit ſur le point d'envoyer à l'Imprimeur, ſur la violente incartade qu'on trouvoit dans la ſeconde Apologie de Mr. Jurieu contre l'Auteur du *Janua Cœlorum reſerata.* Il montre combien cet ouvrage etoit mortifiant pour Mr. Jurieu, & fait une apologie ironique de la colére de ce Miniſtre. Il répond auſſi au reproche qu'on avoit fait à l'Auteur ſur ſa Latinité. „ Je trou„ve tres-vrai-ſemblable, dit-il (1), „ que Mr. Larebonius ne s'eſt ja„ mais attendu à un tel reproche;

(1) *Nouvel Avis*; &c. p. 65. Voyez auſſi l'Article COMENIUS, ubi ſupr.

tant parce qu'il a declaré au commencement & à la fin de son Livre qu'il a choisi tout exprês le stile des Scholastiques, que parce qu'il ne croyoit pas que son adversaire fût en etat de juger du stile Latin autrement qu'un aveugle des couleurs. Il y a autant d'injustice à trouver mauvais qu'on se serve du stile des Universités dans un ouvrage de pur raisonement, qu'à vouloir qu'on ecrive en beau François la refutation de quelques miserables Factums dans laquelle on n'a eté occupé qu'à inventorier des mensonges & des contradictions. Depuis quand se pique-t-on de beau stile dans les ecritures de procês, dans les Factums, dans des Inventaires! A-t-on refuté ceux du dénonciateur avec l'application qu'on apporte à la composition d'un ouvrage qu'on veut rendre digne par lui-même d'être lu! On savoit que peu de gens prendroient la peine de lire ces sortes de refutations;

» la lecture n'en etoit pas necessaire
» aux gens depreocupés ; & les de-
» monstrations d'Euclide ne feroient
» que blanchir sur les gens preo-
» cupés ; on a su cela, ainsi on n'a
» eu garde de perdre son tems après
» le stile." Cet Ami dit ensuite
que si Mr. Bayle eût voulu le croi-
re, il auroit abandonné l'Auteur des
petits Livrets à son mauvais génie,
sans daigner lui faire un mot de ré-
ponse ; & qu'il est bien fâché de voir
qu'il continue à le refuter. Vous au-
rez beau, dit-il, le convaincre d'a-
voir pitoyablement raisonné, d'avoir
cité à faux, & repeté les mêmes cho-
ses sans avoir eu egard à ce qu'on
avoit répondu ; tout cela ne sera pas
capable de l'empêcher d'ecrire, &
de rallumer le feu à mesure qu'il s'a-
percevra que le tems commence à
s'eteindre. Il fait voir ensuite que cet
Auteur avoit avancé plusieurs choses
que Mr. Bayle auroit du relever,
puisqu'il s'etoit mis sur le pié de lui
répondre encore une fois.

Mr. Bayle mit à la tête de cet ecrit

un Avis au Lecteur, où il avoue que la plupart de ses amis lui conseilloient de ne pas répondre à l'Auteur des Remarques sur la Cabale Chimerique; que s'il les avoit crus il n'auroit pas fait semblant de savoir que ces petits Libelles fussent dans la nature des choses, & qu'ils avoient eté fâchés qu'il en eût refuté quelques morceaux: cependant, que comme c'est une matiere où il y a du pour & du contre, il n'avoit pas suivi tout à fait leur avis, mais qu'il avoit pris un certain milieu, qui etoit de publier quelque chose, afin d'apprendre au public pourquoi il ne répondoit point pié à pié aux ecrits de ce faiseur de Remarques. „ Les principales raisons, dit-il, pourquoi « on ne s'engage pas à ces sortes de « réponses, sont, 1. Que cet Auteur « ne fait que repeter les mêmes cho- « ses sans repliquer aux refutations « qu'on y a opposées. 2. Que le pu- « blic n'est déja que trop fatigué de « tant de petites discussions. 3. Que « cet Auteur falsifie si grossierement «

» les endroits qu'il tâche de réfuter,
» qu'on doit se promettre de l'equi-
» té des Lecteurs désinteressés qu'ils
» découvriront par eux-mêmes les
» fautes du personnage ; mais com-
» me on auroit tort d'en vouloir
» être cru sur sa parole, il a fallu
» donner quelques preuves de ceci ;
» c'est pourquoi on a eu soin, & dans
» le premier Avis au petit Auteur,
» & dans le second, de montrer par
» quelques echantillons de quoi il
» est capable en fait de citer à faux
» & de tirer de mauvaises conse-
» quences. De plus, il a fallu prier
» tous les lecteurs qui se voudront
» porter pour juges, de confronter
» par tout ailleurs les pieces des deux
» parties : voilà d'un côté ce qui a
» fait qu'on lui répond quelque
» chose, & de l'autre ce qui a fait
» qu'on ne répond pas à tout. "
Mr. Bayle remarqua aussi que ce pe-
tit ecrit auroit paru plus tôt, si on
n'avoit pas su que Mr. Jurieu avoit
sous la presse un gros Factum dont
ses emissaires parloient avec de grands

eloges selon leur coutume ; & que pour n'en pas faire à deux fois, il avoit resolu de differer la publication de ce second Avis jusqu'à ce qu'il eût vu par la lecture de ce Factum s'il meritoit d'être refuté, auquel cas il en auroit joint la refutation avec cet autre ecrit. Mais comme il venoit d'apprendre que ce Factum ne paroîtroit pas encore, il n'avoit pas voulu differer plus long tems la publication de ce nouvel Avis ; & qu'il promettoit par avance, si la chose en valoit la peine, de renverser bientôt toutes les nouvelles machines du délateur.

Ce Factum parut quelque tems aprês sous le titre de *Factum selon les formes, ou Disposition des preuves contre l'Auteur de l'Avis aux Refugiés, selon les regles du Barreau : qui font voir que sur de telles preuves, dans les crimes capitaux, on condanne un criminel accusé.* Mr Jurieu y mit un Avertissement, où il dit qu'une maladie qui le retenoit depuis huit mois dans une grande foiblesse l'avoit empêché

de continuer à ecrire contre l'Auteur de l'*Avis aux Refugiés* ; mais que d'autres y avoient suppléé. Il ajoûte que ce *Factum* etoit l'ouvrage d'un Avocat de Paris, à quelques chapitres prês qu'il y avoit ajoutés. Cet ecrit n'a rien de nouveau que la forme. On y repete les pretendues *présomptions* de Mr. Jurieu, cent fois refutées ; on les range sous differens chefs, & on les acompagne d'un Commentaire tiré des Libelles de Mr. Jurieu & de ses adherans. Mr. Bayle méprisa sagement cet ecrit ; il ne voulut pas seulement le lire, comme il l'apprend à Mr. Minutoli.
» Mr. Jurieu, dit-il (1), a publié
» tout de nouveau un gros *Factum*
» contre moi, que personne ne m'a
» conseillé de lire, (& j'ai suivi ce
» conseil,) où il ne fait que repeter
» toutes ses anciennes chicaneries,
» sans faire semblant de savoir qu'on
» les a refutées pleinement. Il a fait,
» à ce qu'on m'a dit, revenir sur
» les rangs la *Cabale de Geneve* & du

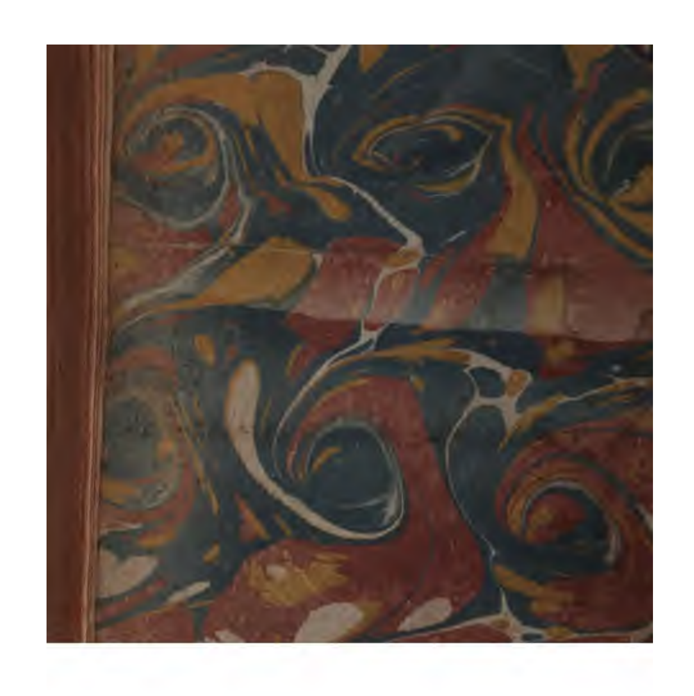
(1) Lettre du 28 d'Aout 1691.

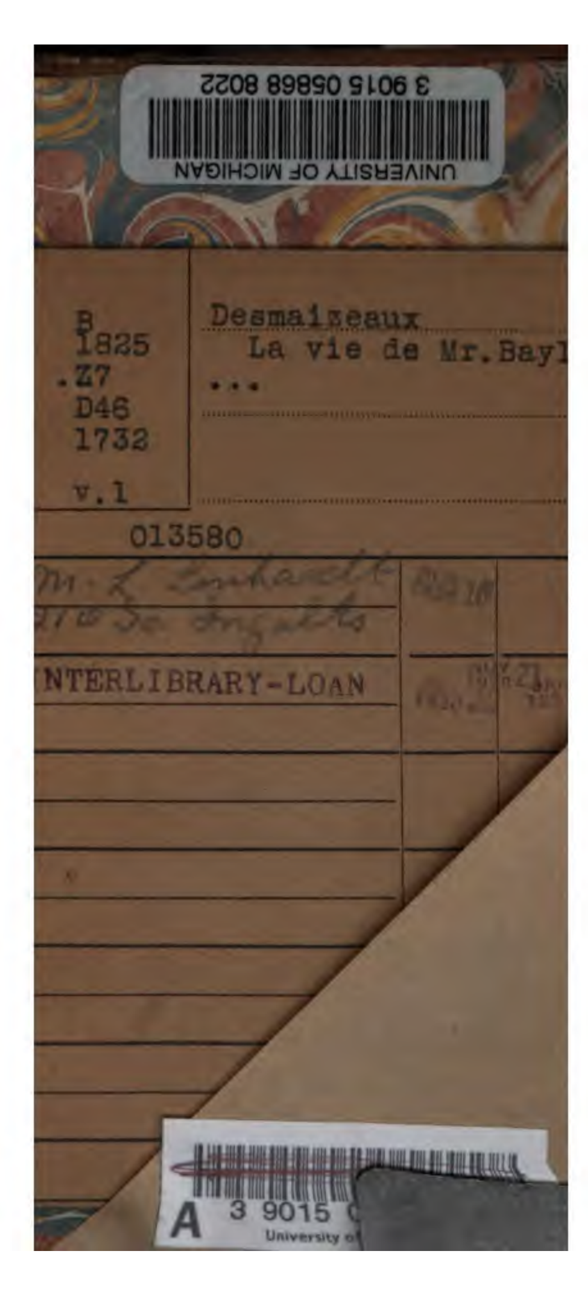
Projet

Projet de Paix, ſans avoir egard ni à ce qu'il vous a ecrit pour vous reconnoître innocent, ni à l'aveu que font ſes plus outrés partiſans, qu'il a eu tort de m'attaquer ſur cela, & qu'il devoit ſe contenter de l'autre accuſation. " Les partiſans de Mr. Jurieu ſouhaitoient qu'il ne ſe fût attaché qu'à l'accuſation qui regardoit l'*Avis aux Refugiés* : mais ils n'en jugeoient ainſi qu'aprês coup, & parce qu'ils voyoient que tout ce qu'il avoit dit de la Cabale de Geneve & du Projet de Paix etoit evidemment faux & chimerique.

C'eſt là le dernier ecrit qui parut ſur ce ſujet. Le ſilence judicieux de Mr. Bayle mit fin à cette conteſtation. Il avoit ruiné toutes les prétendues *Preſomptions* de Mr. Jurieu ; & les ecrits de ſes partiſans n'etoient [comme on l'a déja remarqué] que fades & ennuyeuſes repetitions, raiſonemens ridicules, & fauſſes interpretations de ce qu'il avoit dit.

Fin du premier Tome.




3 9015 05868 8022
UNIVERSITY OF MICHIGAN
B
1825
.Z7
D46
1732
v.1
Desmaizeaux
La vie de Mr.Bayl
...
013580
INTERLIBRARY-LOAN
A 3 9015
University of